

CENTRE TEXACO
LAVE-AUTOS
AUTOMATIQUE
 756, BOUL. DES CAPUCINS, Québec
 LAVE 40 AUTOS A L'HEURE

L'Action Québec

Québec
 66e année, No 418
 Vendredi,
 19 janvier 1973
 15 cents

LA QUALITÉ ÉGALE C'EST MOINS CHER CHEZ
TAPIS EMILIEN ROCHETTE
 DEPUIS 30 ANS LE PREMIER À GUIDER
 555 de la Couronne, coin St Vallier
 529-4164

Mini-Une

Combattre les empiètements d'Ottawa

TORONTO PC — C'est à cause du manque de consultation par le fédéral que les provinces, depuis quelque temps, entretiennent des relations étroites afin de combattre les empiètements du fédéral.

C'est ce qu'a déclaré le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, jeudi, alors qu'il prenait la parole à l'Empire Club de Toronto.

Le texte de l'allocation de M. Bourassa avait été distribué à l'avance à la presse.

Selon M. Bourassa, "il est extrêmement important, pour l'avenir du fédéralisme dans le milieu québécois, que se développe un type de fédéralisme dans le milieu québécois, que se développe un type de fédéralisme empreint de compréhension et de respect de l'autorité des différents ordres de gouvernement."

Coupe du monde de ski

MÉGEVE, France (Reuter) — Le Français Henri Duvillard a gagné le slalom géant, de Mégeve, comptant pour la Coupe du monde de ski, réalisant pour les deux manches le temps total de deux minutes 54,15 secondes.

Selon les résultats officiels, l'Autrichien Hans Hinterseer, qui avait réalisé le meilleur temps dans la première manche, était 2e en 2:54,37, suivi de l'Italien Gustavo Thoeni et de l'Autrichien David Zwilling.

Un camelot sauve

2 personnes

SHERBROOKE (PC) — Un petit camelot du quotidien La Tribune, a sans aucun doute sauvé la vie à deux personnes, un peu avant 8 heures, jeudi matin, sur le chemin Plante à Fleurimont.

En effet, le jeune Pierre Gosselin, fils de M. et Mme Gérard Gosselin à Fleurimont, a aperçu une voiture où un homme et une femme gisaient, à demi dévêtus.

Le garçonnnet courut aussitôt avertir sa mère qui informa la Sûreté du Québec.

Les secours arrivaient à temps. Les deux victimes avaient déjà l'écume à la bouche, signe évident d'asphyxie avancée. Le moteur de la voiture était en marche.

Une ambulance a été appelée sur les lieux et les policiers de la Sûreté entreprirent de pratiquer la respiration artificielle.

La femme, âgée de 24 ans, de Sherbrooke, était dans un état plus grave que l'homme, âgé de 31 ans, d'Ascot Corner. La mort n'était plus qu'une question de minutes.

Cent postiers franchissent une ligne de piquetage

TORONTO (PC) — Plus de cent employés des Postes, quelques-uns d'entre eux, aidés par John Potts, président de la section de Toronto du Syndicat canadien des employés des Postes, ont franchi une ligne de piquetage ce matin, en face du bureau de poste principal, à Toronto.

Les piqueteurs n'ont pas caché qu'ils ne priaient guère cette attitude. Ils ont lancé à l'endroit de ces travailleurs, des épithètes qui étaient tout le contraire de compliments.

La pluie tombait et le président du syndicat a dirigé un fort groupe de travailleurs, qui voulaient entrer au bureau de poste.

Jeudi soir, le leader syndicaliste Potts avait annoncé que, ligne de piquetage ou non, les facteurs et autres employés qui voudront travailler, pourront entrer au bureau de poste.

"C'est malheureux que nous soyons obligés d'en venir là", avait-il ajouté. Le service postal est presque complètement paralysé à Toronto, depuis mercredi.

"Le Canada doit se préparer à un choc"

MONTREAL (PC) — Sybil Leek, doyenne de la dévotion de notre époque, a un problème et elle ne le cache pas.

Elle dit qu'il lui faut trouver l'heure exacte de la naissance du premier ministre Trudeau. Il la lui faut, précise-t-elle, pour établir l'horoscope de celui qui tient présentement les rênes de l'Etat canadien.

"Le Canada doit se préparer à un choc", a soutenu jeudi à Montréal Sybil Leek, qui parlait alors à l'université Sir George Williams.

Cette femme, qui est d'origine britannique, a ajouté ceci: "Il y a un tas de points négatifs chez Trudeau et c'est difficile de retourner au jeu avec ces handicaps".

Sybil Leek demeure à Las Vegas

Elle est l'auteur de 39 livres sur sa spécialité à elle et elle écrit dans les journaux. Ses articles paraissent dans les journaux de 16 pays.

Funérailles de Mme Trudeau

ST-REMI, Qué. (PCu) — Mme Grace Elliott Trudeau, mère du premier ministre Trudeau, a été inhumée jeudi à St-Rémi de Napierville, dans la crypte familiale qui surplombe un plat paysage de campagne.

Près de 300 parents, amis et habitants de ce petit village ont participé à une cérémonie funèbre très simple, de rite catholique romain, dans l'église du village, vieille de 132 ans.

Le premier ministre Trudeau, accompagné de son épouse, conduisait le cortège familial avec son frère Charles et sa soeur Suzanne.

Mme Trudeau était décédée dans un hôpital de Montréal, mardi soir, des suites d'une longue maladie. Elle était âgée de 82 ans.



Les ministres Turner et Garneau

Le ministre des Finances du Québec M. Raymond Garneau discute avec son homologue au gouvernement fédéral, M. John Turner, juste avant la conférence fédérale-provinciale qui réunit actuellement les ministres des finances à Ottawa.

Le conflit des 8,500 employés de l'Hydro en voie de se régler

QUEBEC (P.C.) — Après 12 heures de négociation intensive, le conflit opposant les 8,500 employés syndiqués à l'Hydro-Québec semblait être en voie de se régler alors qu'il ne restait que la question salariale à négocier.

C'est ce qu'a révélé le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, alors que la Commission parlementaire s'était réunie, hier, pour prendre connaissance des développements dans cette affaire qui traîne depuis plus de 14 mois.

Les parties, a souligné le ministre, se sont réunies à 10 heures ce matin, et les négociations se sont poursuivies sans être interrompues même pour le lunch. C'est à la demande de la Commission parlementaire du travail, mercredi, que les deux parties sont retournées à la table des négociations dans un effort "ultime pour régler le conflit", à la suite des suggestions des parlementaires prenant part à ces travaux.

M. Cournoyer a également précisé que toutes les clauses normatives, à l'exception de la modalité du retour au travail, avaient été réglées par les deux parties, sans toutefois pouvoir à ce moment-là donner des détails précis sur les accords.

Au moment de faire sa déclaration devant les membres de la commission, M. Cournoyer a mentionné que les représentants de l'Hydro étaient à préparer une proposition salariale devant être soumise aux médiateurs du gouvernement et transmise par la suite aux représentants syndicaux.

Contrairement à ce qui avait été demandé mercredi par les membres de la commission, les deux parties ne semblent pas s'être rencontrées face à face et en présence des édiateurs du ministère du Travail.

Les salaires

Mercredi, le directeur des relations syndicales à l'Hydro-Québec, M. Jacques Durocher, avait dévoilé que les dernières offres de la partie patronale en date du 8 décembre 1972, représentaient pour un contrat de 4 ans se terminant en 1974, des augmentations salariales de l'ordre de 29,48 pour cent, soit une somme globale de \$45,5 millions.

Pour sa part, la partie syndicale revendiquait en date du 5 janvier dernier, une augmentation de l'ordre de 32,10 pour cent pour un montant de \$50,9 millions.

L'écart séparant les deux parties n'était donc que de l'ordre de quelque \$5 millions, soit un peu plus de \$1 million par année d'augmentation.

Le ministre Jean Cournoyer a mentionné qu'il espérait que ce conflit se règle d'ici quelques heures et les membres de la commission attendent pour reprendre leurs travaux, le rapport des négociateurs, du côté patronal et syndical.

Bell Canada

La campagne d'installation gratuite de téléphone avait pour but de faire augmenter les tarifs

OTTAWA (P.C.) — Bell Canada ayant eu beaucoup de succès avec son programme d'installation gratuite de téléphones supplémentaires, il pourra en résulter une hausse du prix du service téléphonique qu'assurent cinq centrales en Ontario et une au Québec, a-t-on révélé jeudi, à Ottawa, au cours d'une séance d'un comité fédéral.

Des téléphones supplémentaires installés gratuitement en novembre dernier dans les municipalités ontariennes de Smith Falls, de Thornhill, de Stevensville, de Roseneath et de Dresden et dans la municipalité québécoise de Crabtree ont placé les centrales téléphoniques qui desservent ces endroits sur un palier tarifaire plus élevé.

Il s'ensuit que Bell Canada demandera probablement à la Commission canadienne des transports, à la fin d'avril, la permission d'augmenter le prix du service téléphonique dans ces régions.

Un vice-président de Bell-Canada, L.S. Bailey, l'a dit à une séance du comité des télécommunications de la Commission des transports, comité qui étudie

Comment abuser d'un client

QUEBEC (PC) — Si certains propriétaires abusent de leurs chauffeurs, certains chauffeurs abusent à leur tour de leurs clients.

Parlant jeudi, devant la Commission parlementaire des Transports qui étudie le projet de règlement no 6, un gérant de flotte de taxis, vieux routier dans le métier, a expliqué comment trafiquer un taximètre.

Un taximètre est scellé bien sûr et un gars ne s'aventurera pas à l'ouvrir. Mais, un moyen bien simple et pas cher consiste à changer un engrenage dans la transmission qui agit sur le taximètre. Un chauffeur paie l'engrenage \$2,25, donne \$1 au mécanicien et le tour est joué. Il peut ainsi gagner entre 10 et 20 cents sur un trajet de \$1,10. "Il va chercher \$5 ou \$6 par jour". "Ca paye l'augmentation du coût de location de la radio et la perte de temps dans la journée".

Un autre truc, employé surtout avec les touristes américains, consiste à tourner la poignée du taximètre en sens inverse. Le compteur part alors à \$0,60 au lieu de \$0,50 et s'additionne à \$0,50 du mille, soit \$0,10 de plus.

Chauffeurs de taxi intimidés

ENQUÊTE ?

Par Benoit AUBRY

Selon certaines rumeurs, des fiers-à-bras auraient été grassement payés par une compagnie de taxis bien connue pour empêcher des chauffeurs de taxi de témoigner devant la Commission parlementaire des Transports, ou tout au moins pour les espionner.

D'autres rumeurs persistantes veulent même que le ministre des Transports, Me Bernard Pinard ait demandé à son collègue de la Justice, Me Jérôme Choquette d'instituer une enquête sur cette affaire.

Toutefois, selon une source proche du ministre Choquette, "on a

entendu parler de rien". Quant à l'entourage du ministre de la Voirie, personne ne semble au courant de tels faits.

Certains chauffeurs de taxi ne seraient pas gênés hier, dans les couloirs du parlement, pour faire état de détails semblables.

Quelques-uns d'entre eux auraient même confié à des personnes présentes que les fiers-à-bras percevaient entre \$25 à \$100 par jour pour faire leur boulot, et qu'ils étaient logés dans deux hôtels différents de la Capitale.

Des observateurs ont également noté d'une part la prudence, ou

d'autre part la témérité de certains chauffeurs venus se faire entendre devant la Commission parlementaire.

Me Pinard aurait également demandé à son collègue du ministère de la Justice d'assurer une protection policière, si nécessaire, aux personnes qui désirent venir témoigner devant la Commission.

Des observateurs notent que certains chauffeurs, faisant fi des prétendues menaces reçues, n'ont pas mâché leurs mots devant la Commission, au risque de perdre leur emploi sur l'heure.

Le brouillard sur cette affaire ne devrait pas tarder à être dissipé, à la lumière de l'enquête que mènerait les troupes de M. Choquette.

Caouette n'a pas été et ne sera pas invité au congrès du RC

QUEBEC (PC) — Le chef des créditistes fédéraux, M. Réal Caouette, n'a pas été et ne sera pas invité à assister au congrès du Ralliement créditiste provincial qui doit avoir lieu à Québec, au début de février.

C'est ce qu'a révélé jeudi, au cours d'une conférence de presse, le président de la convention de ce parti, M. Antoine Drolet, député de Portneuf à l'Assemblée nationale.

De plus, a ajouté le président, il n'est pas question du tout que M. Caouette soit invité d'une façon officielle par l'organisation du congrès à y assister ou à y prendre la parole.

M. Caouette, a cependant ajouté M. Drolet, pourra, s'il le veut, assister à ce congrès à titre de membre du Ralliement créditiste provincial, puisqu'il a une carte de membre, et son épouse aussi. "J'ai vérifié moi-même ce fait."

M. Drolet a ajouté, par ailleurs, que M. Caouette pourra prendre la parole, pour présenter un candidat à la direction, si l'un des aspirants lui en fait la demande.

Cependant, la période de temps que prendra M. Caouette pour parler en faveur du candidat sera soustraite du temps qui est accordé à ce dernier pour s'adresser aux délégués.

M. Drolet a affirmé d'une façon catégorique que le groupe de députés fédéraux n'avait rien à dire dans l'organisation du congrès, et que personne du fédéral n'interviendrait et aussi longtemps qu'il sera en charge de cette organisation.

M. Drolet voulait ainsi nier toutes les rumeurs qui circulent voulant que les députés ont infiltré l'organisation provinciale afin de faire élire M. Yvon Dupuis à la direction de ce parti et le mettre ainsi en tutelle.

L'endroit

Pour des raisons d'espace, a annoncé à cette occasion M. Drolet, l'organisation a décidé de tenir le congrès au petit Colisée, sur les terrains de l'exposition à Québec, où l'on pourra accommoder environ 6,000 personnes, si la chose est nécessaire.

Pour sa part, M. Drolet a dit qu'il attendait environ 3,000 personnes, et qu'en raison des espaces réservés pour la télévision, on avait décidé de ne pas tenir ces assises au Patro Roc-Amador, puisqu'on peut difficilement y accueillir plus de 2,000 personnes.

L'inscription des délégués se fera le samedi et le dimanche, et chaque personne devra présenter sa carte de membre et une autre carte d'identification avant de recevoir le "titre de délégué" qui lui assurera le droit de vote au congrès.

Les candidats s'adresseront aux délégués samedi soir, et une période de 20 à 30 minutes leur sera allouée. Les discours auront lieu entre 18 et 20 heures, et l'ordre dans lequel les candidats prendront la parole sera déterminé par un tirage au sort.

Le vote

Le vote aura lieu dimanche après-midi, et le tout débutera à 13h30, alors qu'aucune manifestation, pancartes ou banderoles ne seront permises dans l'enceinte du congrès.

Cependant, le samedi, toutes les manifestations seront permises, à condition que cela demeure dans les normes du bon sens, a mentionné M. Drolet.

De 25 à 30 boîtes de scrutins scellées seront réparties à des endroits spécifiques et les délégués, avant de déposer leur bulletin, devront montrer leur carte de votation qui sera poinçonnée, afin d'éviter qu'une autre personne s'en serve.

Le chef sera élu selon le suffrage universel, soit 50 pour cent des votes plus un.

Les résultats seront dévoilés au fur et à mesure du dépouillement des boîtes et le candidat ayant reçu le moins de vote et celui qui n'aura pas recueilli 10 pour cent des voix seront automatiquement éliminés pour le second tour du scrutin, s'il y a lieu.

Au deuxième tour de scrutin, la carte sera poinçonnée une deuxième fois et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un des candidats soit déclaré élu. Chaque candidat aura droit d'avoir un délégué de son choix afin de surveiller le dépouillement du scrutin.

Sécurité

M. Drolet a en outre annoncé qu'il y aura un système de sécurité aux environs de l'endroit où se déroule le congrès et à l'intérieur.

Ce service sera assuré par les membres de la Sûreté municipale du Québec, de la Sûreté provinciale et par des agents d'une agence privée de sécurité, si nécessaire.

Révision du procès de Corona ?

FAIRFIELD, Californie (Reuter) — L'avocat de Juan Corona, l'ouvrier agricole reconnu coupable hier d'avoir assassiné 25 personnes, a demandé une révision du procès et cette demande sera débattue en bonne et due forme le 29 janvier.

Une éminence de terre évouquant en quelque sorte un terre dans son verger de pêchers et de pruniers intriguait un jour de mai 1971 Goro Kagehiro, agriculteur de la banlieue de Fairfield qui s'était assuré les services de Juan Corona.

La police fut alertée et le soir même, sous une bruine froide, on exhuma le premier cadavre, inhumé presque à fleur de terre, les bras croisés sur la poitrine, la face recouverte d'une chemise maculée de sang.

Et la nuit se passa à creuser un peu partout dans le verger. Onze cadavres. Tous couchés sur le dos. Tous, les bras croisés sur la poitrine. Tous, le visage recouvert d'un linge ensanglanté.

Presque chaque jour qui suivit, amena la découverte d'un nouveau corps et, le 26 mai 1971, Juan Corona, 38 ans, marié et père de quatre filles, était arrêté.

L'identité des victimes n'a paru, semble-t-il, d'aucune importance dans cette affaire. Il s'agissait de pauvres hères sans feu ni lieu qui n'avaient manqué à personne.

Sommaire

Campus	2
Classées	12
Comiques	11
D'un océan à l'autre	6
Décès	13
Finance et Economie	7
Horoscope	13
La Belle Province	8
La famille	5
Le monde	14
Menu du Jour	2
Mots croisés	12
Opinions	4
Patron-Mode	5
Québec centre	3
Québec métr	3
Québec Sud	2
Québec région	2
Sports	9-10

la météo

Même s'il fait très beau au moment d'aller sous presse, le bulletin des météorologistes annonce de la pluie pour ce soir et cette nuit. On prévoit de légères chutes de neige samedi et une température plus froide. Un minimum de 32 cette nuit et un maximum de 35 demain.

— plus de détails en page 13

Initiatives locales

\$210,647 à la Rive-Sud

(C.G.) — Une somme totale de \$210,647 a été accordée jusqu'ici sur la Rive-Sud, dans le cadre du programme d'Initiatives locales, pour 10 nouveaux projets. Une centaine d'emplois, plus précisément 95, seront ainsi créés pour une période de cinq mois.

C'est ce que précise un rapport du Centre de main-d'œuvre du Canada. Voici, par ailleurs, la liste des projets privés, acceptés par le gouvernement fédéral :

- Théâtre pour tous dans Lévis, Lotbinière, Bellechasse et Dorchester. Une somme de \$28,316 a été octroyée à un groupe de 10 choréistes.
- Réparation des tours d'angle et de la façade de l'église de Saint-Raphaël : une somme de \$17,082 servira à créer 24 nouveaux emplois.
- Centre culturel et récréatif de la Rive-Sud : le plus important montant à être accordé jusqu'à maintenant à un programme de la Rive-Sud, soit \$33,462, créera 11 nouveaux emplois.
- Association pour l'aide à l'enfance exceptionnelle de la Rive-Sud : \$14,840 et cinq emplois créés.

— Loisirs chez nous : l'organisation des terrains de jeux de Saint-Michel de Bellechasse s'est vu octroyer une somme de \$10,778 afin de leur permettre de créer six nouveaux emplois.

— Centre des loisirs de Saint-Lazare : un montant de \$18,252 servira à créer six nouveaux emplois.

— Dorchester rénovation : cette entreprise qui se spécialise dans la réparation de meubles usagés, s'est vue octroyer une somme de \$28,312 pour la création de 11 emplois.

— Rénovations mineures et assainissement à l'aréna de Lauzon : \$9,093 serviront à la création de quatre nouveaux emplois.

— Maison du Quartier : un comité de citoyens de la paroisse Saint-Jeanne-d'Arc à Lévis a eu \$30,862, soit le deuxième montant en importance, et qui permettra la création de 11 nouveaux emplois.

— Animation Loisirs pour personnes âgées : ce projet mené par le Service familial de la Rive-Sud créera sept nouveaux emplois avec une somme de \$19,650.

Lévis-Québec à pied sec

Tout retard étouffe l'économie régionale

— Le maire Lamontagne

par François Linteau

« Si nous ne voulons pas être aux prises avec des problèmes de communications semblables à ceux qui étaient communs avant 1968, et qui contribueraient à étouffer le développement économique de la région, il est urgent qu'une décision se prenne sans retard en ce qui a trait au lien direct entre Québec et Lévis. »

C'est du moins ce qu'a déclaré hier midi le maire de Québec, M. Gilles Lamontagne, alors qu'il s'adressait aux membres du club Rotary de Québec-Est réunis au motel Voyageur pour leur dîner hebdomadaire.

Selon lui, une prise de décision devient d'autant plus urgente qu'il faudra compléter une dizaine d'années avant qu'un tel lien direct ne puisse être mis en service.

En effet, M. Lamontagne a souligné qu'il fallait tenir compte de tous les délais qu'on rencontre habituellement dans une réalisation de cette envergure. Il a ainsi fait état du temps nécessaire pour les études techniques, la préparation des plans, l'organisation et la réalisation des travaux. C'est pourquoi il soutient qu'il faut que la décision de mettre en chantier le lien direct se prenne dès cette année.

Toutefois, M. Lamontagne a une opinion très nette sur l'axe de ce lien direct. Selon lui, la proposition la plus appropriée est celle contenue dans le rapport Vandry. « Il s'agit d'aménager un pont-tunnel à partir d'un point de la Rive-Sud, entre Lévis et Lauzon, pour aboutir sur les batardeaux, à l'extrémité sud du boulevard Henri-Bourassa, où il y aurait raccordement avec l'autoroute Dufferin-Montmorency », a-t-il allégué.

Pour terminer, le maire de Québec rejette complètement la proposition d'aménager le lien direct plus à l'est comme plusieurs l'ont proposé.

Le toit de la polyvalente de Lévis menace de s'écrouler

Par Claude GREGOIRE

La toiture de la polyvalente de Lévis doit faire l'objet d'une surveillance constante, afin d'éviter qu'elle ne s'écroule. On sait que le toit de cet édifice s'est déjà écroulé il y a un an, alors qu'il était en construction. Or, il s'est abaissé d'un pouce et demi, depuis le début de l'hiver.

C'est ce que nous a confirmé hier, le principal-adjoint, M. Gilles Boutin, qui a précisé que la situation n'était actuellement pas dangereuse, mais qu'elle pourrait le devenir, si on avait à subir deux journées consécutives de pluie.

Les autorités de la polyvalente de Lévis, qui a coûté \$5 millions, doivent éviter toute accumulation de neige et après chaque tombée, des employés se chargent de nettoyer le toit aussitôt, et ce, afin d'éviter toute catastrophe. Plus de

2,000 élèves du secondaire fréquentent cette institution.

Comme la rappelle M. Boutin, le toit de la polyvalente couvre une surface plane énorme, et cet hiver, nous avons eu à subir des tempêtes de neige répétées. Le toit a dû constamment être déblayé, pour éviter tout accident fâcheux. La disposition de la bâtisse n'arrange rien, puisqu'elle est soumise aux pires vents.

Selon le principal-adjoint, le déplacement d'un pouce et demi du toit n'est pas considéré comme dangereux, puisque la toiture peut connaître une certaine flexibilité jusqu'à deux pouces et demi. Evidemment, on ne veut pas se rendre justice là, puisqu'à ce moment, la situation pourrait véritablement devenir dangereuse.

En principe, la construction de la polyvalente ne sera pas complètement terminée avant l'été prochain. On profitera des

derniers mois, pour installer des colonnes qui solidifieront le toit. Ces travaux ne seront pas effectués cet hiver, pour éviter tout dérangement aux étudiants.

Les architectes Dorval et Associés de Lévis, ont inspecté la polyvalente dernièrement et ont affirmé que le danger n'était pas immédiat. Des ingénieurs du ministère de l'Éducation ont rendu le même verdict.

Quant au président de la Commission scolaire régionale Louis-Frédette, M. Charles-Henri Blouin, il se demande s'il ne serait pas nécessaire de modifier le toit, de façon qu'il ne présente plus une surface plane, sur toute sa surface.

Il a rappelé que plusieurs couvertures se sont écroulées au cours de l'hiver et qu'il ne faudrait pas que la même situation se répète à la polyvalente de Lévis.

Regroupement des policiers par tout le Québec

(C.G.) — Selon le maire de Saint-Romuald, M. Marc Bisson il serait préférable d'effectuer le regroupement des forces policières à la grandeur du Québec. M. Bisson, qui participait à une émission radiophonique sur les ondes de CIRP, a déploré la duplication des tâches et la perte de temps et d'argent qu'entraîne cette duplication.

Il a donné comme exemple l'existence de la Sûreté du Québec et les corps policiers municipaux qui constituent deux organismes distincts et qui parfois, font le même travail.

Par ailleurs le maire de Saint-Romuald a affirmé que la réorganisation du corps policier de sa ville est presque complétée.

Dans un autre domaine, M. Bisson a qualifié « d'enfantin » le fait pour les journalistes de la région, de « courir » après les budgets municipaux. Selon lui, il est impossible de faire des comparaisons entre les différentes municipalités puisque la situation n'est pas la même pour chacune.

On sait que ses contribuables de Saint-Romuald subissent depuis 1973, une augmentation des taxes de 25%.

Conflit chez Seven-Up

Cournoyer n'interviendra pas personnellement

Le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, n'a pas l'intention d'intervenir personnellement dans le conflit qui, depuis cinq mois, oppose les travailleurs de la firme Seven-Up à leur employeur, Alex Colombe Ltée.

C'est ce que le ministre a lui-même fait savoir, hier, sur les ondes de Radio-Mutuel, en réponse à l'invitation que lui avait lancée mercredi, le secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust.

« On a fait les efforts requis mais on ne fera pas plus que les efforts requis », a déclaré le ministre qui a dit se demander très sérieusement ce qu'il pourrait bien faire de plus;

« Selon le code du travail, nous sommes intervenus dans les délais légaux pour que les gens évitent la grève et même en dehors du mandat du code du travail, nous avons tenté d'aider les parties à en arriver à un règlement logique et équitable », a-t-il rappelé.

Relevant les accusations portées par le secrétaire de la FTQ selon que le ministre du Travail jouerait un Ponce Pilate devant le conflit de Seven-Up, M. Cournoyer a allégué que son ministère où travaillent en tout, 3,600 personnes, a à occuper de tous les problèmes de la population québécoise : « Ça va bien, a-t-il dit, d'accuser le ministre du Travail de se laver

les mains quand on est dans la population ».

« Il y a un service qui s'appelle la conciliation, a-t-il poursuivi et, nous avons fait et faisons tous les efforts pour aider la population à régler ses problèmes de relations de travail ».

M. Cournoyer a tenu à rappeler que son ministère n'avait ni poussé les travailleurs de Seven-Up à la grève ni incité l'employeur à remplacer les grévistes par des « scabs ».

Étude des budgets sur la côte de Beauport

Par François LINTEAU

L'assemblée générale de l'unité de regroupement de la Côte de Beauport a décidé hier soir d'engager la firme Fortier & Hawey pour étudier les budgets 1973 de chaque municipalité et de faire une projection de ce que pourrait être le budget de la nouvelle ville en 1974, si la fusion était réalisée. Toutefois, chaque conseil municipal devra entériner cette décision avant qu'elle en devienne effective.

De plus, les administrateurs municipaux ont convenu que le coût des études serait réparti de la façon suivante : à 50% au prorata de la population et à 50% selon l'évaluation de chaque municipalité.

M. Ghyslain Hawey, qui était présent hier à l'assemblée, n'a pu fournir aucune indication

sur le coût de l'étude et le délai à prévoir quant à la livraison du rapport.

Il a toutefois déclaré qu'il enverrait dès la semaine prochaine à chaque municipalité un sommaire comprenant une estimation du coût et la date approximative de livraison.

Bien que les travaux soient très avancés dans cette unité de regroupement, il semble que l'unanimité ne soit pas encore faite sur la nécessité d'une fusion.

En effet, un conseiller a proposé que chaque Conseil municipal se prononce par voie de résolution pour ou contre la fusion éventuelle des municipalités de la Côte, soit Giffard, Beauport, Ste-Thérèse de Lièux, St-Michel-Archange, Villeneuve, Courville et Montmorency.

Onze adolescents se retrouvent en prison

Onze adolescents de Québec ont écopé hier de sentences variant entre 2 et 3 ans de pénitencier pour le viol de quatre jeunes filles.

Les crimes de viol et d'attentats à la pudeur avaient été commis dans une maison de la rue Caron, l'été dernier. Jean-Marc Dubeau, âgé de 18 ans, du 360 de la rue Marie-de-l'Incarnation, et François Roberge, âgé de 17 ans, du 252, rue de la Reine, ont été condamnés à trois ans d'emprisonnement, tandis que leurs neuf compagnons se voyaient imposer des sentences de deux ans et plus.

La preuve faite à l'enquête préliminaire a révélé que les victimes avaient été entraînées par Dubreau et Roberge dans le logis où les orgies se sont déroulées.

Tous les accusés avaient admis leur culpabilité devant le

juge en chef Albert Dumontier, de la Cour des Sessions de la Paix, il y a une quinzaine de jours.

Les autres condamnés sont : Yvon Bédard, Alcide Chiasson, Michel Dubeau et Gaétan Farlaieau, qui ont écopé de sentence de 24 mois au pénitencier de St-Vincent de Paul, tandis que Serge Vermette, Jean-Marc Vermette et Jean-Marc Boulay, ont écopé de sentences de 30 mois.

Deux des victimes étaient de Vancouver et les deux autres de Québec.

Les crimes ont été commis les 14 et 21 juillet.

Rappelons que les deux jeunes filles de Vancouver, qui étaient de passage à Québec, avaient été entraînées dans le logis de la rue Caron après s'être adressées à deux des accusés pour obtenir des renseignements.

Les chrétiens solidaires des peuples indochinois

Il n'y avait pas d'agent du Nord-Vietnam à la conférence de Cap-Rouge

QUÉBEC (P.C.) — Les responsables canadiens de la deuxième assemblée internationale des chrétiens solidaires des peuples vietnamien, laotien et cambodgien, tenue du 6 au 9 octobre 1972, à Cap-Rouge, soutiennent que le Cardinal Maurice Roy de Québec, a porté un jugement non conforme à la vérité quant à l'orientation de cette réunion, le 10 janvier dernier, dans le cadre de l'émission Présent, sur les ondes de Radio-Canada.

Invité par l'animateur à expliquer le silence de l'Église officielle relativement à ce congrès, le Cardinal avait répondu que l'Église avait préféré s'abstenir tout comme ce fut le cas pour les Congrès de la paix de Prague « manifestement organisés par le Parti communiste ».

« Le congrès sur le Vietnam, avait-il ajouté, n'est pas précisément un congrès sur la paix en général, mais un congrès sur le Vietnam, manifestement organisé par le Vietnam-Nord ».

« Ils disent être "en mesure d'affirmer qu'aucun des organisateurs n'était agent du Vietnam Nord et qu'aucune pression n'a été exercée durant la préparation ni par la zone du Vietnam-Nord ni par celle du sud" ».

Selon eux, il est regrettable « qu'au nom de la neutralité », la Commission pontificale Justice et Paix, qui réside le Cardinal Roy, n'ait pas été représentée à cette assemblée, au moins par des observateurs.

« Il nous semble, précise le communiqué, qu'une telle commission doive inclure dans ses fonctions celle de l'informer, surtout quand la justice et la paix sont manifestement concernées ».

« Le congrès sur le Vietnam, avait-il ajouté, n'est pas précisément un congrès sur la paix en général, mais un congrès sur le Vietnam, manifestement organisé par le Vietnam-Nord ».

« Ils disent être "en mesure d'affirmer qu'aucun des organisateurs n'était agent du Vietnam Nord et qu'aucune pression n'a été exercée durant la préparation ni par la zone du Vietnam-Nord ni par celle du sud" ».

« Il nous semble, précise le communiqué, qu'une telle commission doive inclure dans ses fonctions celle de l'informer, surtout quand la justice et la paix sont manifestement concernées ».

Subvention de \$261,857

Ville de Vanier recevra six subventions totalisant un montant de \$261,857, dans le cadre du programme « Initiatives locales », si leurs projets, déjà approuvés par le ministère des Affaires municipales, sont confirmés par les autorités fédérales. C'est ce qu'a récemment annoncé le titulaire de ce ministère, M. Maurice Tessier.

Le ministre a déclaré que ces subventions concernent l'agrandissement de la bâtisse abritant le gymnase, des travaux de construction à l'aréna, les loisirs, de même que des travaux d'aqueduc, d'égoûts et de voirie.

M. Tessier a précisé que ces six projets permettront la création de 141 nouveaux emplois.

Campus

L'aménagement du territoire: un secteur d'excellence à Laval

Par Guy GIROUX

Considérée, en importance, comme la troisième grande orientation de l'université Laval — après les lettres françaises et canadiennes et l'administration —, l'aménagement du territoire est un secteur où « Laval a des avantages comparatifs insurpassés par toute autre institutions », remarque-t-on, dans un mémoire présenté à ce sujet lors d'une séance du Conseil de l'université.

Nouvellement élu au poste de directeur du Centre de recherche en aménagement et en développement de l'université, M. Pierre Guertin participait hier à un déjeuner de presse, tenu sur le campus. Ce fut alors l'occasion pour M. Guertin, après l'allocation prononcée par le recteur Larkin Kerwin qui marquait de sa présence le lancement d'une plaquette illustrant les sept grandes orientations de l'université, de caractériser l'effort entrepris par Laval en ce qui a trait à l'aménagement du territoire.

Tel que le souligne M. Guertin, le Centre de recherche en aménagement et en développement (CRAD) qu'il dirige vise à accroître le mieux-être de la population dans tous ses aspects, si on considère que de la destination du centre est de poursuivre un objectif de recherche des potentialités d'un espace donné dans ses dimensions physiques, biologiques, économiques, sociologiques et politiques.

Or, puisque cette recherche implique une approche interdisciplinaire ou multidisciplinaire, plusieurs disciplines intervenant de quelque façon et à des degrés divers dans l'organisation de l'espace, Laval serait particulièrement bien placée pour assumer la responsabilité d'un CRAD, « puisqu'elle est la seule université au Québec à offrir un éventail complet d'enseignement et de recherches dans les secteurs des ressources naturelles et humaines », souligne-t-on par ailleurs, dans le mémoire relatif au Centre de recherche de Laval.

Dans la même optique, il est

noté que l'université est mieux placée que toute autre pour prendre des responsabilités d'enseignement et de recherche en aménagement et en développement du territoire, responsabilité — en matière de recherche — que Laval entend assumer aussi bien à Québec même, dans l'aire administrative No 3 (la région de Québec) qu'à une échelle internationale, dans le Tiers-Monde.

Créé en mai 1972 par le Conseil de l'Université Laval, le CRAD comprend une vingtaine de chercheurs. Le vice-recteur exécutif de l'université, M. Marcel Daneau, dirige le centre dès ses débuts, jusqu'à ce que M. Guertin lui succède en décembre dernier.

Sur le plan de l'enseignement, remarquons que l'université a assumé ses responsabilités en confiant, le 30 juin 1970, à son école des gradus le mandat d'organiser et de coordonner un programme d'enseignement en aménagement du territoire et en développement régional. Ce programme, de 2e et de 3e cycles, s'adresse à des candidats déjà pourvus d'un

premier grade dans un certain nombre de disciplines apparentées à l'aménagement du territoire.

Intéret

L'aménagement et le développement du territoire sont des champs de recherches qui suscitent beaucoup d'intérêt au Québec et ailleurs présentement, tel qu'on le note dans le mémoire précité.

« Ce sujet, on précise que la demande de recherches de la part des organismes publics, para-publics ou privés, dépasse considérablement l'offre de recherches des institutions universitaires. »

Quoi qu'il en soit, Laval a déjà amorcé les efforts qu'elle peut consacrer par son CRAD, efforts concrétisés en un certain nombre de projets de recherche tels que : les aspects socio-économique de la récréation aquatique dans la région de Québec; l'offre et la demande d'eau à Québec; la navigation de plaisance à Québec; le secteur minier au Québec, etc.

Changement de ministère

L'ex-directeur de la comptabilité au ministère des Affaires sociales, M. Gérard Gagnon, vient d'être nommé au même poste, mais au ministère de l'Agriculture.

Né à Québec en 1924, M. Gagnon fit ses études secondaires à l'Académie de Québec, puis à la faculté de Commerce de l'Université Laval où il obtint un baccalauréat et une maîtrise en Sciences commerciales.

À la fin de ses études, M. Gagnon s'est dirigé vers une carrière dans la Fonction publique, fédérale et provinciale,

où il cumule maintenant une expérience de plus de vingt ans. Durant les neuf dernières années, il s'est spécialisé dans la comptabilité et le contrôle budgétaire.

En 1969, il devenait directeur de la comptabilité des ministères de la Santé, de la Famille et du Bien-être social, lors de la fusion de leurs services comptables, puis, par la suite, celui de directeur de la comptabilité des Affaires sociales. Il occupait encore ce poste au moment de sa nomination au ministère de l'Agriculture.

Le cinéma Cartier change de nom

Le cinéma CARTIER situé rue Cartier change de nom dès aujourd'hui. Il n'est pas le premier

cinéma au monde, mais il porte le premier nom qui fut donné à une femme : EVE.

Carrières et professions

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE CHAUVEAU

PERSONNEL DE SECRETARIAT DEMANDE

Concours 72-10 :

COMMIS (Classe II)

Attributions : Effectuer une variété de travaux cléricaux soit au centre administratif ou dans l'une des écoles au niveau de l'administration générale ou de la bibliothèque.

Qualifications minimales requises : Avoir complété et réussi un cours de secondaire IV avec option appropriée (secrétariat de service, sténo-dactylo, commis de bureau...)

Concours 72-11 :

AUXILIAIRE DE BUREAU

Attributions : Effectuer un ensemble de travaux de bureau de nature simple et généralement à caractère routinier soit au centre administratif ou dans l'une des écoles.

Qualifications minimales requises : Avoir complété et réussi un cours de niveau secondaire III avec option appropriée.

Il est à noter qu'à qualifications égales, les candidates résidant dans le territoire de la régionale Chauveau seront favorisées. Les personnes intéressées obtiendront un formulaire d'offre de services en s'adressant au Service du personnel.

C.S.R. Chauveau, 1, avenue Chauveau, Neufchâtel.

Dans la maison de Kelly: les empreintes de J. Ray Collins

Un expert en empreintes digitales de la Sûreté de Québec, qui témoignait hier dans l'enquête préliminaire de John Ray Collins, Laurent Courbin et Marcel Pélouquin, accusés du meurtre du couturier John-A. Kelly, dans la soirée du 16 septembre 1971, a déclaré qu'il avait relevé une empreinte digitale sur le combiné téléphonique de la victime, au moment où la police municipale faisait enquête dans l'appartement de M. Kelly, rue de Bernières, en face des Plaines d'Abraham.

Tous les points de concordance observés dans cette empreinte indiquent qu'il s'agit bien de celle de John Ray Collins.

Collins vu sur les lieux

En plus du témoignage d'un voisin de palier, qui a affirmé mercredi avoir croisé J. Ray Collins dans l'escalier du domicile, deux menuisiers sont venus dire au tribunal qu'ils avaient vu Collins dans le logis

de la victime le soir du 16 septembre. Par ailleurs, deux jeunes gens qui avaient fréquenté les environs et qui avaient logé à la "Petite Bastille" durant l'été de 1971, ont admis avoir connu M. Kelly et ses deux présumés assassins, Courbin et Collins.

L'automobile de Kelly

Enfin, une adolescente de la métropole a déclaré qu'elle avait passé une partie de la soirée du 12 octobre 1971 dans une voiture Buick de modèle 1962, que conduisait Marcel Pélouquin. Cette voiture était la propriété du couturier Kelly et elle avait été identifiée par un policier de Repentigny.

Depuis le début de la semaine, environ 20 témoins ont été appelés à la barre pour donner leurs versions des faits, et le substitut du procureur-général, M. John d'Arcy Asselin en a encore d'autres à faire entendre, et il n'est pas sûr que l'enquête puisse se terminer aujourd'hui.



Pare-brise protégé

La pluie verglaçante qui tombait sur la capitale, hier, a causé beaucoup de soucis à de nombreux automobilistes. Ainsi, le conducteur pouvait ou laisser réchauffer sa voiture pour faire fondre la glace qui adhérait au pare-brise, s'aventurer à l'aveuglette et risquer la collision ou tout simplement, comme les ingénieurs propriétaires des voitures que nous voyons sur cette photo, protéger le pare-brise à l'aide d'un carton.

(Photo: l'Action-Québec — François Boulay)

Avec la "bénédiction" du Conseil des universités, une ère nouvelle débute à Laval

par Guy GIROUX

C'est avec la "bénédiction" du Conseil des universités" que Laval s'engage maintenant dans les sept grandes orientations qu'elle a proposées au conseil en mai 1971, et dont elle attendait une réponse depuis, avant de prendre charge de ces secteurs, en quelque sorte, pour l'ensemble des institutions d'enseignement supérieur du Québec.

L'université est dès lors fixée puisque, tel que le remarquait le recteur de cette institution, M. Larkin Kerwin, hier, lors d'un déjeuner de presse, le Conseil des universités a approuvé, en général, les options prises par Laval.

"Nous sommes heureux d'avoir obtenu la lumière verte du conseil", devait faire remarquer M. Kerwin, précisant que les sept grandes orientations que s'était fixées l'université avaient été approuvées dans les "grandes lignes" par le CDU. "Il les trouve conformes aux besoins de la société et aux ressources de l'université", ajoute le recteur.

Les orientations que le Conseil des universités a approuvées, cette plaquette sera distribuée en un certain nombre d'exemplaires à travers la province pour mieux faire connaître au public les différents milieux l'impliqués qui sont en train de se donner l'université.

La plaquette en question permet de justifier ces grandes orientations de l'université, que sont: les lettres françaises et canadiennes, l'administration publique, l'aménagement du territoire, l'alimentation, les sciences biologiques, les sciences appliquées à l'industrie et, en septième lieu, l'étude du Nord, la recherche sur les atomes et la recherche en optique.

Au chapitre des lettres françaises et canadiennes, Laval justifie cette orientation par le rôle qu'elle a été appelée à jouer au Canada français et par la tradition séculaire qu'elle a développée dans ce domaine.

Si l'administration publique représente la deuxième grande orientation de l'université, qu'elle justifie par sa présence dans la capitale du Québec, il importe de souligner que cette orientation lui est contestée de façon catégorique, par l'Université de Québec (UdQ) à laquelle est actuellement rattachée l'École nationale d'administration publique (ENAP) située dans le Quartier latin.

En effet, dans une déclaration conjointe du président Alphonse Rivier de l'UdQ et du directeur Roland Parenteau de l'école, en septembre dernier,

ceux-ci signifiaient que "l'ENAP est à l'Université du Québec pour y rester", faisant de la sorte écho à des propos tenus antérieurement par le recteur Kerwin, pour qui "l'ENAP devra logiquement être intégrée à Laval".

Quoi qu'il en soit, même si le recteur a admis hier qu'il y a "duplication" (avec une autre université dans le cas d'une ou deux orientations) choisies par Laval, et qu'il devrait en outre préciser que le Conseil des universités n'a rien suggéré pour trancher la question, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de l'université, M. Jean-Guy Paquet, a affirmé pour sa part que dans "le cas de duplication, Laval est réellement en avance, par rapport à ce qui se fait ailleurs".

En regard de la troisième orientation que représente l'aménagement du territoire, on justifie celle-ci par la "vocation nationale" de la faculté de Foresterie et de Géodésie de l'université, et par sa proximité du Saint-Laurent, de même que par sa situation dans l'agglomération urbaine de Québec.

Aussi, le fait de souligner que sa faculté des Sciences de l'Agriculture et de l'Alimentation est la seule institution francophone du genre au Québec, représente la justification nécessaire à l'université pour faire de l'alimentation, le quatrième grand secteur auquel elle entend consacrer ses énergies, au cours des prochaines années.

Les sciences biologiques, de même que l'étude du Nord, la recherche sur les atomes et la recherche en optique sont des secteurs qui seront développés à Laval, considérant les engagements pris par l'université dans ces domaines, jusqu'ici, et parce que ces secteurs sont caractérisés par l'excellence de leurs équipes et de leurs laboratoires, tel qu'on le note dans le cadre de la plaquette que vient de lancer l'université.

Enfin, on considère que les sciences appliquées à l'industrie représentent une des grandes orientations de Laval, par le souci d'intégration au milieu manifesté par l'université et compte tenu de l'évolution technologique et des conditions socio-économiques actuelles.

"Gestes concrets" ont été posés, et des "progrès notables" ont été réalisés: Telles sont les remarques qu'a formulées hier le recteur Larkin Kerwin, pour indiquer que l'université qu'il représente est déjà bien engagée dans la voie de la réalisation et du dévelop-

pement de ses sept grandes orientations. A titre d'exemple, M. Kerwin se réfère au secteur des sciences biologiques en regard duquel des études et des démarches ont été entreprises, notamment en ce qui a trait au problème de la recherche clinique dans les hôpitaux affiliés à l'Université Laval.

A ce sujet, on se souviendra qu'un rapport déposé lors de la séance que tenait le Conseil de Laval, le 12 décembre dernier, recommandait l'intégration de cinq hôpitaux spécialisés de Québec au Centre hospitalier de l'université. Dans l'optique du recteur, ce projet devrait pouvoir se concrétiser, et on assisterait alors à une relance de la recherche clinique dans les hôpitaux en question.

Exprimant par ailleurs ses

Courville connaît une majoration de taxes de 32%

Par François LINTEAU

Les contribuables de Courville devront encourir une augmentation de taxes de l'ordre de 32% pour l'exercice financier de 1973. De plus, un compte de taxe spéciale sera envoyé aux citoyens pour combler le déficit de 1972, qui se situe entre \$45 à \$50,000. Ce compte sera de \$0,25 du \$100 d'évaluation.

Le maire de cette municipalité, M. Paul-Emile Giroux, nous a déclaré hier soir que la plupart des propriétaires auront à payer environ \$100 de plus que l'an passé.

Tous les postes budgétaires connaîtront une augmentation plus ou moins sensible selon le cas. Ainsi, le service de la

Voirie verra ses dépenses passer de \$97,555 à \$170,695 en 1973. De même, le service de Police connaîtra une hausse de \$25,408, les dépenses passant de \$91,156 à \$116,564 en 1973. Il y a aussi le Service de la dette qui a connu une forte augmentation. En 1972, les dépenses de ce poste se chiffraient à \$234,113, tandis qu'en 1973, elles seront de \$259,753,00.

Au niveau des revenus, ils se chiffrent à \$788,502 et seront répartis de la façon suivante: \$1,25 du \$100 d'évaluation pour les taxes foncières et spéciales, \$2,25 pour la CUQ et CTCUQ. De plus, les propriétaires devront défrayer \$57,00 pour le service d'aqueduc et

d'égout, en plus de \$20,00 par logement pour l'enlèvement des ordures ménagères.

Le taux de la taxe foncière était l'an passé de \$1,70. Cette année, il est de \$1,50, mais cette baisse s'explique par l'augmentation de l'évaluation immobilière qui est passée de \$13 à \$19 millions. On sait que dorénavant, la responsabilité de confectionner le rôle d'évaluation relève de la CUQ, qui évalue les propriétés à leur valeur réelle.

Enfin, si l'on ajoute à la taxe foncière de \$1,50 la taxe spéciale de \$0,25 du \$100 chargée pour défrayer le déficit de 1972, disons que les contribuables auront à payer en tout \$1,75 du \$100 d'évaluation.

Faits divers

Incendie

Un deuxième incendie a éclaté hier matin, à l'École secondaire de Notre-Dame des Laurentides, aisé rue de l'Église.

Les membres de l'escouade de Québec avaient déjà entrepris une enquête sur le premier incendie qui s'était déclaré la veille entre les deux portes d'une sortie désaffectée où il n'existait aucune installation électrique. Le feu avait été allumé dans des papiers et cartons d'emballage.

Hier matin, vers 9h30, les pompiers de cette municipalité, dirigés par M. Georges Rhéaume ont maîtrisé un début d'incendie qui avait pris naissance derrière un écran de projection de diapositives et de pellicules cinématographiques où se consumait lentement un vieux gilet accroché tout près de l'écran. Les pompiers ont utilisé un extincteur pour éteindre le feu.

Les deux annexes de l'institution où le feu a été mis son reliées par un corridor. Le chef Rhéaume a déclaré ce matin que les dégâts causés par l'incendie d'hier matin étaient minimes en comparaison avec ceux constatés la veille, alors que les chambranles de deux portes ont été complètement calcinés.

Les enquêteurs de la SQ sont maintenant sur une bonne piste et croient pouvoir être en mesure d'appréhender l'incendiaire d'ici les prochaines heures.

Pannes

Le verglas d'hier a provoqué la rupture de plusieurs câbles primaires de l'Hydro-Québec et entraîné plusieurs pannes dans la région de Québec.

A Sainte-Foy, par exemple, environ 2,000 abonnés ont été privés d'électricité pendant plusieurs minutes, à une couple de reprises, hier.

On a signalé aussi une autre panne qui a affecté environ 400 abonnés de Sainte-Thérèse de Lisieux et de Sainte-Brigitte de Laval.

Hélicoptère

On est sans nouvelles, depuis hier après-midi, des quatre oc-

cupants d'un hélicoptère de la compagnie Sept-Iles hélicoptères.

L'appareil a décollé vers 14h30 du camp 631, près de Manic, pour se diriger vers Bale-Comeau. Habituellement, on effectue ce trajet en moins d'une heure.

Les contrôleurs aériens de Hauteville ont été dans l'impossibilité d'établir un contact radio avec le pilote. On a entrepris des recherches, lesquelles ont dû être abandonnées à cause de l'obscurité et du mauvais temps.

Elles ont été reprises ce matin par les agents de la Sûreté du Québec auxquels est venue se joindre une équipe de l'armée canadienne.

Les occupants de l'hélicoptère sont: le pilote Dave Power, le vice-président de la compagnie Québec North Shore, de Bale-Comeau, M. Gordon Cooper, ainsi que M. Eddy Byrd et M. Clément Dupont, respectivement gérant des opérations forestières et directeur des exploitations de la firme Québec North Shore, de Bale-Comeau.

Collision

Un accident impliquant une auto et un camion-réservoir de la ville de Ste-Foy a causé des lésions multiples à quatre jeunes passagers, vers minuit, hier à Ste-Foy. Bernard Boudreau, 28 ans, de la rue du Domaine à Cap-Rouge, Lise Chrétien et Louise Dion, deux adolescentes de 15 et 14 ans demeurant à Silvery, et Jean Lagacé, 20 ans, de Place Horizon à Ste-Foy. Ces quatre jeunes gens circulaient sur le chemin St-Louis lorsque, au coin de la rue Eugène Hamel, l'automobile qu'ils occupaient heurta de plein fouet l'arrière d'un lourd camion-réservoir de la ville de Ste-Foy. Alors que trois des quatre passagers furent transportés d'urgence à l'hôpital de l'Enfant-Jésus, souffrant de multiples contusions, le jeune Lagacé devait être hospitalisé au CSHUL pour une fracture du crâne. Ce dernier conduisait l'automobile au moment de l'accident. Le camion-réservoir, muni d'une grappe, est utilisé pendant l'hiver pour nettoyer les rues. On ne connaît pas la cause de l'impact.

Piquante sortie de Lamontagne à l'endroit de la SCHL

Par François LINTEAU

Le maire de Québec, M. Gilles Lamontagne, a déploré, hier midi, que la Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL) ne cherche pas uniquement à être rentable, mais aussi à faire des profits.

M. Lamontagne, qui s'adressait aux membres du Club Rotary de Québec-Est, a ajouté qu'au niveau de l'aide au logement, "ce ne sont pas des prêts que les municipalités veulent, car la plupart peuvent en obtenir, et souvent à des

conditions aussi favorables que celles qui leur sont offertes par la SCHL".

Le premier magistrat de la Capitale s'est même posé la question suivante: "Qui aide qui?" Il a d'ailleurs apporté un exemple de ce que les municipalités apportent à la SCHL.

"Dans le cas de Place Bardy, a-t-il dit, l'Office municipal d'habitation a reçu en prêt de la SCHL \$9,786,765 pour une période de 30 ans. Au terme de cette hypothèque, la ville de Québec aura remis à la So-

ciété centrale un montant de l'ordre de \$28 millions".

Toujours en ce qui concerne le logement, M. Lamontagne s'est dit heureux de la décision des gouvernements fédéral et provincial d'accepter des représentants des municipalités à la conférence fédérale-provinciale sur l'habitation qui aura lieu bientôt.

Selon le maire de Québec, "il est normal que nous soyons à Ottawa pour y discuter d'un gâteau d'au-delà de \$500 millions pour l'habitation". Il a aussi ajouté qu'une con-

férence comme celle-là s'imposait, car sans aller jusqu'à crier au scandale, je crois qu'il est tout de même déplorable de constater que dans un pays comme le Canada, pays qui a l'un des niveaux de vie les plus élevés au monde... un pays ou des provinces où la prospérité est inégale; il est inacceptable, dis-je, de voir encore des milliers de gens logés d'une façon pitoyable, dans des conditions qu'aucun de vous, dans cette salle, n'endureraient un instant pour lui-même".

Lamontagne insistera pour que l'aéroport de Québec devienne international

Par François LINTEAU

Le maire de Québec, M. Gilles Lamontagne, a déclaré, hier midi, qu'il insisterait auprès

du nouveau ministre des Transports, M. Jean Marchand, "pour qu'il ait un examen complet de l'ensemble de la situation du transport en commun à Québec, afin d'accélérer la mise en place, non seulement de nouveaux aménagements, mais aussi l'établissement de nouvelles liaisons aériennes".

M. Lamontagne, qui parlait devant les membres du Club Rotary de Québec-Est, a en outre déploré qu'il faille tous les jours passer par Montréal et ce, quelle que soit la destination.

Selon le premier magistrat de la Capitale, "quand on prend conscience de l'importance croissante que prend la région de Québec dans tous les domaines, et particulièrement dans le tourisme, il faut se rendre à l'évidence qu'il y a lieu d'apporter des améliorations considérables aux liaisons aériennes qui nous desservent".

Transport en commun

Par ailleurs, le maire Lamontagne a déclaré que "le gouvernement du Québec, à l'instar de celui de l'Ontario, devrait examiner la possibilité d'instaurer une politique des transports urbains apportant une aide technique et financière concrète aux municipalités".

M. Lamontagne a ainsi fait état de la politique ontarienne, qui prévoit une aide financière aux municipalités comprenant le paiement de 50% des déficits des systèmes de transport en commun, jusqu'à un maximum donné, moyennant certaines conditions.

Et ce n'est pas tout, selon le maire de Québec, puisque l'Ontario verse des subventions jusqu'à 75% du coût des dépenses capitales pour l'acqui-

sition des véhicules et l'aménagement des parcs de stationnement aux points de terminus.

Sans oublier d'autres coûts équivalant à 50% du coût d'installation d'un système de contrôle de la circulation par ordinateur et pour l'installation de feux de circulation dans les régions urbaines.

De même que d'autres subventions pour défrayer le coût des études nécessaires à l'amélioration de la circulation routière dans les villes.

M. Lamontagne a conclu que "cette politique constituait une approche concrète et positive des problèmes du transport dans les municipalités et qu'elle devrait servir de base à notre propre gouvernement provincial".

Candidates au titre de reine du "Secours aux handicapés"

Le couronnement de Mademoiselle "Secours aux handicapés de Québec Inc." aura lieu le 28 février, à la salle des zouaves, 370 rue des Sables, dans le quartier Limoilou. L'événement est prévu pour 20h30. Le public est cordialement invité. Notons qu'il y aura danse avec orchestre et que l'entrée est gratuite.



Marie-Paule

Marie-Laure

Micheline

Cécile

Alice

CAMELOTS

(Porteurs)

demandés pour faire la livraison de l'Action-Québec dans la ville et la banlieue.

Faire application par téléphone au numéro suivant:

522-4771

C'est un peu pour toutes ces raisons, donc, que le maire de Québec réclame de nouvelles lignes aériennes, qui mettront la région en liaison directe avec les grands centres d'Amérique du Nord.



L'éditorial

PAR ROGER BRUNEAU

La guerre aux parasites du chômage

Il était question depuis quelques mois de nouvelles mesures gouvernementales pour éliminer ceux qui abusent de l'assurance-chômage en quittant volontairement leur emploi, en se laissant intentionnellement congédier, en refusant de rechercher un nouvel emploi, en refusant des emplois convenables qu'on leur offre afin de continuer à vivre dans un confort relatif grâce aux prestations d'assurance-chômage et à la possibilité de gagner un léger supplément de revenus sans perdre ces prestations.

C'est de notoriété publique actuellement que beaucoup de personnes en chômage demeurent dans cette situation parce qu'elles le veulent bien, parce qu'elles y trouvent une forme d'existence plus facile et comportant moins d'obligations. Au niveau où sont rendues les prestations d'assurance-chômage, il s'en trouve un trop grand nombre, hélas ! qui considèrent cette source de revenus comme beaucoup plus lucrative que certains emplois et qui choisissent de vivre aux frais de l'État.

Le gouvernement adoptera incessamment des mesures pour remédier en partie à cette situation, pour éliminer ceux que l'on pourrait considérer comme des parasites du chômage. Cette loi touchera notamment ceux qui auront perdu leur emploi par leur propre inconduite, qui quitteront volontairement leur emploi sans justification ou sans motif valable, qui refuseront ou s'abstiendront de postuler un emploi convenable qui est vacant, après avoir appris que cet emploi est vacant, ceux qui refuseront d'accepter un tel emploi lorsqu'il leur aura été offert. Aucune période initiale de prestation ne sera

établie au profit de telles personnes tant qu'elles n'auront pas à leur crédit au moins huit semaines d'emploi assurable accumulées après le jour où elles auront perdu ou quitté leur emploi ou auront refusé un emploi convenable.

Actuellement, l'un des cas que l'on rencontre le plus fréquemment chez les faux-chômeurs, est celui d'une personne qui refuse d'occuper un emploi où l'on offre un salaire moins élevé que ce que rapportent les prestations d'assurance-chômage. Tant que cela était légal, on pouvait difficilement reprocher à une personne touchant, par exemple \$100 de prestations d'assurance-chômage par semaine, de refuser un emploi où l'on n'offrirait que le salaire minimum soit moins de \$60 par semaine. Dans ce cas, le système était plus à blâmer que la personne et il était même héroïque de voir des gens travailler à un tel salaire sachant qu'ils auraient pu toucher davantage de l'assurance-chômage. Mais si elle oblige les chômeurs à accepter de tels emplois et à subir une perte substantielle de revenus, la loi aura contribué sans doute à faire baisser le nombre de ceux qui sont inscrits à l'assurance-chômage mais n'aura pas pour autant corrigé le système faussé à sa base même. Le salaire minimum sera sensiblement augmenté en juillet prochain mais il sera loin encore de rivaliser avec les prestations d'assurance-chômage. Dans ces conditions, il est évident qu'on ne saurait intéresser les chômeurs à se chercher de l'emploi rémunéré à salaire minimum, à moins de les y forcer comme le fera apparemment la nouvelle loi.

Il faut noter cependant que là ne réside pas le seul problème et

qu'il y a par ailleurs d'autres personnes qui refusent un emploi rémunéré d'un salaire équivalent aux prestations d'assurance-chômage; ces personnes font le raisonnement qu'étant paisiblement assises chez elles, sans devoir prendre l'autobus, aller dîner dans les restaurants ou traîner la "boîte à lunch" et autorisées en outre à gagner un peu d'argent dans des emplois à temps partiels, "des jobbines" comme on dit dans le langage courant, sans subir une diminution des prestations d'assurance-chômage qu'elles touchent, choisissent évidemment la solution la plus facile.

Espérons qu'en voulant appliquer ces nouvelles mesures, les responsables des services de la main-d'œuvre ne pousseront pas la fantaisie jusqu'à considérer comme un geste digne de châtiement le cas d'un chômeur qui, notamment, refuserait de s'exiler dans une autre ville, une autre province pour occuper un emploi "convenable" qu'on lui offrirait. L'application des nouvelles normes demandera de la mesure et de la compréhension. Dans certains cas on pourra avoir des raisons humanement valables de refuser un emploi.

Mais n'est-ce pas qu'on aurait évité bien des difficultés à corriger une situation et un système permettant tous les abus si, dès le début, on avait davantage réfléchi aux conséquences économiques et humaines des lois qu'on adoptait plutôt que de chercher, comme ce fut virtuellement le cas, à se montrer complaisant envers des individus et des organismes qui réclamaient ces mesures avec trop d'impatience et dont on voulait s'assurer les considérations électorales ?

L'opinion du lecteur

L'ère du chariot...

Au moment où l'horloge solaire recommence à compter journalièrement en notre faveur quelques minutes de plus de clarté à l'aide de sa grande aiguille, au moment où le soleil couchant élabore sa dorure sur le déclin d'une journée hivernale québécoise, à cet instant écrit un jour Maurice Maeterlinck où ce qui est accompli la nuit prend une couleur différente le jour, voilà que s'annonce à grande pas les festivités du Carnaval de Québec, édition 1973, avec la venue en nos murs des cow-boys de Calgary, une joyeuse caravane de carnavaliers dont la longue chevauchée les mènera directement dans la Vieille Capitale avec chariots recouverts de bâches et tirés par des paires de chevaux couverts d'écumé, sans oublier non plus les cuisines ambulantes qui serviront à alimenter des estomacs prêts à avaler tout à part les ulcères !

La visite de nos joyeux compères ne sera pas la première, du reste, étant donné que le maire Lamontagne et de nombreux Québécois ont déjà eu l'occasion de jouer le rôle d'ambassadeurs de la fraternité carnavalesque de Québec au Stampede de Calgary et de coiffer en même temps le fameux cha-

peau à large rebord qui identifie si bien les vachers de l'Ouest canadien et ceux du far west américain. Ces contacts humains ouest et est se font d'ailleurs dans la plus pure tradition touristique et ressemblent de beaucoup à ceux qui sont établis aujourd'hui entre Berlin-Ouest et Berlin-Est, avec en moins le mur de la honte, muraille qui n'atteint même pas ici la hauteur d'une haie d'arbustes entretenue avec la fine lame de l'humour et de l'amitié.

Cette valse de joyeux promeneurs à beaucoup de rythme et de vogue dans les voiles. Elle est devenue une coutume entrée dans nos moeurs. Nous savons déjà qu'une caravane québécoise se met en marche tous les ans en direction du pays pamplemousse et de l'orange et qu'à leur tour les Californiens nous rendent gaiement la monnaie de notre pièce en venant au pays de la pitoune, de la pomme et du sucre d'érable !

L'ère du chariot semble vouloir sortir à nouveau des boules à mites tout comme les anciennes voitures de 1929 qui sortent encore endimanchées, reluisantes et astiquées et dont l'acier trempé d'aujourd'hui. Le chariot est listé sur le palmarès de la chansonnette

canadienne et pas plus tard que l'année dernière il roulaït cahin-caha sur la route des Etats-Unis d'Amérique alors qu'une couple de Montréalais eurent l'heureuse idée de se véhiculer dans l'ancien fourgon à traction animale qui fut longtemps la proie rêvée des Indiens de la Virginie ou du Colorado !

Tous ces voyages de bonne entente se font évidemment dans un esprit de pur humanisme, celui-là même pratiqué par le regretté Lester B. Pearson dont le champ de vision pacifique lui fit naître l'idée de lancer sur le marché du code criminel un moratoire pour la suspension de la peine capitale avec la mise au rancart de l'ancienne thèse revancharde oeil pour oeil et dent pour dent. Il faut voir dans cette cour ouverte de diplomatie une transfusion de bon sens qui aura pour principal effet de donner plus de poids et de valeur au capital humain, tout en nous rappelant que si les règles de la bienséance commentent par tenir compte du maintien du couteau et de la fourchette, elles peuvent par la suite se perpétuer dans l'art de vivre dans notre environnement ainsi qu'il l'étranger.

Lauréat Couture, 93 Fraser, Lévis, Qué.

La situation religieuse

Nous devons remercier le bon Dieu de sa générosité débordante vis-à-vis le Canada et en particulier pour la province de Québec.

Pour continuer les citations de Mgr Clarizio (21 avril 1969) qui déclarait encore : "Le Saint-Père me disait il y a quelques semaines : "Quand je pense au Québec, je pense à un certain petit coin du monde qui vit dans la tranquillité spirituelle ! Pauvre Saint-Père ! En ce moment, je souffre plus que jamais à la pensée de ne pas avoir renseigné suffisamment le pape... ne voulant pas le faire souffrir, il y a des catholiques qui ne sont pas fidèles... jusqu'à maintenant, le pape ne sait pas ce qui se passe, parce qu'avec un coeur de père, moi-même, j'ai tâché d'empêcher que le pape souffre trop. Maintenant le pape sait tout ce qui se passe et il souffre beaucoup. Allons-nous conti-

ner à le faire souffrir davantage ?

Voilà, chers amis, ce que peut faire un Concile mal compris ! Le Concile n'était pas terminé que déjà il fallait y apporter des changements. Un évêque disait et j'étais présent : "A date, notre diocèse est le premier dans la course... nous ne devons pas attendre... il faut aller vite et saisir les esprits immédiatement, etc, etc." Ce diocèse aujourd'hui et bien d'autres sont pris par un manque de prêtres et par un grand relâchement de la part des catholiques. Partout nous attendons ce cri : où allons-nous avec tout ça ? Comme ils ont raison !

Le 23 août 1968, à Bogota, c'est un Paul VI qui dit ceci : "Du haut de la barque mystique de l'Eglise nous sentons nous aussi la tempête qui nous entoure et nous assaille. "Panique... trouble... malaise, ces mots qui reviennent souvent et un peu partout, expriment la crise que traverse l'Eglise. Crise qui passera certainement et dont l'Eglise

sortira victorieuse, mais avant de sortir de cette crise, elle souffre.

Au cours d'une audience à un groupe de visiteurs, le pape aurait dit tout à coup : "Regardez-moi bien dans les yeux. Est-ce que j'ai l'air d'un réactionnaire ? Un pape ne doit être ni réactionnaire ni progressiste. Il doit être le pape. Cela suffit !

Tous les jours, ayons une pensée pour le pape, nous les prêtres, au SAINT SACRIFICE DE LA MESSE, et vous l'aies, dans vos prières. Ici à la Maison St-Bernard, le Rosaire se dit tous les jours, et nos bons vieillards souffrent dans leur corps, pour l'Eglise du Christ. Malheureusement cette maison doit fermer ses portes au cours de l'année. A nous d'établir ici et là d'autres cénares de prières.

Armand Roy, père, aum.
Maison St-Bernard
St-Damien (Bellechasse)
P. Q.

Pourquoi avoir congédié Gaston Marois ?

M. le rédacteur en chef Action-Québec

Monsieur, Les sous-signés ont appris avec consternation que Monsieur Gaston Marois a été remercié, mardi le 9 janvier, de son poste d'annonceur à la station radiophonique CKBM de Montmagny. Depuis plus de deux ans à l'emploi de CKBM, Monsieur Marois fut responsable pendant plusieurs mois d'une émission d'information "Carrefour" et s'est aussi occupé à plusieurs reprises de reportage. Le monde de l'information de la ré-

gion de la Côte-du-Sud est affecté par cette décision de la direction de CKBM, d'autant plus qu'aucune raison ne motive cette décision dans la lettre de remerciement qu'a reçue Monsieur Marois.

Un esprit commun est en train de naître entre les journalistes qui travaillent sur la Côte-du-Sud et des gestes comme celui du remerciement de Monsieur Marois ne peuvent que contribuer à resserrer des liens de solidarité et même durcir les positions des journalistes et des reporters dans le milieu. Même si la direction de CKBM ne veut pas lier le remerciement de Monsieur Marois à l'article paru dans Qué-

bec-Pressé dimanche sous le titre "Censure et crève-cœur", il y a là un geste de représaille pour faire peur.

Donc, les journalistes et reporters qui signent ce texte déplorent vivement le remerciement de Monsieur Marois en notant que ce n'est pas comme cela qu'on réussira à améliorer la situation du personnel et à le garder pour revivifier l'entreprise.

Signé :
les journalistes et annonceurs
People/Courrier,
CKBM, CHGB.

Document

Mémoire de la CEQ à la CCT (résumé)

Un contrôle plus étroit sur les dépenses de Bell Canada

Le problème

Bell Canada vient de soumettre devant la Commission canadienne des transports deux requêtes demandant l'approbation de hausser le tarif de la compagnie, concernant le service, l'équipement et les installations qu'elle fournit, afin d'obtenir des revenus supplémentaires d'exploitation de \$121 millions pour les deux prochaines années.

Les nouvelles augmentations demandées par Bell Canada pour effet de hausser le coût d'utilisation de tous les services offerts aux usagers : abonnement mensuel, téléphones publics, frais d'installation, appel interrurbains, etc.

Requête "A"

La requête "A" touche l'ensemble des services de Bell Canada, i.e. à peu près tous les aspects de la location d'appareils, des frais de services locaux et interrurbains et d'installation. La requête "A" doit être jugée en janvier 1973.

Cette requête, si elle est acceptée intégralement, apportera à Bell Canada des revenus supplémentaires de l'ordre de \$38 millions. En 1972 et 1973, les services téléphoniques coûteront aux usagers des services de Bell Canada, concentrés principalement au Québec et en Ontario, \$63.2 millions de plus, soit près de \$12.00 par appareil téléphonique.

Requêtes "B"

La requête "B" touche la conception même des services téléphoniques et tous les services spéciaux dispensés par Bell Canada. Les tarifs proposés dans cette requête à la CCT visent à produire des revenus de \$85 millions en sus de ceux que la compagnie sollicite dans la requête "A" et un taux de rendement de 8.5% du capital en 1974. Ainsi le service d'installation du téléphone qui coûte actuellement \$1.00 à l'abonné augmenterait à \$22.00. Les frais d'appel à l'assistance annuelle coûteraient vingt-cinq cents au lieu d'être gratuits comme c'est le cas actuellement, pour chaque demande de numéro qui est déjà inscrit dans l'annuaire.

Justification de Bell Canada

On sait que 95.8% des revenus d'exploitation de Bell Canada proviennent des services locaux et interrurbains. Or, si on ajoute les \$85 millions de la requête "B" en vigueur en 1974, c'est \$168.2 millions qu'il faudra payer de plus en 1974. Bell Canada chiffre à 7.1 millions

le nombre d'appareils en opération à la fin de 1974. Or, dans une décision rendue le 19 mai 1972, la CCT accordait à Bell Canada une hausse substantielle de revenus. Elle aurait atteint \$47.2 millions si elle avait été en application durant toute l'année 1972. Il est encore trop tôt pour voir tous les effets de cette hausse, ce qui rend tout jugement très hypothétique.

Cette augmentation des revenus de Bell Canada devait permettre à cette dernière de faire face à des dépenses incompressibles, en terme de frais d'exploitation et d'investissements destinés à conserver au Canada l'une des premières places dans la première au point de vue de l'efficacité du réseau de communications. Dans l'esprit de la CCT, ceci devrait régler le problème de la compagnie pour quelques années.

Or, Bell Canada estime que les prévisions de la CCT ne se sont pas réalisées, pour 1972 parce que la commission a rendu sa décision le 19 mai dernier. Le nouveau tarif ne fut en usage que le 2 juin avec la conséquence que le revenu supplémentaire estimé à \$47.2 au départ ne sera en fait que \$27.6. Bell Canada tente de nous expliquer que sa requête "A" est justifiée parce qu'elle connaît en 1973 une baisse de ses indices de bénéfices due aux faits de l'inflation, des impôts et des hausses salariales.

Réfutation de la C.E.Q.

Un mémoire à la CCT

Dans un mémoire qu'elle soumettait le 15 décembre 1972, la C.E.Q., Corporation des enseignants du Québec, au nom de ses 70,000 membres conteste la hausse injustifiée de tarifs demandée par Bell Canada et demande à la CCT de rejeter la requête "A" de la compagnie telle que formulée.

Le mémoire comporte trois chapitres et une section sur les recommandations. Dans un premier chapitre, la C.E.Q. expose le problème en considérant l'impact de l'augmentation demandée, la nature de l'augmentation demandée et la justification de Bell Canada. Dans un deuxième chapitre, la CEQ expose les motifs qui font qu'elle s'oppose à la requête "A" de Bell Canada. L'argumentation porte principalement sur la hausse des coûts, la hausse des revenus d'exploitation et les sources de financement de Bell.

Enfin, dans un troisième chapitre la CEQ examine divers éléments de solution: contrôle des dépenses de développement, concurrence chez les four-

nisseurs de Bell, participation gouvernementale à la direction de Bell et réaménagement du tarif.

Le jugement de la Commission canadienne des transports

Éléments de solution

Une hausse du tarif serait selon la CEQ, la dernière solution que la Commission canadienne des transports devrait envisager avant de porter son jugement devant l'éventail des autres éléments de solution. Ces éléments seraient, selon le mémoire, un plus grand contrôle des dépenses de développement, permettre la concurrence chez les fournisseurs de Bell Canada, favoriser la participation gouvernementale à la direction de Bell et enfin songer à un réaménagement du tarif de Bell Canada.

Contrôle des dépenses de développement

Avant de rendre son jugement, la CCT devra scruter le plan d'immobilisation de Bell Canada. Le consommateur a nettement l'impression qu'il peut s'agir de dépenses qualifiées de "somptuaires" puisqu'il a la conviction que le service téléphonique est excellent et amplement adéquat pour satisfaire à ses besoins actuels. Bell Canada, selon lui, ne pourrait faire plus dans les circonstances actuelles. Il voit donc d'un mauvais oeil toute hausse tarifaire destinée à financer des innovations qui ne le touchent pas. Bell Canada, selon lui, profite de la situation de monopole pour investir dans une recherche et des constructions qui n'améliorent pas son bien-être quotidien mais qui augmenteraient sa facture de services de communications. L'offre de services est actuellement saturée et Bell Canada doit dépenser de plus en plus en publicité pour maintenir la rentabilité d'innovations perfectionnées.

Les statistiques nous indiquent par exemple que le nombre d'appareils supplémentaires par unité de logement se maintient depuis quelques années à 25 pour 100 lignes de résidence. Le nombre d'appels quotidiens par appareil est en moyenne à 6.2 depuis 1961. Bell Canada n'a pu vendre avec rentabilité son système "ouch tone" dans plus de 180 communautés téléphoniques sur les 900 que l'on compte dans son territoire. De plus, la proportion de téléphone "contempra" sur l'ensemble des appareils n'a pas bougé de 1971 à 1972.

Permettre la concurrence chez les fournisseurs de Bell Canada

L'Etat a garanti à Bell Canada une situation de monopole. Cette entreprise a profité de la situation pour intégrer son approvisionnement. Ainsi, Bell Canada utilise les appareils téléphoniques fabriqués par Northern Electric possédée à 100% par Bell Canada. Et toutes les opérations de Northern Electric échappent au contrôle de la CCT.

Participation gouvernementale

La CEQ dans son mémoire aborde aussi la question de la nationalisation. La CCT, selon la centrale des enseignants, peut recommander la nationalisation complète du réseau transcanadien puis que cette compagnie ne peut plus opérer dans des limites raisonnables. Tout le réseau transcanadien de communications appartiendrait à la collectivité.

En faisant une telle recommandation, la CCT ne ferait que prolonger et devancer ce qui est en train de se produire avec l'opération Telesat.

La CEQ croit que la CCT sans exiger la nationalisation complète, peut mental plus étroit sur les dépenses de recommander un contrôle gouvernemental plus étroit sur les dépenses de Bell.

Réaménagement du tarif

Le mémoire souligne que Bell Canada pourrait pousser encore plus loin l'application d'un tarif juste et équitable et la CCT devra étudier les modalités d'application de système nouveau de facturation.

\$4 milliards. Bell Canada peut déterminer quelle part de ces investissements est attribuable à une si haute fréquence d'appels. Le principe de l'équité voudrait alors que le coût de toutes les charges fixes résultantes soit réparti sur ceux qui les causent. L'usager de Bell Canada payerait alors pour ce qu'il consomme.

Ce système de facturation nécessiterait, comme actuellement, un tarif mensuel de base mais inférieur à ce que l'on paye aujourd'hui. Ce montant de base donnerait droit à un certain nombre d'appels par mois. Le nombre supplémentaire serait facturé à l'unité de telle sorte que le client de Bell Canada recevrait une facture correspondant à son utilisation de la même façon qu'il reçoit une facture en fonction du nombre de kilowatts-heure utilisés durant le mois.

Recommandations

C'est à un examen très attentif des affirmations de Bell Canada que la C.E.Q. convie la CCT qui se doit de penser avant tout à la protection du salarié et du consommateur à faible revenu.

La hausse du tarif ne saurait être retenue sans un examen sérieux et loyal des autres éléments de solution résumés dans les recommandations suivantes :

NOUS RECOMMANDONS que la CCT :

s'assure du bien-fondé sur le plan social du programme d'expansion de Bell Canada, afin d'endiguer et d'arrêter, le cas échéant, toute dépense somptuaire faite ou envisagée sous le couvert de la recherche et du développement;

NOUS RECOMMANDONS que la CCT :

— étudie la situation financière des filiales de Bell Canada et leurs liens avec la compagnie-mère;

— fasse partager à ses filiales la situation financière de la compagnie-mère;

— évite au consommateur moyen d'absorber les frais d'une situation artificielle faisant qu'il échappe des contre-coups financiers soi-disant accusés par Bell Canada, alors que les filiales s'enrichissent à même un monopole de fait;

subvention ou exemption fiscale que la CCT pourrait être amenée à accorder dans le cadre de projets spécifiques jugés indispensables à l'intérêt réel des usagers ordinaires.

NOUS RECOMMANDONS que la CCT :

n'accorde, le cas échéant, aucune hausse tarifaire sans avoir fait un certain réaménagement de la structure tarifaire elle-même, de telle sorte que le citoyen puisse proportionner sa consommation de ce service public à son revenu et à sa conception de bien-être.

NOUS RECOMMANDONS que la CCT :

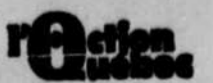
a) prenne les mesures appropriées pour obtenir toute l'information objective pertinente et ce, de façon continue, de manière à pouvoir juger en pleine lumière de toute requête éventuelle de Bell Canada;

b) que ces renseignements soient disponibles et accessibles aux organismes représentant les intérêts des travailleurs et des consommateurs;

c) que la CCT fasse d'elle-même toute la lumière sur la nature des liens économiques et financiers établis entre Bell et ses filiales et diffuse publiquement le résultat de cette étude.

NOUS RECOMMANDONS :

le rejet par la CCT de la requête "A" de Bell Canada, telle que formulée.



L'ACTION-QUEBEC est un journal d'information à caractère chrétien ayant pour but de diffuser la pensée catholique à travers l'actualité. Fondé en 1907, l'Action-Québec est imprimé par l'Action Sociale Limitée, 3 Place Jean-Talon, Québec 2e, C.P. 1721, tél. : 522-4771. Président, Guy Hamel, vice-président, J.-R. Deltiel, directeur général, Francis Bélisle; directeur adjoint, Daniel Gauthier; rédacteur en chef, Roger Bruneau; directeur de la production, Alphonse Proulx; directeur adjoint de la circulation, Jacques Lévesque; directeur de la publicité, Gilles Normand; comptable, Emilien Bonnelly; contrôleur, Hilarie Normandeau; directeur, Jules Lortie.



C'est le vent... c'est le vent d'hiver. Si nos Québécoises ont à se plaindre des méfaits du vent dans leur coiffure qu'elles se consolent en pensant qu'elles ne sont pas les seules. Ces deux jeunes filles de Pittsfield (Mass.) "gouïtent" aussi (Photo: UPI)

A 18 ans, membre du conseil de fabrique: La valeur n'attend pas le nombre des années

par Thérèse Dallaire

La nomination d'une étudiante de 18 ans au conseil de fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-Lourdes (Co. Mégantic) a de quoi étonner "les anciens". Mais le curé de la paroisse, le Père Olivier Patenaude, c. r. c., qualifie la choix "d'heureux". "Cela montre, dit-il, que les jeunes ont leur place au conseil de fabrique et peuvent accepter des responsabilités... Les paroissiens voulaient un jeune sur l'équipe... ils ont d'abord proposé un étudiant. Mais celui-ci a refusé. Quelqu'un a suggéré Louise Provencher, étudiante à la polyvalente de Plessisville. La jeune fille a accepté en toute simplicité".

Rejointe au téléphone

Louise Provencher affirme connaître assez bien les responsabilités qui découlent de sa charge, puisque son père a lui-même été marguillier de

la paroisse, il y a trois ans. De plus, la jeune fille, qui est inscrite actuellement au secondaire 5, croit que cette expérience puisée dans le

lieu paroissial l'aidera dans sa future carrière de secrétaire de service.

Notre-Dame-de-Lourdes est située à cinq milles de Villeroi, et le Père Patenaude dessert les deux paroisses. Un cercle de l'OTJ est très populaire, mais Louise n'y participe pas activement. Les jeunes se réunissent dans un centre organisé dans le sous-bassement de la sacristie. C'est là que s'élaborent les petits et grands projets du domaine récréatif.

Louise Provencher croit que sa participation aux délibérations du conseil de fabrique peut amener quelque chose de positif dans la vie paroissiale. Le vieux classique a toujours raison: la valeur n'attend pas le nombre des années.



Nuances

PAR FRANÇOISE L.-ROY

sur le savoir-vivre familial!

Il existe, et il serait humain d'en tenir compte! Illogique, on ne peut plus, cette façon de ménager les étrangers, et de ne pas trop s'en faire dès qu'il s'agit des siens! L'étiquette joue sur le terrain familial tout comme sur le terrain social, car, si les gens sont indulgents dans la mesure où ils aiment, ils sont susceptibles de souffrir de même, dans la mesure où vous les décevez, ou les inquiétez! Qui sera jamais rassuré sur les perspectives de bonheur de celui qui en prend tout à son aise avec la politesse, l'ordre, la ponctualité, la discrétion et tant d'autres vertus élémentaires, à pratiquer chez soi comme au dehors, aux études ou au travail. La lettre d'un autre décaçhetée à tort, le repas pris au dehors sans avertissement, le vêtement emprunté en cachette, le disque, ou le livre, malmené, le téléviseur assourdissant à contretemps et tant d'autres points de litige, qui compliquent la vie au foyer pourraient être évoqués ici! N'y a-t-il pas des maisons dont on a toujours envie de sortir, faute d'être en mesure d'y trouver la paix une fois de temps en temps?

Bien sûr vous êtes chez vous, mais, à moins que d'être seul au monde, ce qui n'est guère enviable, les autres y sont aussi, chez eux, et si tous sont d'accord pour ne se renoncer en rien, si chacun en fait à sa tête à l'heure qui lui convient, la vie a bien des chances de devenir impossible, et la personne de se rendre intolérable! Il faut de la charité, aux enfants d'une même famille pour oublier, avec le temps, les ennuis systématiques causés par l'un d'eux aux jours de leur enfance, car, si l'on change d'amis dans la vie, on garde ses frères, et il importe avant tout de les garder heureux!

Avoir le respect des autres, pouvoir clore le bec sur les mots railleurs, facilement cruels qui dépassent la pensée; à défaut de ne guère aider, s'attacher au moins à ne pas nuire; il n'y a pas de raison pour que, sous un même toit, les mêmes en soient toujours à servir les mêmes; se révéler attentif, prévenant, même si vous avez l'impression que ça vous donne l'air un peu fou, que vous croyez n'avoir pas le genre, pas le tour des fleurs; vous contraignez à l'ordre afin de n'avoir pas à pleurer sur des pots cassés (objets personnels perdus ou abimés sur place) sont autant d'aspects du savoir-vivre familial.

Au respect des autres, ajoutons celui de leurs affaires, des affaires des autres! Téléphones, lettres et tiroirs qui ne sont pas nôtres, devraient nous inspirer une loyale discrétion, laquelle a plus de chance de nous être rendue: tendre l'oreille, fureter, fouiller, "piquer" même ne sauraient être considérés comme des marques d'intérêt valables: vouloir trop en savoir en dehors des confidences que l'on nous fait c'est assés souvent tout apprendre ou tout comprendre de travers ces attitudes ne nous flattent pas et de plus n'aident personne! Au respect des affaires d'autrui, de leurs secrets, au souci que l'on doit avoir d'emprunter seulement ce qui se prête aisément, et de le rendre en bon état, doit s'ajouter le respect des lieux, de l'atmosphère, surtout si aisément gâchée par le vacarme collectif ou individuel, le téléviseur ou le stéréo, alors que les jeunes étudient ou bien pire encore en pleine nuit quand une partie de la maison cherche en vain le sommeil qui lui permettrait demain, de donner sa mesure au travail, et de rendre justice aux autres et du même coup à la vie! S'aider les uns les autres à réussir sa vie, un aspect essentiel du savoir-vivre familial: de ces attitudes constructives, chacun doit tenir compte au moins autant que de la ronde des menus gestes dont l'étiquette afflige les salons!

De la prostitution... à la télévision

NEW YORK (AFP) — Une ancienne prostituée et héroïne, Mme Barbara Quinn a reçu la semaine dernière à New York le prix Emmy pour une série d'émissions sur la drogue à la télévision.

La lauréate, âgée de 30 ans, a été désignée par l'Académie de télévision de New York pour recevoir cette récompense, sanctionnée la meilleure émission de télévision de l'année. Abandonnée par son mari à l'âge de 16 ans, alors qu'elle était enceinte, Mme Barbara Quinn s'était vite adonnée à la drogue, se prostituant pour pouvoir payer ses doses d'héroïne. Après avoir passé trois mois dans une maison de correction, elle devait commencer à se réhabiliter et elle travaille actuellement dans les services de lutte contre la drogue de la ville de New York.

Lucie de Vienne

La sympathique "Mme Velder" a payé son tribut à la vie

MONTREAL (PC) — Mme Lucie de Vienne est morte. La comédienne qui avait incarné durant plusieurs années le rôle de Mme Velder dans le populaire téléroman "La pension Velder", est décédée à l'hôpital Ste-Jeanne d'Arc. La cause du décès n'a pas été précisée par le porte-parole de l'hôpital.

Mme de Vienne avait quitté la scène et la télévision il y a deux ans, pour se consacrer exclusivement au traitement de la dyslexie, une maladie qui se traduit par des troubles de la perception et de la compréhension. Elle avait signé plusieurs ouvrages publiés à Montréal et à Paris et elle avait enseigné aux Etats-Unis.

Durant les semaines qu'il passa à Washington en 1945, elle fut la secrétaire particulière du général de Gaulle. Pendant la guerre, elle avait été secrétaire de rédaction du journal "Pour la victoire".

Mme de Vienne occupa aussi des fonctions importantes auprès de l'Organisation des Nations unies, en Europe et à New York. Elle s'établit à Montréal en 1949 pour y tenir un rôle dans la pièce Roméo et Juliette. Puis, ce fut le Porscénium et finalement, "La pension Velder", qui consacra son talent.

Née de parents français à Paris, elle avait passé sa jeunesse en Chine. Par goût des voyages, elle choisit de suivre des cours de chant après son baccalauréat. Elle fit carrière à l'opéra et sur les scènes de concert en Europe et en Asie.



confectionnez-les vous-même!

Superbe!

9251
8-16
10 1/2-20 1/2

Marian Martin

Comptez toutes les toilettes que vous aurez avec ce patron: 1) robe-chemisier; 2) gilet; 3) pantalons; 4) jupe; 5) chemise; 6) foulard.

Demandez le patron No 9251. Nouvelles demi-grandeurs 10 1/2, 12 1/2, 14 1/2, 16 1/2, 18 1/2, 20 1/2. Nouvelles grandeurs pour demoiselles 8, 10, 12, 14, 16.

Ecrivez lisiblement votre nom et votre adresse, ainsi que le numéro exact du patron et la grandeur, s'il y a lieu. Adressez votre commande à:

Le Département des Patrons, L'Action-Québec, 60, rue Front Est, Toronto 1, Ontario

Prix: 75¢ par patron (Ajoutez 15¢ pour frais de Poste)

Seuls les mandats-poste et les chèques à l'ordre de TORONTO Star Syndicate seront acceptés NE PAS ENVOYER DE MONNAIE NI DE TIMBRES-POSTE. Ces patrons ne sont pas échangeables. Ils sont habituellement livrés dans un délai de 15 à 20 jours. Les instructions sont en anglais seulement. Toute commande doit être envoyée pas plus tard que 2 mois après sa publication.

Parade de toutous

7154

Alice Brooks

Tous vos amis souriront en voyant cette couverture. Tous les petits animaux portent un chapeau. Brodés dans un motif oval pour vos lits d'enfant ou votre carrosse.

Demandez le patron No 7154. Vous obtenez 9 dessins de 5 par 7 pouces.

Une femme en orbite

TORONTO (P.C.) — Le département d'expansion en administration de l'École Polytechnique Ryerson de Toronto, offre un cours spécifiquement conçu pour les femmes.

Ce cours de formation, comprenant 17 séances de plus de deux heures chacune, a commencé le 17 janvier.

Le directeur du département, M. Donald Gray, a expliqué qu'on apporterait une attention particulière aux problèmes des femmes de carrière travaillant dans ce qu'on appelait, jusqu'à présent, un milieu exclusif aux hommes.

SAIGON (A.F.P.) — La fille du président et de Mme Nguyen Tan Trieu. Elle est la fille aînée du chef de l'Etat sud-vietnamien qui a également un fils de dix ans. Tous les deux font leurs études en Suisse. Son fiancé, 28 ans, est le fils de M. Nguyen Tan Trung, président-directeur général de la compagnie aérienne Air-Vietnam. Il est diplômé de l'École supérieure de Commerce de Paris.

ISTANBUL (P.A.) — Un groupe de citoyennes d'Istanbul a fondé un parti politique qui constitue un avancement pour les femmes, mais aussi un grand pas en avant vers l'émanicipation.

Dix-huit femmes d'âge moyen, qui lancent il y a quelques semaines le Parti national féminin de Turquie, ont reçu depuis 2,000 demandes de personnes voulant en faire partie, dont plusieurs hommes.

Mme Melike Bayburt, qui préside aux destinées de ce parti, a déclaré que le principal objectif était "de consolider son pays en donnant un essor au rôle des femmes dans la société turque, en association avec les hommes".

Elle cite souvent le nom de Kemal Ataturk, fondateur de la Turquie moderne, qui avait apporté des réformes après la première guerre mondiale. Il préconisa notamment des mesures pour améliorer la condition de la femme, laquelle traditionnellement soumise à la loi islamique était reléguée au second plan dans la société. Depuis, on a moins tenu compte des droits de la femme, selon le nouveau parti féminin qui souligne des faits à l'appui de cette déclaration.

Les enfants d'âge scolaire, invités à la création littéraire et artistique

OTTAWA (P.C.) — La sociologue Betty Nickerson, d'Ottawa, s'est fait connaître dans le domaine de l'art pour enfants.

Elle était responsable de l'Exposition internationale d'oeuvres artistiques réalisées par des enfants à l'Expo 67 de Montréal et à Terre des Hommes 1968.

A l'intention des petits Canadiens elle a récemment offert plus de 5,000 dessins et peintures d'enfants de 54 pays, au Musée de l'Homme à Ottawa.

Elle veut maintenant donner de l'expansion à son projet en y ajoutant des oeuvres littéraires, poèmes et récits, et des pièces de théâtre, entre autres moyens pour permettre aux enfants de s'exprimer. Ce programme est centré sur le Canada.

Grâce à une subvention de \$2,000 du Conseil des Arts du Canada, Mme Nickerson a effectué une tournée trans-canadienne pour se rendre compte des possibilités d'un échange national d'information en ce qui concerne les occupations et les idées des écoliers.

Elle a ensuite fait une demande pour obtenir une subvention de \$30,000 dans le cadre du programme d'initiatives locales, afin de grouper un personnel rémunéré de neuf personnes et de réaliser son projet.

La subvention a été approuvée en principe, mais le montant n'a pas été annoncé.

Par l'intermédiaire des

enseignants, des groupes de scoutisme et autres organisations, elle encourage tous les enfants d'âge scolaire à s'exprimer, et à faire parvenir leurs créations littéraires et artistiques.

Une sélection d'oeuvres sera montrée au cours d'expositions itinérantes dans différentes régions du Canada.

Mme Nickerson se propose aussi de publier annuellement une synthèse de tous ces travaux d'enfants dans le domaine culturel.

La sociologue estime qu'à travers la pensée des enfants d'une région à l'autre du Canada, les autres jeunes de même que leurs aînés seront en mesure de voir l'ensemble du pays sous un jour plus clair.

Ragoût de boeuf aux pommes de terre

Une récente étude de l'ACC sur les ragoûts de boeuf en boîte a permis de constater que "la sauce" constituait le composant principal: de 45% à 53%.

Et bien que cette conserve soit appelée "ragoût de boeuf", dans toutes les mar-

ques, le composant solide principal était la pomme de terre.

Etant donné qu'il n'existe pas de normes particulières régissant la composition du ragoût de boeuf, le consommateur n'a aucune assurance quant au pourcentage de

viande qui existe dans une marque quelconque. Au cours des essais, les teneurs moyennes de boeuf sont allées de 7% à 17%. Dans certaines marques, il existait également des différences importantes entre les boîtes échantillonnées.

L'ACC a procédé à la séparation des composants dans quatre échantillons de douze marques sur le marché. Toujours pour chaque marque, deux échantillons supplémentaires ont été soumis à un jury de dégustation composé de cinq personnes ayant l'habitude de l'appréciation des produits alimentaires. Afin de respecter une neutralité absolue, chaque échantillon ne portait comme marque d'identification qu'un nombre codé de trois chiffres.

Classement des marques en fonction des teneurs moyennes en viande	
Bounty	17%
York	14%
Cordon Bleu	14%
Heinz	13%
Clark	12%
Swifts	12%
Puritan	12%
Schnaiders	11%
Green Giant	10%
Burns	9%
I.G.A.	9%
Valiant	7%

L'ensemble-pantalon, le préféré des dames

ROME (P.A.) — La plupart des couturiers italiens croient toujours à la vogue de l'ensemble-pantalon, mais ils préfèrent montrer les jambes féminines.

Les collections printemps-été 1973, présentées cette semaine à Rome, mettront sans doute les robes en valeur. Mais devant les impératifs de la vie moderne, les experts en haute couture sont consentants et, dans certains cas, heureux d'ajouter les pantalons.

"Ce vêtement illustre une façon de vivre, et les femmes ne sauraient plus s'en passer", a commenté peut-être avec un peu de regret, le couturier américain Tiziani installé à Rome.

Il ne préconise pas le costume pantalon, mais plutôt une série de robes à taille remontante, ainsi que les coordonnés interchangeables, blouses, jupes et vestes.

Un autre couturier américain, Frank Martieri, prévoit des ensembles-pantalon pour toutes heures du jour. Il a aussi créé un vêtement "se situant entre le manteau et la veste", accompagnant de petites robes de Jersey.

Ce tissu, qui ne nécessite aucun repassage et se glisse facilement dans une valise, est largement utilisé dans les collections. Capucci, qui conteste toujours la vogue des pantalons pour femmes, ne présente aucun modèle du genre dans ses nouvelles créations printanières.

Les couturiers pour un grand nombre, ont choisi des tons discrets, notamment les nuances abricot, beige, lavande ou turquoise.

vous invite à participer au concours

"Maman de la semaine"

Etes-vous une nouvelle maman ou connaissez-vous une nouvelle maman. Vite inscrivez-la en téléphonant à C.J.R.P. 527-2544

Superbes prix à gagner dont un abonnement à l'Action-Québec

Ci-inclus \$ (les timbres ne sont pas acceptés)

Patron no: _____ Taille: _____

Patron no: _____ Taille: _____

Nom: _____

Adresse: _____

Le gouvernement Trudeau a subi sa première défaite

OTTAWA, PC — Le gouvernement libéral minoritaire a subi sa première défaite aux Communes hier soir lorsque les députés ont appuyé par 123 voix contre 102 une motion conservatrice excluant d'un comité

parlementaire mixte, dont la création avait été proposée par le gouvernement, la présence des sénateurs.

Bien qu'embarrassante, cette défaite n'est certainement pas décisive. Des porte-paroles des

partis conservateurs et néo-démocrates ont reconnu qu'elle ne mettait pas en danger la survie du gouvernement.

À travers le pays

Saisie de 70 livres de "speed"

TORONTO (P.C.) — Les détectives de Toronto disent avoir brisé un réseau international de drogue, alors qu'ils ont saisi 70 livres d'une drogue communément appelée "speed".

Au cours de cette saisie — la plus importante de cette drogue à Toronto — la police a trouvé 140.000 capsules de phénétrazine. Un porte-parole de la police a dit que la drogue était probablement destinée aux États-Unis où elle se vend \$1 la capsule, en rapport avec la saisie de cette quantité de drogue.

Différentes accusations ont été portées contre cinq personnes en rapport avec la saisie de cette quantité de drogue.

80.000 voitures allemandes

HALIFAX (P.C.) — La Volkswagen Canada Ltd. a signé des contrats qui feront de Halifax son centre d'importation pour l'importation de ses voitures fabriquées en Allemagne.

Des contrats de deux ans ont été signés entre Volkswagen et Autopart et le Canadien National et entreront en vigueur le 30 janvier.

Une moyenne d'environ 5.000 voitures seront entreposées en tous temps sur le terrain de l'Eastern Passage Autopart qui pourra entreposer 8.000. Les voitures Volkswagen seront transportées au pays par une trentaine de navires qui en transporteront entre 2.300 et 8.000 par voyage.

On s'attend qu'environ 80.000 voitures passent ainsi par Halifax au cours de l'année. En plus de Volkswagen, sept autres manufacturiers se servent du port pour automobiles.

Le ministre Pelletier n'interviendra pas

OTTAWA (PC) — Le ministre des Communications M. Gérard Pelletier, a fait savoir hier aux Communes que le gouvernement fédéral n'avait pas l'intention de soumettre des recommandations à la Commission canadienne des Transports, relativement à la demande de Bell Canada de hausser ses tarifs.

Répondant à M. Perrin Beatty — PC-Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo, le ministre a dit qu'il avait étudié la question et qu'il avait décidé de ne pas intervenir puisque le gouvernement peut modifier toute décision de la Commission, même si, en pratique, cela n'est presque jamais arrivé.

Aide financière aux Jeux de 1976

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral n'a pas changé d'idée sur son refus d'aider financièrement le comité d'organisation des Jeux Olympiques de Montréal en 1976, a indiqué hier aux Communes le ministre chargé des Affaires urbaines, M. Ron Basford.

Il répondait alors à une question de M. Roch Lasalle, Ind.-Joliette, qui venait de souligner que le comité, qui déposera son budget le 3 février prochain, avait besoin de \$400 millions et qui demandait si Ottawa avait l'intention d'aider financièrement l'organisation des Jeux Olympiques de 1976.

Le ministre Chrétien va bien

OTTAWA (PC) — On a rapporté hier, que le ministre des Affaires indiennes M. Jean Chrétien était "de bonne humeur et qu'il se reposait" après avoir subi un examen complet à l'hôpital.

M. Chrétien a été hospitalisé vendredi dernier souffrant d'une indigestion aiguë.

Cours d'été en archéologie

OTTAWA (PC) — Le ministère des Affaires indiennes et du Nord a annoncé l'organisation de cours d'été en archéologie à l'intention des universitaires canadiens qui s'intéressent à cette science.

Les cours, d'une durée de quatre mois, sont parrainés par le Service des lieux historiques nationaux et comprennent plusieurs champs d'action dont l'arpentage, la photographie, le mode de consignation des données et la surveillance des équipes d'ouvriers.

La date limite pour l'inscription est le 15 février et les intéressés peuvent obtenir des formules de demande dans les Centres de main-d'œuvre du Canada.

Le plus haut sommet jamais atteint

FREDERICTON (PC) — La production minière du Nouveau-Brunswick pour l'année 1972 s'est élevée à une valeur de \$132 millions, le plus haut sommet qu'elle ait jamais encore atteint.

Le ministre des Ressources naturelles, M. Edison Stairs a déclaré que ce chiffre représentait une augmentation de 23,5 pour cent comparativement à la production de l'année précédente. La production de métaux représente \$14 millions du montant total.

Réduction des revenus de taxation et d'impôts au profit des provinces

L'Ontario et le Québec essaieraient un NON d'Ottawa

OTTAWA (PC) — Il semble bien que l'Ontario et le Québec essaieraient un refus d'Ottawa de réduire ses revenus de taxation et d'impôts au profit des provinces, comme l'ont réclamé le ministre québécois des Finances, M. Raymond Garneau, et le trésorier de l'Ontario, M. John White, jeudi à Ottawa.

Les propositions de ces deux provinces, chacune demandant un transfert fiscal de près de \$1 milliard et une révision des programmes à frais partagés, ont dominé les discussions à l'ouverture de la conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances.

A quelques semaines de la présentation du budget du gouvernement fédéral, le ministre des Finances, M. John Turner, a dit qu'il étudierait ces demandes "avec flexibilité et ouverture d'esprit".

Il a cependant indiqué qu'il y répondrait en temps et lieu, devant le Parlement, lors de la soirée du budget.

Interrogé à savoir si ces propositions étaient réalistes, M. Turner a répondu que, subjectivement, les ministres de l'Ontario et du Québec les pensent réalistes mais que, objectivement, il faut penser aux nécessités canadiennes.

"C'est un peu difficile à concilier, la responsabilité d'imposer des impôts, celle de maintenir une économie stable et en croissance et, en même temps, céder autant d'espace pour les impôts.

"De toutes façons, je vais considérer les chiffres avancés par les gouvernements ontariens et québécois et nous aurons une réponse à ces réclamations".

a poursuivi le ministre fédéral des Finances. Dans toute cette question de partage des impôts et des sources de revenus, il s'agit de déterminer laquelle des priorités provinciales ou fédérales sont les plus urgentes, les plus importantes, d'après M. Turner. Le gouvernement fédéral est responsable de la gestion de l'économie nationale et le ministre des Finances doit agir dans un contexte canadien et, à ce point de vue, le payeur de taxes demeure le contribuable canadien, peu importe la province qu'il habite.

Aujourd'hui, les quelque 100 participants à la réunion aborderont principalement le financement des services de santé. A ce chapitre, le Québec propose le retrait définitif du fédéral des programmes de santé et réclame, en retour, une compensation fiscale.

Le document de 22 pages du Trésorier de l'Ontario est apparu comme le plus accablant pour le gouvernement fédéral.

Le ministre conservateur ontarien reproche vivement à l'administration libérale fédérale la hausse du chômage et du coût de la vie depuis quelques années et ajoute qu'une telle situation ne peut continuer.

Tout comme le Québec, il met de l'avant l'idée de réduire les impôts et les taxes des particuliers et des corporations comme stimulant économique, devant favoriser, d'après le gouvernement de Queen's Park, un plus grand pouvoir d'achat des consommateurs, sans provoquer d'inflation et un plus grand nombre de nouveaux emplois.

M. White ajoute qu'une réduction des impôts, comme le préconise depuis un certain temps le leader national des

conservateurs, M. Robert Stanfield, se traduirait par un meilleur impact sur l'économie canadienne que des programmes comme les Initiatives locales.

Il apparaît ainsi urgent pour le ministre ontarien que le gouvernement fédéral réduise immédiatement d'un milliard de dollars ses revenus provenant des impôts sur le revenu des particuliers.

De plus, il recommande que cette diminution d'impôts soit permanente et qu'une réforme des programmes à frais partagés et du partage des revenus de taxation soit entreprise de manière à permettre aux provinces d'occuper ce champ ainsi libéré dans le domaine de la taxation.

D'autres provinces, comme le Manitoba, représenté à la conférence par son premier ministre, M. Ed Schreyer, sont disposées à appuyer tout programme de gel des prix des aliments.

M. Schreyer a précisé devant ses collègues que son gouvernement est prêt à accepter une telle initiative à la condition que ce gel des prix soit accompagné de mesures pour ne pas nuire aux revenus des agriculteurs producteurs de denrées.

Les propositions "hardies" de l'Ontario et du Québec apparaissent aux yeux de M. Turner comme "réalistes politiquement" pour ces gouvernements mais moins conformes à la réalité canadienne et, de toutes façons, M. Turner s'est résolu à écouter les suggestions des provinces juste avant d'en donner une réponse "à la soirée du budget", comme il l'a souligné.

Le Québec a soumis la "flexibilité" du gouvernement fédéral à rude épreuve

OTTAWA (P.C.) — Le Québec a soumis la "flexibilité" du gouvernement fédéral à rude épreuve, jeudi, en s'attaquant aux pouvoirs fiscaux d'Ottawa sur deux fronts à la fois.

Dès la première séance de la 12^{ème} conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances, dans la capitale canadienne, le ministre québécois des Finances, M. Raymond Garneau, a exigé d'avoir ses coupées franches dans le financement des programmes de santé et d'enseignement post-secondaire, tout en réclamant une réduction de l'impôt fédéral sur le revenu pour faire de la place aux provinces dans le champ fiscal.

La position du Québec à cette conférence, dont le but principal est de revoir les mécanismes fiscaux des deux ordres de gouvernement pour mieux les coordonner, se rapproche de très près de celle de l'Ontario. Cette dernière réclame tout simplement une réduction de 9 pour cent de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers et le retrait pur et simple d'Ottawa

des programmes à frais partagés moyennant compensation fiscale.

D'un côté comme de l'autre la part supplémentaire de l'assiette fiscale exigée représente une somme équivalant à environ \$1 milliard par année.

Déséquilibre Face à un déséquilibre croissant qui fait qu'Ottawa ne s'est endetté que de 60 pour cent au cours des cinq dernières années, alors que les provinces et leurs municipalités ont connu un endettement vertigineux de l'ordre de 175 pour cent, M. Garneau a présenté sa formule comme une nécessité absolue en raison de la situation de l'économie en général et du taux de chômage en particulier.

La formule se présente sous la forme d'une alternative : 1—Le gouvernement fédéral décréte une détaxe spéciale de l'impôt sur le revenu des particuliers pour les contribuables de toute province qui augmente ses propres impôts d'un montant équivalent ;

2—Une province qui ne se

prévaudrait pas de cette possibilité se verrait verser un montant correspondant au rendement de la détaxe spéciale et cela, au taux ayant cours dans les deux provinces dont le rendement est le plus élevé.

De quelle ampleur devrait être cette détaxe ? A cette question, le ministre québécois se contente d'indiquer que les propositions formulées l'été dernier par l'Ontario à la conférence de Jasper pourraient être "le point de départ d'une discussion fructueuse". L'Ontario demandait alors que l'impôt fédéral soit diminué de 10 pour cent selon un échéancier de 5 ans, ce champ devant être occupé par les provinces.

Frais partagés Quant au retrait du gouvernement fédéral des "programmes à frais partagés", principalement dans les domaines de la santé et de l'enseignement post-secondaire par lesquels Ottawa verse plus de \$2 milliards par année aux provinces, il s'agit d'une revendication qui revient avec insistance à tou-

tes les conférences de cette sorte de la part des deux provinces centrales. Les deux gouvernements contestent le mode de financement de ces programmes qui, à leur avis, viennent saper les secteurs de responsabilité provinciaux, empêcher la poursuite d'objectifs régionaux prioritaires et compliquer l'administration des deux ordres de gouvernement.

M. Garneau arrive cette fois avec une formule légèrement différente dans ses modalités d'application. Il réclame un transfert de 28 points d'impôt en remplacement des abattements spéciaux qu'il touche présentement pour ces programmes. Un point d'impôt vaut au Québec entre \$21 et

\$31 millions. Sur cette base, le transfert réclamé pourrait totaliser quelque chose comme \$870 millions.

Pas plus cher Comme les points d'impôt n'ont pas le même rendement d'une province à l'autre, les 28 points réclamés devraient selon la formule Garneau être calculés sur la base la plus avantageuse, soit le taux de rendement de l'Ontario. Cette formule qu'on appelle en jargon administratif péréquation est présentement calculée selon la moyenne des taux de rendement à travers le pays.

"Cette proposition, note le ministre québécois, n'augmenterait pas dans l'immédiat les

coûts du gouvernement fédéral pour le financement de ces programmes. Par contre, à plus long terme, il pourrait en résulter un gain pour les provinces, ce qui aiderait à corriger le déséquilibre actuel des recettes fiscales des deux ordres de gouvernement".

A l'issue de cette première journée de la conférence, M. Garneau a noté que les échanges de vues entre les ministres des finances ont été très libres et que les positions de l'Ontario et du Québec ont suscité un intérêt évident.

Une chose est certaine, a-t-il dit en conférence de presse, c'est qu'il existe un large degré de consensus sur la nécessité de revoir tout le partage de l'assiette fiscale.

"C'est bien beau de prêcher le bon voisinage, encore faut-il passer de la parole aux actes"

— Jean-Marie Morin



A la conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances, à Ottawa. (en haut) le ministre des Finances de l'Ontario, M. John White, s'entretient avec son homologue québécois, M. Raymond Garneau. (en bas) Le ministre fédéral des Finances, M. John Turner, répond aux questions de M. Garneau, quelques minutes avant la conférence.

OTTAWA (PC) — Le sous-commissaire aux langues officielles, M. Jean-Marie Morin, se demande comment "deux peuples qui forment un pays, peuvent finir par s'entendre, si jamais la barrière linguistique n'est pas tranchée ?"

"C'est là, à mon sens, le critère de notre canadienisme actuel", a-t-il ajouté, à l'occasion d'une conférence devant les membres d'un club social d'Ottawa.

"C'est bien beau de prêcher le bon voisinage, encore faut-il passer de la parole aux actes. Et l'acte qui témoignera, à tout le moins au Canada, de la bonne volonté de deux peuples historiquement grands de faire un grand pays où il fait bon vivre, c'est le croisement des langues".

Ayant bien pris soin de préciser qu'il s'élevait au-dessus des partis politiques et des conflits actuels, M. Morin, qui a déjà été ministre dans le cabinet Bertrand, au Québec, a rappelé une phrase de l'historien Toynebe.

"Le Canada, c'est géographiquement un immense pays, donc un réservoir illimité de ressources; c'est un peuple, pardon deux peuples vigoureux, mais qui se regardent vivre et

qui ne s'inventent jamais à la maison. Dommage". M. Morin s'en est pris, par ailleurs, à la qualité de la langue française actuelle en tant que phénomène national. "La négligence, la veulerie, l'inconscience, voilà autant d'ennemis qui s'infiltrèrent dans nos rangs".

"Une langue trahie, c'est une nation trahie", a-t-il affirmé. "C'est un signe des temps. Est-ce le recul avant la déroute". A son avis, le langage vaut l'individu. "Il estampille son homme, davantage, il le stigmatise", a-t-il soutenu.

M. Morin, dont la principale fonction est de travailler en étroite collaboration avec le commissaire aux langues officielles, M. Keith Spicer, admet, plus de deux ans après l'adoption de la loi, que son organisme est encore peu connu.

Toutefois, les plaintes, en provenance surtout de Canadiens français, selon lui, ont plus que quadruplé depuis la première année d'exercice du bureau du commissaire.

Le mandat du commissaire est de faire respecter le statut légal de chacune des langues officielles dans chacune des institutions du Parlement et du gouvernement canadien. Il doit répondre de son action devant le Parlement.

De l'avis de M. Morin, il faut du courage pour défendre son patrimoine, mais par contre, si nous le respectons, il peut aller à vivre mieux.

Tout en parlant leur langue maternelle d'abord, il croit que les gens doivent jeter un regard sur ceux qui les entourent et qui parlent une autre langue. "... essayons, faisons le louable effort de communiquer avec sympathie, respect et dignité", a-t-il soutenu.

Comme aujourd'hui, les rapprochements entre les villes ne sont faciles, ils ne doivent pas demeurer au seul plan géographique, "il doit percer l'écran de l'égoïsme humain".

Au Québec et en Ontario, a-t-il rappelé, il y a des pionniers de l'aventure linguistique, mais ils ne sont pas légion, "pas assez nombreux en tout cas pour qu'on puisse dire ferme et haut : finies les rancunes et les rancunes, finies les solitudes".

L'histoire a du bon, selon M. Morin, on ne peut l'oublier. "Mais franchement, des histoires, entre nous, on peut bien se dire qu'on en a soupé".

"Histoire de désunions, de brimades, de légendes mal inspirées, quand tout cela prendra-t-il fin", a-t-il lancé. La conférence de M. Morin a duré plus de deux heures.

Ce soir à 20h.30
LE TRIDENT
présente
une soirée COPI-MROZEK
mise en scène par PAUL HEBERT

EVA PERON
du caricaturiste COPI

EN PLEINE MER
le humoriste MROZEK
Avec Jean-Marie Lomicux,
Jean-Guy, René Lomicux, Michel Daigle, Rémi Girard

avec
Jeannine Angers
Denise Yerville
Jean Guy
Hélène Trepanier
Jean-Marie Lemieux

Un spectacle sous le signe de la caricature, de l'humour et de l'entraide. Une soirée à ne pas manquer.

Location à partir de \$2,50

Grand Théâtre de Québec
Salle Octave Crémazie tel 643 8131

LA CITE DE ST-ROMUALD D'ETCHEMIN COMTE DE LEVIS

AVIS PUBLIC

A TOUS LES PROPRIETAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES
AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, M. JEAN-GUY PAQUET, GREFFIER de ladite Cité...

LA CITE DE ST-ROMUALD D'ETCHEMIN COMTE DE LEVIS

AVIS PUBLIC

A TOUS LES PROPRIETAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES INSCRITS AU RÔLE D'ÉVALUATION ET INTERESSÉS PAR LE RÈGLEMENT NO B-193 DE LA VILLE DE BELAIR, COMTE DE PORTNEUF...

LA CITE DE ST-ROMUALD D'ETCHEMIN COMTE DE LEVIS

AVIS PUBLIC

A TOUS LES PROPRIETAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES
AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, M. JEAN-GUY PAQUET, GREFFIER de ladite Cité...

LA CITE DE ST-ROMUALD D'ETCHEMIN COMTE DE LEVIS

AVIS PUBLIC

A TOUS LES PROPRIETAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES
AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, M. JEAN-GUY PAQUET, GREFFIER de ladite Cité...

LA CITE DE ST-ROMUALD D'ETCHEMIN COMTE DE LEVIS

AVIS PUBLIC

A TOUS LES PROPRIETAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES
AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, M. JEAN-GUY PAQUET, GREFFIER de ladite Cité...

LA CITE DE ST-ROMUALD D'ETCHEMIN COMTE DE LEVIS

AVIS PUBLIC

A TOUS LES PROPRIETAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES
AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, M. JEAN-GUY PAQUET, GREFFIER de ladite Cité...

LA CITE DE ST-ROMUALD D'ETCHEMIN COMTE DE LEVIS

AVIS PUBLIC

A TOUS LES PROPRIETAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES
AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, M. JEAN-GUY PAQUET, GREFFIER de ladite Cité...

Billets du Trésor

OTTAWA — (P.C.) — Nouvelle émission de billets du Trésor à 91 jours émise hier par le gouvernement du Canada: \$215 millions à un prix et un rendement moyens de 99.080 et 3.77 pour cent...

PROVINCE DE QUEBEC CORPORATION MUNICIPALE DE LA VILLE DE BELAIR COMTE DE PORTNEUF

AVIS DE PROMULGATION DU REGLEMENT NO B-193

A TOUS LES PROPRIETAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES INSCRITS AU RÔLE D'ÉVALUATION ET INTERESSÉS PAR LE RÈGLEMENT NO B-193 DE LA VILLE DE BELAIR, COMTE DE PORTNEUF...

PROVINCE DE QUEBEC CORPORATION MUNICIPALE DE LA VILLE DE BELAIR COMTE DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC

A TOUS LES PROPRIETAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES
AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, M. JEAN-GUY PAQUET, GREFFIER de ladite Cité...

PROVINCE DE QUEBEC CORPORATION MUNICIPALE DE LA VILLE DE BELAIR COMTE DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC

A TOUS LES PROPRIETAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES
AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, M. JEAN-GUY PAQUET, GREFFIER de ladite Cité...

PROVINCE DE QUEBEC CORPORATION MUNICIPALE DE LA VILLE DE BELAIR COMTE DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC

A TOUS LES PROPRIETAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES
AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, M. JEAN-GUY PAQUET, GREFFIER de ladite Cité...

PROVINCE DE QUEBEC CORPORATION MUNICIPALE DE LA VILLE DE BELAIR COMTE DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC

A TOUS LES PROPRIETAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES
AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, M. JEAN-GUY PAQUET, GREFFIER de ladite Cité...

PROVINCE DE QUEBEC CORPORATION MUNICIPALE DE LA VILLE DE BELAIR COMTE DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC

A TOUS LES PROPRIETAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES
AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, M. JEAN-GUY PAQUET, GREFFIER de ladite Cité...

Tendance à Londres

LONDRES — (Reuter) — Les titres cotés à la Bourse de Londres ont accusé des baisses considérables, jeudi, à la suite des commentaires et des analyses qu'a suscitées la présentation du programme de lutte à l'inflation par le gouvernement britannique...

Tendance à Montréal

MONTREAL (P.C.) — Il y a eu plus de pertes que de gains jeudi à la Bourse de Montréal, marché à l'activité a été modérée. Le virement combiné de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne a été de 1,700,000 actions, le même que la veille...

Tendance à Toronto

TORONTO — (P.C.) — Les aurifères ont subi de lourdes pertes hier à la Bourse de Toronto, dans une séance animée où, par ailleurs, la plupart des autres compartiments ont enregistré des gains modérés. L'indice des industrielles a gagné 43 à 228.10, les métaux de base, 43 à 97.65 et les pétroles de l'ouest, 1.13 à 287.00...

Tendance à New York

NEW YORK — (A.F.P., A.P.) Les cours ont ouvert en hausse sensible par rapport à la clôture de la veille sous l'influence de nouvelles économiques favorables telles que l'annonce aux États-Unis d'un accroissement de \$7.7 milliards en décembre dernier...

Fonds mutuels

Table listing mutual funds with columns for Offer, Dem., and various fund names like Acrofund, A.G.F. Special, All Canadian Com, etc.

Valeurs industrielles hors-liste

Table listing industrial stocks with columns for Offer, Dem., and various stock names like AGT Data, Abbey Life, Autocrown, etc.

Marché des céréales

CHICAGO — (P.A.) — Les prix des fèves de soja et de la farine de soja ont grimpé selon la limite maximale pour la troisième séance consécutive, jeudi, au marché aux céréales de Chicago...

Évaluation

TORONTO — (P.C.) — Handy and Harman of Canada évaluait jeudi l'argent canadien à 2.037 l'once de Troyes.

Hydro-Québec

Hydro-Québec a annoncé qu'elle avait obtenu un prêt de 100 millions de dollars de la Banque mondiale pour financer la construction de nouvelles centrales hydroélectriques.

Le marché des métaux

Le marché des métaux a été marqué par une hausse générale, notamment pour le cuivre et l'aluminium, en raison de tensions géopolitiques et de fortes demandes.

Le marché des pétroles

Le marché des pétroles a connu une séance volatile, avec des hausses initiales suivies de baisses, reflétant les tensions géopolitiques et les spéculations.

Le marché des grains

Le marché des grains a été marqué par une hausse des prix, en particulier pour le blé et le maïs, en raison de tensions géopolitiques et de fortes demandes.

Le marché des actions

Le marché des actions a été marqué par une hausse générale, notamment pour les actions de croissance et les actions de valeur.

Le marché des obligations

Le marché des obligations a été marqué par une hausse des prix, en particulier pour les obligations à court terme et les obligations de haute qualité.

Le marché des devises

Le marché des devises a été marqué par une hausse de l'argent canadien, en raison de tensions géopolitiques et de fortes demandes.

Le marché des produits agricoles

Le marché des produits agricoles a été marqué par une hausse des prix, en particulier pour le soja et le maïs, en raison de tensions géopolitiques et de fortes demandes.

Le marché des produits industriels

Le marché des produits industriels a été marqué par une hausse des prix, en particulier pour les produits chimiques et les produits métallurgiques.

Le marché des produits de consommation

Le marché des produits de consommation a été marqué par une hausse des prix, en particulier pour les produits alimentaires et les produits de beauté.

Le marché des produits de luxe

Le marché des produits de luxe a été marqué par une hausse des prix, en particulier pour les produits de mode et les produits de luxe.

Le marché des produits de base

Le marché des produits de base a été marqué par une hausse des prix, en particulier pour les produits miniers et les produits agricoles.

Le marché des produits de technologie

Le marché des produits de technologie a été marqué par une hausse des prix, en particulier pour les produits électroniques et les produits informatiques.

Le marché des produits de santé

Le marché des produits de santé a été marqué par une hausse des prix, en particulier pour les produits pharmaceutiques et les produits médicaux.

Le marché des produits de services

Le marché des produits de services a été marqué par une hausse des prix, en particulier pour les services financiers et les services professionnels.

Advertisement for 'moins d'impôt' (less tax) featuring a large graphic of a target and text promoting a tax savings plan through FIDUCIE DU QUÉBEC.

Un front commun dénonce la procédure entourant le projet de loi 65

MONTREAL. P.C. — Le front commun dénonçant le projet de loi 65 sur "la protection de la jeunesse", formé de plus de 20 associations ou institutions œuvrant dans les domaines de l'enfance et de la famille, expliquait, jeudi au cours d'une conférence de presse, son point de vue sur le contenu du projet de loi 65 ainsi que sur la procédure qui a entouré sa présentation.

MM. Maurice Champagne, de la Ligue des droits de l'homme, et Marc Bélanger, du Bureau de consultation pour la jeunesse, se sont fait les principaux porte-parole des divers organismes pour d'abord dénoncer vivement la procédure qui a entouré la présentation du projet de loi.

Ils ont expliqué que les organismes qu'ils représentaient n'avaient pas été consultés et que c'est à la suite de nombreuses pressions que le projet de loi avait été soumis à la procédure de la commission parlementaire. Ils estiment cependant que le délai du 24 janvier fixé pour présenter des mémoires est "trop bref et qu'il met en relief le désavantage

imposé à la communauté par le gouvernement qui limite le temps dont nous pouvons disposer pour y réagir efficacement".

Selon M. Champagne, c'est "une tradition de gouvernement québécois de légiférer par-dessus de la tête du peuple".

Le contenu du projet

Mais, encore plus que la procédure, le front commun dénonce le contenu du projet de loi, particulièrement au plan de "la philosophie des droits de la jeunesse". Doit-on protéger les jeunes de façon paternaliste ou leur garantir les moyens d'exercer leur droit avec l'autonomie qui convient au respect de leur personne et au développement de leur personnalité juridique ?

Ainsi, le projet de loi traite sur le même pied les enfants de 0 à 18 ans, sans distinction, ou encore on peut citer le fait que si les adultes doivent dénoncer les cas où la sécurité et le développement d'un enfant sont en danger, rien dans le projet de loi ne prévoit que

l'enfant lui-même puisse porter plainte.

On fait aussi remarquer que le projet de loi ne garantit pas le droit d'appel des décisions des administrateurs de loi. On conteste aussi le fait que "favoriser le maintien de l'enfant dans le milieu familial naturel" n'a pas prévu de moyens précis à cet effet.

Structure administrative rigide

Plus fondamentalement, constatent les associations contestataires, le projet de loi "ne reconnaît pas que la protection sociale est primordiale par rapport à la protection judiciaire".

"Le projet, ajoute-t-on, est conçu comme une réponse administrative à un problème social".

Enfin, plutôt que d'être centrée sur l'utilisation des ressources communautaires locales, la loi favorise une structure administrative très rigide, imposée d'en haut. On constate que, de plus, que le ministre des Affaires sociales a un rôle "d'exécution du ministère de la Justice".

Les organismes qui font partie du front commun sont:

La Ligue des droits de l'homme, l'école de criminologie de l'université de Montréal, la Corporation des psychologues du Québec, le Centre d'accueil Hochelaga-Maisonneuve, Boscoville, Le Bureau de consultation jeunesse, le Comité des enfants maltraités de Ste-Justine, l'Organisation des organismes familiaux associés du Québec, l'Accueil des jeunes, l'Association professionnelle des criminologues du Québec, le Conseil québécois de l'enfance exceptionnelle, les Garderies populaires du Québec, l'Association des parents adoptifs, le Comité d'action pour l'avancement de la justice pour l'enfance et la jeunesse, l'Association provinciale des officiers de probation, l'Association métropolitaine Inter-Cadres, l'Association des psycho-éducateurs du Québec, les services juridiques juvéniles et le Centre communautaire juridique, section jeunesse.

Le chauffeur de taxi vit dans l'insécurité la plus totale

(par Jacqueline Mondy)

QUEBEC (P.C.) — Le chauffeur de taxi montréalais vit dans l'insécurité la plus totale, au jour le jour.

Dans un témoignage, M. Gilles Piton, gérant d'une flotte de 20 taxis affiliée à l'entreprise Diamond, a décrit jeudi les conditions de vie du chauffeur de taxi et "le racket" qui existe dans cette industrie, devant les membres de la Commission parlementaire des Transports qui étudient pour une troisième journée consécutive le projet de règlement no 6.

Le chauffeur de taxi n'a ni sécurité d'emploi, ni sécurité sociale et pas de vie de famille. C'est un gars qui travaille de 12 à 18 heures par jour pour assurer le pain et le lait du lendemain. "Un gars qui n'est pas sans cœur peut faire son argent". Tel est le portrait type du chauffeur de taxi, dépeint par M. Piton.

Insécurité

Quelque 20,000 personnes détiennent à Montréal un "pocket number", alors qu'il existe seulement 4,290 permis. Le pocket number, genre de permis de travail similaire à celui de la

construction, est émis par les autorités municipales et permet à une personne détentrice de se chercher un emploi comme chauffeur de taxi. Le permis est donné par les mêmes autorités à un propriétaire de véhicule-taxi. Un permis égale une voiture-taxi.

Comme en général deux chauffeurs travaillent sur le même véhicule, soit un le jour, l'autre la nuit, l'industrie du taxi à Montréal peut donner de l'emploi à environ 12,000 personnes, si l'on ajoute les chauffeurs à temps partiel les fins de semaine, la majorité des chauffeurs réguliers travaillant six jours. En fait, selon M. Piton, 7,000 chauffeurs tirent vraiment leur revenu du taxi, onze mois par année.

Il existe donc une grande concurrence et une forte possibilité de chantage; un propriétaire pouvant compter sur cinq chauffeurs par voiture. "Si t'es pas content, vas-t'en".

Par ailleurs, le chauffeur de taxi n'a aucun des avantages sociaux dont bénéficie la majorité des travailleurs. Pas d'assurance-chômage, pas de fonds de retraite, ni l'assurance de

travailler le lendemain s'il doit s'absenter une journée. Aucun congé férié payé, pas de vacances payées. "Heureusement, il y a le bien-être social".

Bien souvent en guise de vacances, le propriétaire offrira à son chauffeur de lui laisser "gratuitement" la voiture pour une semaine. "Tu parles d'une vacance pour le gars qui est sur la route onze mois par année".

Racket

Le chantage et le racket sont pratiques courantes selon M. Piton qui a détaillé maints exemples. Ils sont exercés autant sur le chauffeur que sur le propriétaire par les associations de services principale. Parfois le propriétaire pris à la gorge se vengera sur le chauffeur.

Ainsi la compagnie Diamond a forcé les propriétaires de taxi à acheter un nouveau système de radio en ne donnant que peu ou pas d'appel sur le vieux système. "Le nouvel appareil de radio coûte \$810. Pour un propriétaire qui a 20

voitures, c'est pas mal d'argent, mais si tu veux travailler, t'es pas le choix".

La même compagnie fait du favoritisme, explique M. Piton, en servant d'abord les principaux actionnaires, de la compagnie qui sont également de gros propriétaires, tandis que les petits se contentent de ce qui reste: mauvais chauffeurs, voitures en mauvais état.

"Je connais un gars, bon chauffeur qui a été barré à Diamond, parce qu'il a tué accidentellement une personne, même s'il a été exonéré lors de l'enquête du coroner. Par contre, un autre gars qui a carrément foncé dans un collègue et l'a blessé, parce qu'il ne voulait pas lui laisser un client, continue à travailler pour Diamond. Comprenez-vous ça ?".

Il y a aussi la fameuse carte rose, "carte de collection". Si un chauffeur doit un certain montant à un propriétaire, un autre propriétaire ne peut l'engager sans lui en réclamer le paiement. "Donc si t'es pas d'argent pour payer la journée de la veille, tu peux pas travailler".

Plus de prestations pour 1370 chômeurs montréalais

MONTREAL (P.C.) — Environ 1370 chômeurs montréalais n'auront plus droit aux bénéfices de l'assurance-chômage suite aux contrôles plus sévères mis en oeuvre pour éliminer les abus, a déclaré un représentant de la Commission d'assurance-chômage.

M. Jean-Guy Côté, chef de la section des contrôles de bénéfices pour la division québécoise de la Commission, a déclaré au cours d'une entrevue que ces personnes avaient été rayées de la liste des bénéficiaires parce qu'elles ne cherchaient pas activement du travail ou n'étaient pas prêtes à travailler.

Une étude faite par son service au cours de deux semaines, une semaine en décembre et une en janvier, a montré que 69 pour cent des personnes qui avaient quitté leur emploi "sans avoir une bonne raison" et qui avaient demandé les bénéfices de l'assurance-chômage, ne s'étaient pas montrées prêtes et disposées à prendre un emploi.

L'étude a été la première d'une série sur les abus locaux de l'assurance-chômage.

M. Côté a déclaré que 710 des 998 hommes qui avaient demandé à bénéficier de l'assurance-chômage après avoir quitté leur emploi "sans une bonne raison", ont été rayés des listes des bénéficiaires. Des 1,009 femmes de la même catégorie, 661 ne pourront être bénéficiaires.

Ces personnes qui ont été rayées, l'ont été pour des périodes variables, selon la période de temps qu'elles n'ont pas été disposées à prendre un emploi.

M. Côté a dit qu'un grand nombre de ceux qui avaient demandé à être bénéficiaires de l'assurance-chômage ne la recevront pas pour une période indéfinie parce qu'elles avaient dit qu'elles ne cherchaient pas d'emploi.

Dans quelques cas, des personnes ont été rayées de la liste des bénéficiaires rétroactivement. Il se pourrait qu'elles aient à rendre une partie de l'argent qu'elles ont reçu à titre de bénéfices.

Les bonnes raisons

L'étude se limitait à ceux qui avaient volontairement quitté

leur emploi "sans bonne raison". M. Côté a cité comme bonnes raisons de quitter son emploi: un salaire sous le salaire minimum ou sous les niveaux de salaires dans des entreprises comparables; des changements soudains d'horaires non stipulés au moment de l'embauche; des modifications de la nature du travail à accomplir non annoncées au moment de l'embauche.

Une législation, qui vise à couper les bénéfices de l'assurance-chômage à ceux qui quittent leur emploi "sans une juste raison" ou qui sont licenciés, a été donnée en première lecture, mercredi, aux Communales.

La législation prévoit aussi que l'on retire leur allocation de chômage à ceux qui "sans bonne raison" refusent de prendre un travail disponible pendant qu'ils chôment".

Le ministre de la Main-d'œuvre, M. Robert Andras a déclaré que les restrictions épargneront "plus de \$100 millions par an" et élimineront une des sources les plus importantes des abus en matière d'assurance-chômage.

Ici et là dans la province

Libéré

DRUMMONDVILLE (P.C.) — Un événement inusité s'est produit dans le district judiciaire de Drummond quand le juge Gilles LeHaye, a trouvé un accusé coupable d'un acte criminel mais l'a libéré sans conditions.

Le prévenu, M. Mastai Auclair, de St-Cyrille, comparait devant le tribunal pour connaître le jugement du magistrat à la suite d'un procès où il était accusé d'avoir causé des lésions corporelles à sa fille en déchargeant une arme dans sa direction et d'avoir utilisé une arme dans un dessein dangereux.

Dans son jugement, le magistrat rappelle que M. Auclair, voulant défendre son commerce des cambrioleurs, s'était porté la nuit dans son restaurant muni d'une carabine. Son commerce avait été la cible des voleurs quelque temps auparavant.

Au cours de cette nuit de guet il entendit quelqu'un descendre l'escalier intérieur.

Lorsque la personne atteignit la dernière marche il fit feu et la blessa à une jambe. Il constata alors qu'il s'agissait de sa fille, venue chercher du lait dans le restaurant.

Bourgault

MONTREAL (P.C.) — M. Pierre Bourgault a officiellement confirmé jeudi qu'il démissionnait du conseil exécutif du Parti québécois mais qu'il restait membre de cette formation qui reste, selon lui, "l'instrument nécessaire de l'indépendance du Québec".

M. Bourgault a expliqué qu'il quittait l'exécutif pour se refaire "intellectuellement, moralement et financièrement", tandis que M. René Lévesque, chef du Parti québécois, a déclaré que l'exécutif "regrette unanimement et sans ambigüité la décision de M. Bourgault".

Après avoir souligné qu'il n'avait pas de divergence fondamentale avec l'exécutif du parti, le démissionnaire a toutefois signalé que, selon lui, "pour éviter la démobilité

de ses membres les plus militants et pour atteindre les objectifs qu'il s'est donnés, le Parti québécois devra faire une analyse plus dynamique de la situation québécoise, modifier radicalement sa politique linguistique et s'engager plus résolument dans la défense et la promotion d'une politique de gauche déjà inscrite dans son programme mais trop rarement présentée comme telle au peuple québécois".

Rose

MONTREAL (P.C.) — Le choix des douze membres du jury dans le procès de Jacques Rose, accusé du meurtre de Pierre Laporte en octobre 1970, s'est achevé jeudi avec la sélection des quatre derniers membres.

Le jury sera composé de neuf hommes et de trois femmes.

Maintenant que le jury est choisi au complet, on s'attend à ce que la Couronne appelle le premier témoin à la barre lundi.

Rose, âgé de 25 ans, a été acquitté le mois dernier de l'accusation d'avoir enlevé M. Laporte.

POUR GENS SERIEUX

Nos détaillants ont un revenu illimité qui ne dépend que de leurs efforts. Avis aux gens ambitieux, désireux de se tailler une carrière dans la vente. Nous avons d'excellents territoires partout dans la province. Renseignements :

JEAN DESCHAMBAULT
GERANT-DISTRIBUTEUR RAWLEIGH

Les PRODUITS de BONNE SANTE

273 A avenue Proulx, Ville Vanier, Qué.

683-5647

Investissements

QUEBEC (P.C.) — Le gouvernement du Québec a annoncé, jeudi, la construction d'une usine de chlore et de soude caustique de \$30 millions à Bécancour, sur la rive sud du Saint-Laurent.

Dans un communiqué remis à la presse, on mentionne que le ministère de l'Industrie et du Commerce a fourni une aide financière à la Canadian Industries Limited de l'ordre de \$2 millions afin de favoriser la réalisation de ce projet.

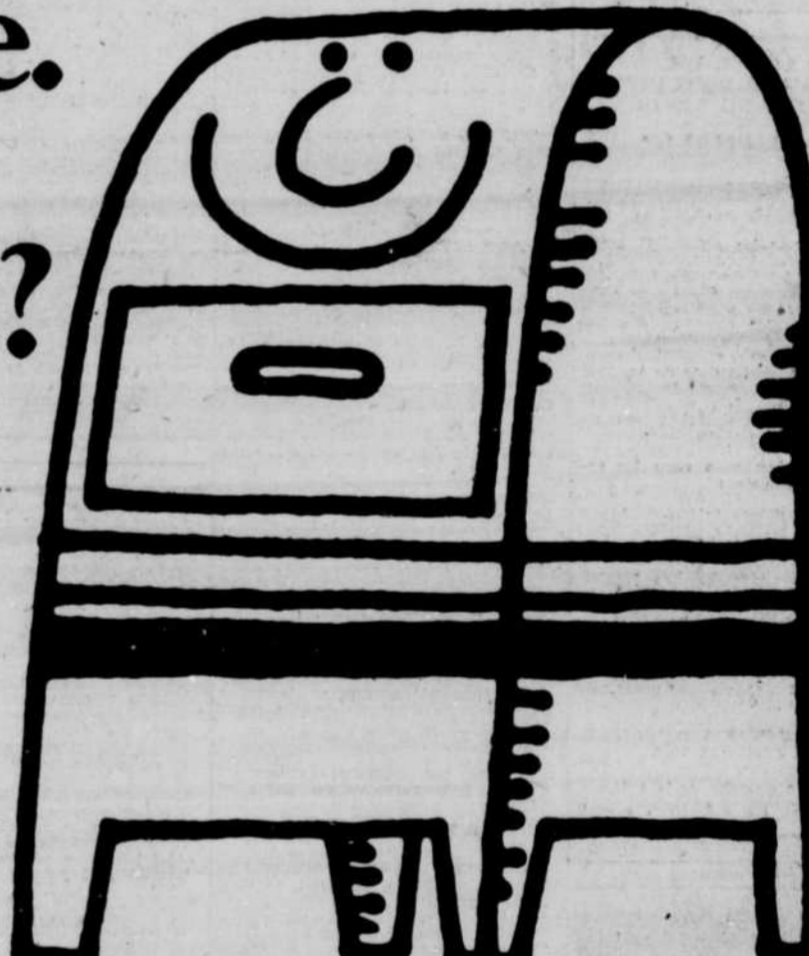

L'usine pourra produire chaque année 140,000 tonnes de chlore liquide et 154,000 tonnes de soude caustique.

G3P 2S6


Moi je code. Vous, codez-vous?

Une adresse sans code postal, c'est comme un visage sans sourire. Le code postal, c'est ce qui nous aide à accélérer l'acheminement de votre courrier. Il faut donc s'en servir et le faire connaître à tous ceux qui vous écrivent.


Si vous n'avez pas reçu votre code le 12 février, veuillez communiquer avec votre bureau de poste local. Nous vous le ferons parvenir sans délai. Il se peut toutefois que vous ne soyez pas dans le district postal de l'est du Québec; dans ce cas, votre région n'a pas encore été codée.


En 1ère place, une lettre indique une zone du Canada.



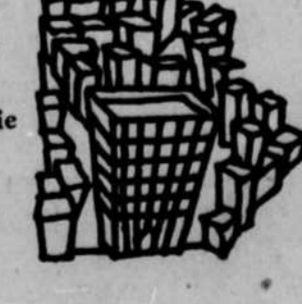
En 2e place, un chiffre désigne une section de cette zone.



En 3e place, une lettre délimite une partie de cette section.



En 4e, 5e et 6e places, un chiffre, une lettre et un chiffre nous amènent soit dans un village, (il n'y a alors qu'un seul code postal pour tout le village), soit dans une ville (il délimite un édifice à bureaux ou un conciergerie ou un côté de rue entre deux intersections).



Le dossier que vous avez reçu contient tous les détails, ainsi que des collants, des cartes affranchies et un carnet d'adresses.

Prenez-en l'habitude.

CODE POSTAL CODE POSTAL CODE POSTAL CODE POSTAL CODE POSTAL

Pour de plus amples renseignements à Québec, composer, 694-4498.

Le Spécialiste du Stylo
ENR

ARTICLES de BUREAUX

St-Roch Place Laurier
340 boul. Charest Est
523-7307 - 523-5223 651-4316

L'Action Québec

66e année, No 418
Vendredi,
19 janvier 1973

Dr RENE MARCHAND o.d.
Dr DENIS OUELLET o.d.
OPTOMETRISTES

PLACE LAURIER 800 PLACE D'YOUVILLE
Ste-Foy Québec
TEL.: 653-8486 TEL.: 692-2111
EXAMEN DE LA VUE — LENTILLES CORNEENNES



Deux belles chances ont échappé aux Nordiques en surtemps, hier

Par Réal LABBE

Deux chances inouïes de compter durant la période supplémentaire, de la part des Nordiques, ont été les faits saillants de ce dix minutes de surtemps que les Nordiques ont disputé aux Raiders de New York, hier soir, au Colisée.

Les équipes n'ont pu faire un maître et la partie s'est terminée au pointage de 4-4. C'est un but de Brian Perry, au deuxième engagement qui a permis aux visiteurs de niveler le pointage 4-4 et de forcer la période supplémentaire. Jean Payette avait auparavant marqué à deux occasions pour les Nordiques alors que Jean-Claude Tremblay et Michel Parizeau réussissaient les autres buts. Pour les Raiders, Hal Willis, Mike Laughton et Ron Ward ont marqué au premier vingt.

Les Nordiques ont perdu les services d'un autre joueur de défense quand François Lacombe s'est forcé les muscles du dos. Il était incapable de se relever et ses coéquipiers ont dû l'aider à sortir de la patinoire.

(Photo: L'Action-Québec, par François Boulay)



Jean-Claude Tremblay en a vu de toutes les couleurs au cours de ce match alors qu'il n'a presque pas quitté la patinoire pendant les 30 dernières minutes de jeu. Encore une fois il a électrisé les amateurs.



Si Michel Parizeau a manqué un filet ouvert durant la période supplémentaire, il n'a pas raté son échappée qu'il a eue en première période. On le voit alors qu'il s'apprête à déjouer le gardien Pete Donnelly.

Cette joute nulle des Nordiques allée à la victoire des Nationaux d'Ottawa sur les Fighting Saints du Minnesota a laissé un écart de trois points au classement de la division Est entre les représentants des deux capitales provinciale et fédérale. Les Québécois sont toujours à trois points des Raiders et de la troisième place.

"A chaque fois que nous avons la chance de nous approcher d'un club qui est en avant de nous, a dit Maurice Filion, il faut qu'on perde la ouïe ou qu'on annule. Toutefois je ne peux pas en demander plus à mes joueurs, ce ne sont pas des superhommes". Filion a dû jouer à trois défenseurs à partir de la troisième période quand François Lacombe a subi une blessure au dos et il a dû être transporté à l'hôpital. Il souffrirait du même malaise qu'il avait tenu au rancart pour deux semaines, en décembre dernier. Jean-Claude Tremblay a pratiquement possédé les 30 dernières minutes de jeu sur la glace.

COMPTE EGAL

Les Nordiques ont mis à profit un avantage numérique à la première punition du match. Hal Willis était au banc, pour prendre les devants. C'est Jean Payette qui a pris le retour d'un lancer de Alain Caron pour enlever son 12e but de la saison. René Leclerc a mérité une assistante sur le filet. Les hommes de Maurice Filion ont pu conserver cet avantage jusqu'au milieu de l'engagement quand Willis a pu se rendre pratiquement seul devant Richard Brodeur après avoir en-

levé le disque à un joueur local. Il a réussi son 3e filet de l'année.

Quarante secondes après, les Raiders y allaient d'un 2e but et c'est encore Willis qui a préparé le jeu en relayant à Mike Laughton qui n'a eu aucune misère à déjouer Brodeur. La réplique des Nordiques ne tarda pas et c'est Michel Parizeau qui s'échappait aussitôt la mise au jeu pour prendre Pete Donnelly en défaut.

Une punition à Craig Reichmuth pour avoir retenu à permis aux Québécois de prendre les devants 3-2 quand Jean Payette a laissé partir un lancer bas qui n'a donné aucune chance à Donnelly. Caron et Tremblay se sont mérités des assistances sur le jeu.

Ron Ward a enfilé son 37e pendant un avantage numérique. Pierre Guité était au banc des punitions pour avoir accroché et Norm Ferguson et Ken Block ont eu des passes. Les Nordiques ont terminé la période avec un homme en moins quand André Gaudette a été chassé pour avoir fait trébucher.

DEUXIEME PERIODE

Autant les deux gardiens avaient accordé des buts durant le premier engagement, autant ils ont été avares dans la période médiane et c'est pendant une mineure à Ken Block que Jean-Claude Tremblay a enregistré son 9e de la saison sur

une passe de Jean Payette qui participait à son 3e but de la soirée. Jean-Claude a pris Donnelly en défaut avec un lancer frappé de la pointe.

C'est Brian Perry qui se chargea de niveler le pointage avec une minute à faire. Il a complété des jeux de Craig Reichmuth et Ken Block. Perry a été chassé par l'arbitre Ray Thomas pour accrocher mais les Nordiques n'ont pu profiter de son absence.

CHANCES MANQUEES

Les deux équipes ont manqué quelques chances de compter au dernier vingt mais ce sont les Nordiques qui ont été les plus frustrés. Le trio formé de Réjean Giroux, Bob Guindon et André Gaudette a bourdonné autour des filets de Pete Donnelly, mais sans succès. René Leclerc, qui a retrouvé son tempo, a effectué quelques belles poussées mais elles ont été contrées par le cerbere des Raiders.

Les locaux ont joué à 4 contre 3 au début de la période mais ils ont été incapables de marquer. Vers la 5e minute de jeu, Wayne Rivers a failli procurer la victoire aux siens mais son lancer s'est arrêté sur le poteau des buts de Brodeur.

Une punition à Jean-Yves Cartier n'a pas été coûteuse aux Nordiques pas plus que des mineures à Brian Bradley et Bill Soper n'ont pas été dangereuses pour les visiteurs.

SURTEMPS

Au commencement de la prolongation Jean-Claude Tremblay a visé une passe parfaite à Alain Caron qui se trouvait au centre de la patinoire et il est parvenu seul devant Donnelly. Caron n'a pu marquer. Brodeur a par la suite fait quelques bons arrêts, sauvant la situation et la plus belle chance de compter pour les Nordiques est survenue à la 7e minute. Michel Parizeau était seul devant les filets des Raiders pendant que Donnelly était sorti trop loin. Parizeau a eu la rondelle mais il a été incapable de la pousser dans ce filet grand ouvert, au grand désespoir des 6,199 amateurs.

SOMMAIRE

Première période:
1-Québec: Payette 12e
(Caron, Leclerc) 9:03
2-New York: Willis 2e 9:13
3-New York: Laughton 12e 9:33
4-Québec: Parizeau 16e 10:00
5-Québec: Payette 12e (Caron, Tremblay) 12:35
6-New York: Ward 37e (Ferguson, Block) 14:13
Punitions: Willis NY 1:40, Gendron Q 1:04, Reichmuth NY 13:20, Guité Q 14:02, Peacock NY 13:14, Gaudette Q 19:17.

Deuxième période:
7-Québec: Tremblay 9e (Payette) 11:11
8-New York: Perry 10e (Richmond, Block) 12:52
Punitions: Block NY 11:08, Perry NY 19:31.

Troisième période:
Aucun but.
Punitions: Block NY, Archambault Q 19:12.

bault Q, 0:10, Cartier Q 11:48, Bradley NY 12:38, Speer NY 18:16.

Période supplémentaire:
Aucun but.
Aucune punition.

Lancers par:
New York 17 17 8 5-41
Québec 10 10 8 5-27

Gardiens: New York, Donnelly; Québec, Brodeur.
Assistance: 6.197.



Association MONDIALE
Québec 4, New York 4
Houston 8, Chicago 3
Ottawa 6, Minnesota 3

Ligue NATIONALE
Montréal 5, Pittsburgh 2
Philadelphie 6, Minnesota 1
Buffalo 5, Chicago 1
Islanders 9, Boston 7

Ligue JUNIOR majeure du Québec
Montréal 8, Drummondville 3
Sorel 7, Laval 8

AUJOURD'HUI
Association MONDIALE
Ottawa à Philadelphie
Boston à Winnipeg
Cleveland à Los Angeles

Ligue NATIONALE
Rangers à Californie
Los Angeles à Vancouver
St-Louis à Atlanta

Ligue JUNIOR majeure du Québec
Trois-Rivières à Québec (8 h. 30)
Cornwall à Shawinigan
Drummondville à Sherbrooke
Laval à Montréal

Ligue JUNIOR "A" du Québec
Theford à Beauport
Ste-Foy à Cap
Grand-Mère à Lac Mégantic

Pointeurs LNH

	B.	A.	Pts
Esposito, Boston	29	40	69
Lemaire, Montréal	32	31	63
Mikita, Chicago	20	42	62
Robert, Buffalo	28	30	58
Clarke, Philadelphie	20	38	58
Porreault, Buffalo	17	38	55
Apps, Pittsburgh	21	33	54
Bucyk, Boston	24	29	53
Ratelle, New York	21	31	52
Pappin, Chicago	21	31	52
Martin, Chicago	19	33	52
Gilbert, New York	15	37	52

Ligue Inter-Cités

HIER

MOSQUITO
Villeneuve 6, Qué.-Limoulu 2
(Loretteville 1, Ste-Foy 5)

PEE-WEE
Ste-Foy 5, Québec DSN 2

BANTAM
Villeneuve 2, Qué.-Limoulu 3
(Loretteville 0, Ste-Foy 5)

MIDGE
Ste-Foy 6, Québec DSN 3

JUNIOR B
Québec-Limoulu 7, Beauport 6

AUJOURD'HUI

MOSQUITO
Ste-Foy vs Québec DSN (Colisée)

PEE-WEE et MOSQUITO
Charlesbourg vs Lévis-Lauzon
Québec DSN vs Loretteville

BANTAM
Ste-Foy vs Qué.-Centre (Victoria)

JUNIOR B
Québec-Centre vs Québec DSN (Duberger)

Les Nationals ne font qu'une bouchée des Fighting Saints

A la deuxième, Martin donnait une avance de 4-1 à Ottawa. Les Saints ont ensuite réduit l'écart par un but, mais en troisième, Simpson et Trotter assuraient la victoire aux Nationals, en dépit d'un but de Antonovich.

Mike Amodeo, Steve King, Jack Gibson, Tom Martin, Tom Simpson et Guy Trotter, ont compté pour Ottawa.

Wayne Connelly, Bob MacMillan et Mike Antonovich ont répliqué pour Minnesota.

Dès la fin du match, l'inspecteur du Minnesota a causé une surprise, en montant dans les estrades où il a échangé des coups avec un spectateur.

Plusieurs joueurs des Saints ont suivi leur instructeur, qui a été la cible d'invectives, toute la soirée, et des spectateurs derrière le banc du Minnesota se sont joints à la mêlée.

La police et des agents de sécurité ont mis fin à l'incident en cinq minutes et personne n'a été blessé.

Minnesota avait bien entrepris le match, prenant une avance de 1-0, mais Amodeo comptait 14 minutes plus tard, pour les Nationals, suscitant des protestations des visiteurs, qui prétendaient qu'il était hors jeu.

Neuf secondes plus tard, King comptait, puis trois minutes après, Gibson,

A la deuxième, Martin donnait une avance de 4-1 à Ottawa. Les Saints ont ensuite réduit l'écart par un but, mais en troisième, Simpson et Trotter assuraient la victoire aux Nationals, en dépit d'un but de Antonovich.

A la deuxième, Martin donnait une avance de 4-1 à Ottawa. Les Saints ont ensuite réduit l'écart par un but, mais en troisième, Simpson et Trotter assuraient la victoire aux Nationals, en dépit d'un but de Antonovich.

A la deuxième, Martin donnait une avance de 4-1 à Ottawa. Les Saints ont ensuite réduit l'écart par un but, mais en troisième, Simpson et Trotter assuraient la victoire aux Nationals, en dépit d'un but de Antonovich.

A la deuxième, Martin donnait une avance de 4-1 à Ottawa. Les Saints ont ensuite réduit l'écart par un but, mais en troisième, Simpson et Trotter assuraient la victoire aux Nationals, en dépit d'un but de Antonovich.

A la deuxième, Martin donnait une avance de 4-1 à Ottawa. Les Saints ont ensuite réduit l'écart par un but, mais en troisième, Simpson et Trotter assuraient la victoire aux Nationals, en dépit d'un but de Antonovich.

A la deuxième, Martin donnait une avance de 4-1 à Ottawa. Les Saints ont ensuite réduit l'écart par un but, mais en troisième, Simpson et Trotter assuraient la victoire aux Nationals, en dépit d'un but de Antonovich.

A la deuxième, Martin donnait une avance de 4-1 à Ottawa. Les Saints ont ensuite réduit l'écart par un but, mais en troisième, Simpson et Trotter assuraient la victoire aux Nationals, en dépit d'un but de Antonovich.

A la deuxième, Martin donnait une avance de 4-1 à Ottawa. Les Saints ont ensuite réduit l'écart par un but, mais en troisième, Simpson et Trotter assuraient la victoire aux Nationals, en dépit d'un but de Antonovich.

A la deuxième, Martin donnait une avance de 4-1 à Ottawa. Les Saints ont ensuite réduit l'écart par un but, mais en troisième, Simpson et Trotter assuraient la victoire aux Nationals, en dépit d'un but de Antonovich.

A la deuxième, Martin donnait une avance de 4-1 à Ottawa. Les Saints ont ensuite réduit l'écart par un but, mais en troisième, Simpson et Trotter assuraient la victoire aux Nationals, en dépit d'un but de Antonovich.

Les Ducs arrêteront-ils les Remparts au Colisée?

Par Henri BERTRAND

C'est avec l'idée bien arrêtée de mettre un terme à la série de 20 victoires consécutives à domicile des Remparts que les Ducs de Trois-Rivières sautureront sur la glace du Colisée ce soir à 8 h. 30. L'équipe de Camille Bédard nous arrive tout frais d'une série de deux triomphes contre les Royals de Cornwall et le BBR de Montréal. La joute est de la plus haute importance pour les deux clubs. En triomphant hier soir des Castors de Sherbrooke, le Cornwall a de nouveau

créé l'égalité en tête du classement de la ligue junior majeure du Québec, et comme les mêmes Royals seront à Shawinigan ce soir, il faut absolument une victoire aux Remparts pour au moins garder le statu quo.

Il sera également intéressant de voir ce que feront les joueurs qui ont été impliqués dans l'échange entre Ducs et Remparts. On dit souvent que ses joueurs viennent hanter leur ancien club. Richard Latulippe et Guy Crevier dans le camp des Remparts voudront prouver leur point de vue à Bédard tandis que Reynald Blouin, Yves Gunnerville, Robin Andrew et Jean Beaulieu tenteront de se venger d'une organisation qui les a fait passer d'une équipe de première position à l'une d'avant dernière.

Après la pratique d'hier soir au Colisée, l'instructeur Orval Tessier n'a vait pas encore décidé de son alignement de départ, mais il est à prévoir que Pierre Pérouse, qui a été en congé au cours des deux dernières parties de son équipe sera de retour comme débutant. Tessier n'a caché non plus qu'il se pourrait qu'il décide d'utiliser Charles Constantin à la défense, position qui est familière au grand numéro 22, puisqu'il y a commencé sa carrière junior. Le mentor de l'équipe québécoise

n'est pas sans réaliser qu'il joue présentement avec seulement cinq défenseurs et que la situation pourrait être critique si l'un de ses réguliers se blessait.

Il y a aussi la lutte chez les pointeurs du circuit Lebel qui se poursuit. Présentement Pierre Laganière du Sherbrooke mène le bal avec une avance de trois points sur Claude Larose du Drummondville et Jacques Locas des Remparts. Laganière a 81 points contre 78 pour les deux autres. Guy Chouinard et An-

dré Savard occupent présentement les 6e et 7e rang ayant respectivement 73 et 70 points.

Avant la rencontre régulière de ce soir au Colisée entre les Ducs de Trois-Rivières et les Remparts, joute qui ne débutera qu'à 8 h 30 on assistera à 6 h 45 à une rencontre Ste-Foy-Québec DSN dans les cadres de la semaine du hockey mineure.

Ailleurs dans la LJMQ...

CORNWALL (PC) — Les Royals de Cornwall ont vaincu les Castors de Sherbrooke 5-1, hier soir devant 1,715 spectateurs.

Al Sims, Kevin Tracy, Bob Chase, Dan Lupinette et Blair MacDonald ont compté pour Cornwall tandis que François Rochon a évité le blanchissage aux Castors.

LAVAL (P.C.) — Un but de Robert Fee en période supplémentaire a procuré au National de Laval une victoire de 8-7 contre les Eperviers de Sorel, hier soir, au Centre sportif de Laval.

Jean Trottier a réussi un tour du chapeau tandis que Mike Haramis y est allé de deux buts pour les vainqueurs. Marcel Dumais et Denis Martel ont

complété le pointage du National.

Michel Bergeron, avec deux buts, Pierre Mondoux, Jacques Cossotte, Michel Déziel, Serge Gamelin et Pierre Larouche ont été les compteurs des Eperviers.

DRUMMONDVILLE (P.C.) — Robert Sirois a enfilé deux buts, hier soir, et le Bleu-Blanc-Rouge de Montréal a défait les Rangers de Drummondville au compte de 8-3.

Gilles Lupien, Michel Latreille, Daniel Bégin, Mario Trem-

blay, Jean-Louis Phaneuf et André St-Laurent ont réussi les autres filets du Bleu-Blanc-Rouge tandis que Claude Larose, avec deux buts, et Firmin Royer ont compté pour Drummondville.

ARTICLES de Bureaux
CENTRE D'IMAGERIES
ARTICLES de CLASSES
LIVRES de bibliothèques
ARTICLES RELIGIEUX

LA LIBRAIRIE CANADIENNE Ltée
3 magasins pour vous servir
399, de la Canadière
Tél.: 523-5119
Centre d'Achats Canadière
Centre d'Achats Laurier

Pour lire ce qu'il y a de meilleur:
LES LIVRES DE Michelle de St-Antoine

Souvenirs de l'abbé Gravel \$4.25
Au fil de mes lectures \$3.25
Va dire à mes amis \$3.25
Tous les arbres chantent \$3.75

Envoyez votre chèque à
Michelle de St-Antoine
295 rue Aléon, Québec 8, P.Q.



NO HOME TV NO RADIO

THE SUNSHINE SHOWDOWN
WORLD HEAVYWEIGHT CHAMPIONSHIP
15 ROUNDS

JOE FRAZIER MONDAY GEORGE FOREMAN
JANUARY 22

PRESENTÉ AU COLISEE DE QUEBEC

Lundi, 22 janvier, à 10 heures p.m., aussi un autre combat à 9 h 15. — Billet en vente au Colisée. Tél.: 694-7111 — Admission: \$10.00, \$7.00, \$5.00



Dans la première période de la joute entre les Flames d'Atlanta et les Blues, à Saint-Louis, l'arbitre a refusé un lancer de Floyd Thompson, des Blues, qui avait déjoué le gardien Don Bouchard des Flames, pour la raison qu'il avait sifflé un hors-jeu quelques instants avant que la rondelle ne pénètre dans les filets. Le capitaine des Blues a protesté, mais le but n'a pas été alloué.

C'est incroyable, mais les Islanders ont battu les Bruins

BOSTON (PA) — Les Islanders de New York, réussissant leur plus impressionnante performance de leur courte histoire, ont enregistré cinq buts à la première période, puis ont résisté aux assauts de leurs adversaires, pour remporter une victoire de 9-7, sur les Bruins de Boston, qui interrompait une série de 12 matches sans victoire pour les New Yorkais.

Dot Blackburn et l'ancien Bruin, Eddie Westfall, ont tous deux compté deux fois, dans la deuxième victoire des Islanders, en 29 parties. L'équipe d'expansion a réussi sa première victoire contre une équipe établie, en battant nul autre que l'équipe championne de la coupe Stanley.

Dot Blackburn et l'ancien Bruin, Eddie Westfall, ont tous deux compté deux fois, dans la deuxième victoire des Islanders, en 29 parties. L'équipe d'expansion a réussi sa première victoire contre une équipe établie, en battant nul autre que l'équipe championne de la coupe Stanley.

Dot Blackburn et l'ancien Bruin, Eddie Westfall, ont tous deux compté deux fois, dans la deuxième victoire des Islanders, en 29 parties. L'équipe d'expansion a réussi sa première victoire contre une équipe établie, en battant nul autre que l'équipe championne de la coupe Stanley.

Dot Blackburn et l'ancien Bruin, Eddie Westfall, ont tous deux compté deux fois, dans la deuxième victoire des Islanders, en 29 parties. L'équipe d'expansion a réussi sa première victoire contre une équipe établie, en battant nul autre que l'équipe championne de la coupe Stanley.

Les Kings ont trois joueurs chez les étoiles de l'Ouest

MONTREAL (PC) — Bien que les joueurs des Black Hawks de Chicago continuent de dominer l'équipe des étoiles de l'ouest de la ligue Nationale de hockey, ceux des Kings de Los Angeles font des progrès. Les Hawks ont placé cinq joueurs parmi les 12 qui doivent commencer le match d'étoiles du 30 janvier à New York.

étaient accordés pour un premier choix, trois pour un deuxième et un pour un troisième; Gardiens: Tony Esposito, Chicago, 100; Rogatien Vachon, Los Angeles, 38. Défense: Bill White, Chicago 114; Barry Gibbs, Minnesota 44; Gilles Marotte, Los Angeles 38; Terry Harper, Los Angeles 38. Centre: Stan Mikita, Chicago 92; Bobby Clarke, Philadelphie 77. Aile droite: Jim Pappin, Chicago 78; Gary Dornhoefer, Philadelphie 43. Aile gauche: Dennis Hull, Chicago, 86; Jean-Paul Paré, Minnesota 56.

White, avec ses 114 points, est venu le plus près du vote unanime de 120 points. Le vote le plus serré a eu lieu chez les gardiens, Vachon devant Philippe Myre des Flames d'Atlanta par un seul point. Marotte et Harper ont recueilli le même nombre de votes — 38, mais Marotte a été choisi devant Harper parce qu'il avait reçu plus de votes de première place.



Tony Esposito

Voici les résultats du vote des journalistes, cinq points en ont disputés deux et Parisé un. White, avec ses 114 points, est venu le plus près du vote unanime de 120 points. Le vote le plus serré a eu lieu chez les gardiens, Vachon devant Philippe Myre des Flames d'Atlanta par un seul point. Marotte et Harper ont recueilli le même nombre de votes — 38, mais Marotte a été choisi devant Harper parce qu'il avait reçu plus de votes de première place.

Voici les résultats du vote des journalistes, cinq points en ont disputés deux et Parisé un. White, avec ses 114 points, est venu le plus près du vote unanime de 120 points. Le vote le plus serré a eu lieu chez les gardiens, Vachon devant Philippe Myre des Flames d'Atlanta par un seul point. Marotte et Harper ont recueilli le même nombre de votes — 38, mais Marotte a été choisi devant Harper parce qu'il avait reçu plus de votes de première place.

CANADIENS — PENGUINS PITTSBURGH (PA) — Frank Mahovlich a compté deux buts et son frère Pete un autre dans la victoire de 5-2 des Canadiens sur les Penguins de Pittsburgh hier soir.

C'était la deuxième victoire des Canadiens sur Pittsburgh en autant de jours; ils avaient gagné 6-4 mercredi au Forum. Frank Mahovlich ouvrit le pointage à mi-chemin en première période et Frank a marqué en deuxième pour donner aux Canadiens une avance qu'ils ne devaient plus perdre.

C'était la deuxième victoire des Canadiens sur Pittsburgh en autant de jours; ils avaient gagné 6-4 mercredi au Forum. Frank Mahovlich ouvrit le pointage à mi-chemin en première période et Frank a marqué en deuxième pour donner aux Canadiens une avance qu'ils ne devaient plus perdre.

C'était la deuxième victoire des Canadiens sur Pittsburgh en autant de jours; ils avaient gagné 6-4 mercredi au Forum. Frank Mahovlich ouvrit le pointage à mi-chemin en première période et Frank a marqué en deuxième pour donner aux Canadiens une avance qu'ils ne devaient plus perdre.

C'était la deuxième victoire des Canadiens sur Pittsburgh en autant de jours; ils avaient gagné 6-4 mercredi au Forum. Frank Mahovlich ouvrit le pointage à mi-chemin en première période et Frank a marqué en deuxième pour donner aux Canadiens une avance qu'ils ne devaient plus perdre.

Loto-perfecta a payé \$898.15

A la course de Loto-perfecta, les quatre premiers chevaux à se présenter au fil d'arrivée portaient les numéros suivants 1-3-4-9. Tous les participants qui avaient indiqué, sur leur billet, le numéro 1 sous la lettre A, 3 sous la lettre B, 4 sous la lettre C et 9 sous la lettre D, gagnent dans l'ordre, ce qui rapporte \$898.15 pour une mise de \$1.

Loto - Perfecta

Table with columns for numbers (numéros) and arrival times (arrivée) for the Loto-Perfecta race. Includes names like Annie Topfield, Baby Duc, Creekside Jason, etc.

Pékin aux Olympiques?

TOKYO (Reuter) — Le comité olympique japonais (JOC) a décidé d'en appeler aux diverses organisations sportives internationales pour qu'elles soutiennent l'admission de la Chine dans le concert du sport international.

Le JOC avait indiqué l'année dernière qu'il ne soutiendrait plus désormais Taiwan dans les affaires sportives mais qu'il reconnaît la fédération sportive de la Chine communiste comme seule organisation habilitée à représenter la Chine.

Au cours de son assemblée générale, mercredi, le comité olympique japonais a décidé

Les résultats à B.B.

Table listing race results for 'B.B.' (Bonne Bonne) including race numbers, names, and times.

On va faire revivre la série Indépendante, au hockey

Georges Roy et Ralph McNeurton, deux vieux routiers qui ont accompli toutes les fonctions dans le domaine du hockey, ont rencontré le sportif avantagusement connu Paul-Emile Lapointe et l'ont prié d'accepter leur suggestion de faire revivre la traditionnelle série Indépendante au hockey.

Avant d'aller plus loin à décrire Lapointe, nous devons rencontrer les autorités de la Q.A.H.A. afin de connaître la réglementation. Depuis, M. Paul-H. Cazeau, vice-président de la Q.A.H.A. et M. Marcel Côté, responsable des officiels ont été rencontrés et ils se sont dits très heureux de cette initiative et fourniront leur appui entier.

Avant d'aller plus loin à décrire Lapointe, nous devons rencontrer les autorités de la Q.A.H.A. afin de connaître la réglementation. Depuis, M. Paul-H. Cazeau, vice-président de la Q.A.H.A. et M. Marcel Côté, responsable des officiels ont été rencontrés et ils se sont dits très heureux de cette initiative et fourniront leur appui entier.

Avant d'aller plus loin à décrire Lapointe, nous devons rencontrer les autorités de la Q.A.H.A. afin de connaître la réglementation. Depuis, M. Paul-H. Cazeau, vice-président de la Q.A.H.A. et M. Marcel Côté, responsable des officiels ont été rencontrés et ils se sont dits très heureux de cette initiative et fourniront leur appui entier.

Des athlètes qui ont fait leur marque ont participé à

L'équipe de Sir George Williams attendue de pied ferme à Laval

Le Rouge et Or féminin de l'université Laval tentera de prendre sa revanche sur l'équipe de Sir George Williams lors de la visite de ce club au PEP samedi à 14h. (20 janvier).

Le Rouge et Or a débuté la deuxième tranche du calendrier en battant McGill 32-31 sans les services d'Estelle Fillion et Odette L'Anglais mais ces deux joueuses seront de retour au jeu en fin de semaine.

Le Rouge et Or a débuté la deuxième tranche du calendrier en battant McGill 32-31 sans les services d'Estelle Fillion et Odette L'Anglais mais ces deux joueuses seront de retour au jeu en fin de semaine.

Les joueurs de Jacques Rioux feront court voyage à Trois-Rivières vendredi soir pour affronter les porte-couleurs de l'Université du Québec à 20h.

Inscrits à Blue Bonnets

Table listing names and numbers of participants for the Blue Bonnets event.

Les joueurs de Jacques Rioux feront court voyage à Trois-Rivières vendredi soir pour affronter les porte-couleurs de l'Université du Québec à 20h.

Compteurs

Table with columns for names, points (PJ), and scores (PTS) for various participants.

Les joueurs de Jacques Rioux feront court voyage à Trois-Rivières vendredi soir pour affronter les porte-couleurs de l'Université du Québec à 20h.

CROSSE

Les activités de la crosse, au pavillon des Congrès, sont suspendues pour samedi 20 et 27 janvier. Toutefois, les cliniques reprendront samedi le 3 février. L'horaire de la journée sera le suivant: pour les joueurs du Centre-Ville, Haute-Ville et Limoilou à 10h.45.

Advertisement for 'côté enseignes' featuring a stylized logo and the text 'un point c'est tout'.



Le Prince-Vaillant

ROMAN HISTORIQUE DU TEMPS DU ROI ARTHUR
par HAROLD-R. FOSTER



Résumé: Il y a un froid entre les deux jeunes hommes, car Boltarson soupçonne Arn d'être un poitron. En silence ils font la chasse au cerf à l'affût.



Soudainement les cerfs deviennent alertes, leurs queues blanches signalent leur crainte. Puis ils se tournent et courent vite vers la cachette des garçons.



"Baissez-vous! Restez baissé!" siffle Arn. Mais Boltarson secoue la main et saute sur ses pieds, prêt à diriger sa lance. Courez! cria Arn.



"Vous avez raté ma cible", grogne Boltarson. "Auriez-vous peur des cerfs!" Une personne surgit de la bryère et vise le dos de Boltarson, mais la flèche de Arn est plus rapide.



Une bonne douzaine d'hommes sortent de leur cachette. Arn donne un avertissement avec son cor de chasse et ils courent vers le bateau.



Les Vikings, avertis par le cor, sont armés et prêts tandis que les deux garçons arrivent au bateau sans arme.



"Vous m'avez sauvé la vie, Arn. Comment saviez-vous qu'il y avait du danger? Il ne faut pas effrayer les cerfs, parce qu'ils sont terrifiés en sentant la présence de quelqu'un et ils courent vite vers une cachette."



C'est évident qu'aucune provision ne peut être obtenue sur ces rives inhospitalières, alors le bateau part à la recherche d'un village à attaquer ou d'une ville où ils pourront commencer. La semaine prochaine: LA TEMPÊTE.

1877 © King Features Syndicate, Inc., 1973. World rights reserved. [28]



En fin de semaine, une réunion extrêmement importante pour l'animation du scoutisme dans le district de Québec se tiendra au Centre de Plein Air du Lac Beauport. C'est en effet à cet endroit que doivent se rencontrer tous les membres du commissariat de district, c'est-à-dire les responsables des différents secteurs et le responsable de la formation.

Cette rencontre comporte plusieurs buts. Le but principal est d'unifier la pensée des responsables de district en développant des objectifs clairs, précis et communs.

Ainsi, on retrouve différentes questions à l'ordre du jour. Au départ, on essaiera de définir le rôle et les fonctions d'un animateur de district par rapport au scoutisme de 1973. Doit-on constituer uniquement une équipe de service à la disposition de tous ceux qui veulent faire du scoutisme ou si l'on doit en plus assurer un certain contrôle de la qualité du scoutisme pratique dans le district? Doit-on laisser une autonomie complète aux groupements locaux en se contentant de donner à chacun des moyens de perfectionner son travail et en espérant que chacun saura profiter de ces moyens mis à sa disposition? Bref, quelle est notre attitude en 1973 pour exercer une action concrète et avoir une influence déterminante sur l'expansion du mouvement scout?

D'autre part, on se rappelle qu'en septembre dernier, le district a été divisé, pour des fins d'animation, en huit secteurs, chacun de ces secteurs ayant à sa tête un responsable adjoint au commissaire de district. Après quelques mois d'expériences pratiques, on profitera de la rencontre de la fin de semaine pour essayer de préciser tout ce que comporte le rôle de commissaire adjoint.

On essaie également, depuis un certain temps déjà, d'instaurer au niveau local, une structure de groupe donnant conjointement aux animateurs et aux parents, la responsabilité du scoutisme dans un milieu. C'est en ce sens qu'on est arrivé à prôner la création de comités exécutifs formés de parents et d'animateurs et qu'on en est arrivé également à prôner, dans chaque milieu, la présence d'un coordonnateur que l'on désigne sous le nom de chef de groupe. Cette nouvelle structure ayant déjà été instaurée dans plusieurs milieux, on tentera de profiter de ces différentes expériences pour mieux définir le rôle du comité exécutif local, le rôle du président de cet exécutif et le rôle du chef de groupe.

Au niveau national, l'Association a publié récemment un document énonçant un plan d'action pour les cinq prochaines années. On procédera à l'étude de ce document, faisant des commentaires sur les questions relevant du niveau national et essayant de tirer tout ce qui peut être utile au niveau du district. Ce document pourra également servir de point de départ dans l'élaboration d'objectifs pour le commissariat de district. Une fois ces objectifs déterminés, après avoir établi des priorités, on espère en arriver finalement à se donner les moyens pratiques de réaliser ces objectifs.

Comme on peut le constater, ce n'est pas le travail qui manquera au cours de cette rencontre de fin de semaine. Si le Congrès annuel de novembre dernier s'est avéré un point tournant dans la politique d'intégration des parents dans le scoutisme, on peut certes dire que la rencontre de fin de semaine constituera une autre étape importante dans l'animation du scoutisme dans le district de Québec. On ne peut donc que souhaiter que cette rencontre débouche sur des résultats fort concrets.

Nouvelles brèves
— La semaine scout et guide se déroulera cette année du 18 au 25 février. On parle actuellement de renouveler deux expériences vécues l'année dernière: la clinique de sang de la Croix-Rouge et le souper de tous les responsables scouts.
— Il est actuellement question d'organiser, chacun des secteurs une série de rencontres à l'intention des membres des comités exécutifs et des chefs de groupe.
— Un jamboree national se tiendra en juillet prochain à St-Roch de Mékinac. On a demandé à tous ceux qui sont intéressés à participer à ce Jamboree de nous le faire savoir avant le 24 janvier.

— Le comité d'organisation de la Super-Aventure cycliste '73 s'est réuni la semaine dernière. On sera en mesure de fournir des développements bientôt.

Index Rubriques annonces classées

FINANCES (100) COMMERCES — INDUSTRIES SERVICES (200) LOGIS (300)

Commerces — Industries

105 Argent à prêter ARGENT A PRETER, en première hypothèque, résidentiel ou commercial...

332 Logements à louer (Montcalm)

PLACE DES BRAVES 846, CHEMIN STE-FOY, QUEBEC 681-5745 663-0842

DIVERS (400)

432 Clavigraphes MEILLEURES MACHINES AUX MEILLEURES CONDITIONS...

VEHICULES MOTEURS (700)

705 Accessoires et pièces MAINGUY Auto Parts, assortiment pièces usagées...

780 Moto-neiges

A sacrifier Yamaha "433" 1972 flam-bant neuf, Moto-Ski "Grand Prix" 1970...

785 Service d'autos

RECONDITIONNEMENT de moteur de toutes sortes à prix modique, garantie 4.000 miles...

130 Immeubles

Vous devez vendre votre propriété, commerce ou terrain. Consultez-nous; 5 personnes entièrement à votre service...

135 Bureaux à louer

12.000' CA. DE BUREAU A LOUER OCCUPATION IMMEDIATE EN PARTIES DE 500' ET PLUS...

150 Commerces à vendre

Commerce de chambres — bien situé, Haute-Ville, central, près édifices de bureaux, collège, autobus, magasins...

250 Réceptions - restaurants

AUBERGE Nouvelle Orléans, cuisine française et canadienne, bar-salon et discothèque...

309 Chambre à louer

Haute-ville, personne tranquille, près de J.B.M. assurance-maladie, édifices bureaux, autobus, gare centrale...

NOUVEAU PROJET

face université angle chemin Ste-Foy et rue Belmont Ouvert aux visiteurs de 7h. a.m. à 9h.30 p.m.

340 Logements à louer (Bonlieux)

Logement de 5 et 4 pièces, chauffé, maison de 2 logements rue de Providence, Courville — 1120. Tél.: 661-5571.

Courville LOGEMENTS NEUFS

Modernes 2 1/2 — meublés si désiré — 4 et 5 pièces — tapis dans chambre principale et salon, chauffage et eau chaude fournis...

NEUFCHATEL

4 PIECES CHAUFFÉES EAU CHAUDE FOURNIE STATIONNEMENT \$120 PAR MOIS 842-9659

360 Maisons seules à vendre

MAISON CANADIENNE AUTHENTIQUE Maison ayant 175 ans d'existence située à 25 miles de Québec...

435 Divers à vendre

Phénex (en gros), accessoires de tricots de toutes sortes, Polylon Polypropylène — 317, 51e Rue ouest, St-Rodrigue — Tél.: 623-3638.

459 Meubles

MÉNAGE NEUF ENTREPOT Ménage de tout style — Espagnol, Colonial, moderne, 3 pièces, à partir de \$450...

465 Musique

Petits pianos, hauteur 38 pouces, en bon état, accordés, 84\$, livraison gratuite, Louis Carrier, Pintendre, cte Lévis. Tél.: 837-0816.

540 Hommes demandés

Homme de service expérimenté pour lavasses et sècheuses. Tél.: 529-8237. 1 34130 19-1 (24 fs) 540

590 Service domestique

Cuisinière demandée pour famille, chambre seule. Tél.: 527-4348, ou écrire au 9815 avenue des Braves, Québec 5. 1 34118 18-1 (12 fs) 590

VENTE MAZDA SERVICE

1971 Toyota \$1,550, 1971 Volkswagen \$1,550, 1971 Renault R-8 \$950, 1969 Austin "1900" \$1,050, 1969 Volvo \$750, 1968 Volkswagen \$950, 1968 Corvair \$750, 1967 Volkswagen \$700...

Turmel Automobiles LA MAISON VOLVO A QUEBEC

1972 VOLVO "164-E" automatique, 1972 Toyota Corolla "1600" 1970 Toyota Mark II automatique, 1969 Volvo 122-S, 1969 Volvo "145-S" station, 1969 Volvo "142-S" 1966 Volvo (1800) Sport. Quelques voitures en bas de \$500. Informez-vous sur la nouvelle garantie sur Volvo modèle 1969 à 1972 usagés...

Voitures d'occasions

Toutes marques, tous modèles aux meilleurs prix AUTOMOBILES INC. 1240 Boul. Charest Ouest 681-0671 34118 19-1 (1 fs) 711

EMPLOIS (500)

540 Hommes demandés Homme de service expérimenté pour lavasses et sècheuses. Tél.: 529-8237. 1 34130 19-1 (24 fs) 540

590 Service domestique

Cuisinière demandée pour famille, chambre seule. Tél.: 527-4348, ou écrire au 9815 avenue des Braves, Québec 5. 1 34118 18-1 (12 fs) 590

MOTS CROISES

Problème N° 2308 HORIZONTAL 1-En Espagne, le corps de conseillers municipaux d'une commune. 2-Secondaire — Anc. ville de Chaldée. 3-Vrai — Pron. pers. — Dans. 4-Métal précieux — Ile du Québec. 5-Unit — les parties du discours — Prén. masc. 6-Pois longs et rudes — Docteur — Dialecte. 7-Mâles de la poule — Sonneur. 8-Ce qui est dû — Outil de la couturière — Train. 9-Inventer — Du verbe avoir — Animal domestique. 10-Trois fois — Dans — Célébre recluse canadienne. 11-Marque la situation — Messieurs — Sans compagnie. 12-Sept jours — Vase de bois ou de métal propre à puiser.

12x12 grid for crossword puzzle with numbers 1-12.

Mot caché

No 717 — 8 lettres cachées — La famille Solution du No 716 : Semi-finale

La procédure ■ Tous les mots insérés au-dessus du cadre doivent être trouvés dans la grille. ■ Pour plus de facilité trouver d'abord les mots les plus longs. ■ Dès que vous repérez un mot, encerclez les lettres qui le composent et raturez-le dans la liste au-dessus de la grille. ■ Seuls des mots formant un centre d'intérêt sur le mot à chercher entre dans la grille. ■ Dès que vous aurez inséré tous les mots, il ne restera que les lettres formant le "mot-caché". ■ Ce mot caché sera trouvé en rassemblant les lettres non encercelées (HORIZONTALLEMENT SEULEMENT). ■ Tous les autres mots peuvent se trouver dans les trois dispositions, soit horizontale, verticale ou diagonale, et une même lettre peut servir à plus d'un mot. ■ Tous droits réservés par le Centre des Mots-Croisés Inc. Reproduction interdite par l'auteur.

12x12 grid for hidden word puzzle with letters R, I, T, F, O, D, A, L, U, E, I, A, S, I, B, X, U, E, I, V, A, I, E, U, L, A, P, I, N, T, E, R, I, E, U, R, E, Y, O, F, E, R, L, A, A, U, A, G, N, A, T, T, L, O, U, S, O, E, U, R, E, G, R, L, E, P, P, N, E, E, A, L, P, T, U, T, E, U, R, A, A, E, A, V, E, H, U, E, O, N, E, E, E, N, I, B, M, A, B, T, S, M, E, N, C, I, E, T, S, D, R, P, E, N, A, T, E, S, E, S, N, A, S, E, N, N, E, U, I, R, T, R, R, M, N, H, E, R, E, E, N, N, I, M, E, M, T, N, T, A, E, A, N, B, A, E, R, R, E, J, E, T, O, N, M, E, T, T, E, M, P, I, I, M, M, I, E, G, E, C, E, I, N, E, E, L, E, E, R, T, E, C, N, A, E, A, L, A, A, D, N, U, R, A, F, L, A, I, L, I, F, H, I, R, A, M, H, R, A, L, N, A, N, R, F, E, G, E, N, L, V, E, U, V, E, I, C, M, I, O, I, I, E, E, N, E, B, I, C, I, E, N, E, G, P, M, O, O, I, S, P, O, P, S, I, E, E, I, T, E, F, N, N, A, O, A, N, G, G, O, I, I, S, S, T, B, E, L, I, S, E, U, R, U, J, O, A, H, N, C, T, N, O, U, E, S, C, T, A, O, T, E, A, S, N, P, M, T, A, A, H, E, G, O, U, N, A, E, N, N, H, E, P, E, U, B, I, A, S, T, E, M, C, O, I, T, N, I, O, J, N, O, C, E, O, N, E, L, L, I, M, A, F, R, E, R, E, Y, O, B, I, E, N, N, P, O, S, T, E, R, I, T, E, L, P, U, O, C, D, J, E, R, E, M

Annonces ordinaires :

Table with 4 columns: Nombre de mots, 1 jour, 3 jours cons., 6 jours cons. Rates: 20 ou moins .75, 21 à 25 .90, 26 à 30 \$1.05, 31 à 35 \$1.20, 36 à 40 \$1.35.

Les trois premiers mots d'une annonce PEUVENT ETRE COMPOSES EN CAPITALES.

Charge de service pour les numéros de casier... \$1.00

Les annonces classées sont acceptées jusqu'à 4 h. P.M. la veille de la publication, et jusqu'à 4 h. P.M. le vendredi pour publication le lundi.

En cas d'erreur dans une annonce, notre responsabilité se limite au montant payé pour telle annonce, pour la première publication seulement.

L'Action-Québec n'a jamais publié de la publicité frauduleuse ou trompeuse. Toutes les annonces sont acceptées pour publication à condition que le produit, le service ou l'offre soit décrit honnêtement, et ne soit pas nommé ou désigné de manière à tromper les lecteurs en aucune façon.

La publicité acceptée pour publication ne doit pas contenir d'affirmations fausses ou exagérées ou des comparaisons de prix disproportionnées. Si un lecteur se croit trompé par une annonce non conforme aux conditions décrites dans celle-ci, nous apprécierions qu'il nous en fasse part.

Facture non payée dans les 7 jours après la date de facturation, frais additionnels.

Tarif des abonnements Vente au numéro : \$0.15 Livraison à domicile par porteur, région immédiate de Québec :

par semaine par année pour six mois \$0.60 \$30.00 \$16.00 pour trois mois \$9.00 \$3.00

Dans les autres centres où la livraison se fait par porteur : par semaine par année pour six mois \$0.50 \$25.00 \$13.00 pour trois mois \$7.75 \$2.50

Par la poste, au Québec par année pour trois mois \$20.00 \$6.50 pour six mois \$11.00 \$3.00

Dans les autres provinces : par année pour six mois pour trois mois \$35.00 \$19.00 \$10.00

Aux États-Unis : par année pour six mois pour trois mois \$40.00 \$22.00 \$12.00

Pays étrangers : par année pour six mois pour trois mois \$50.00 \$26.50 \$14.00

Faire parvenir votre remise à l'Action Québec C.P. 1727 QUEBEC 2, Qué.

Coupon d'abonnement : Nom : Adresse :

Montant inclus : 1 33784 22-12 (24 fs) 336

1 33784 22-12 (24 fs) 336

1 33784 22-12 (24 fs) 336

1 33916 16-1 (24 fs) 339

1 33916 16-1 (24 fs) 339

1 33766 27-12 (24 fs) 340

1 33766 27-12 (24 fs) 340

1 33765 23-12 (24 fs) 459

1 33765 23-12 (24 fs) 459

1 33771 21-12 (24 fs) 711

1 33771 21-12 (24 fs) 711

1 33765 23-12 (24 fs) 459

1 33765 23-12 (24 fs) 459

1 33765 23-12 (24 fs) 459

La météo

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions météorologiques pour le vendredi 19 janvier 1973: Régions de Montréal, de l'Ouest et des Cantons de l'Est: Aujourd'hui: périodes ensoleillées ce matin et nuageux cet après-midi, vents par moments et pluie en soirée et cette nuit. Maximum aujourd'hui: environ 45. Minimum cette nuit: environ 30. Samedi: généralement nuageux avec chutes de neige légères en matinée, beaucoup plus froid et ventoux par moments. Maximum samedi: environ 25.

Table with 2 columns: City and Temperature. Includes Toronto, Ottawa, Montreal, Quebec, Fredericton, Saint-Jean, N.B., Moncton, Halifax, Charlottetown, Sydney, Yarmouth, St-Jean, T.N., Chicago, Detroit, Buffalo, Boston, New York, Washington, Atlanta, Miami, St-Louis, Los Angeles, San Francisco.

REGION DU LAC ST-JEAN: Aujourd'hui: nuageux avec pluie commençant cet après-midi ou ce soir et se changeant en neige cette nuit. Maximum aujourd'hui: environ 40. Minimum cette nuit: 15 à 20. Samedi: neige légère et ventoux. Maximum samedi: 20.

Contravention

MONTREAL (PC) — Un prêtre du diocèse de Montréal a réussi à se sauver d'une contravention de stationnement en en plaidant sa cause à l'aide d'un argument d'ordre religieux.

Par contre un autre prêtre, l'abbé Bertrand-Marie Boulay, l'aumônier de la Fraternité des policiers de Montréal, a semoncé ce prêtre et le policier qui devait sévir contre une offense à la réglementation municipale, dans un article publié dans la revue de la Fraternité de ce mois-ci.

Le prêtre aurait demandé au policier, qui était en train de rédiger une contravention, de passer l'éponge, puis qu'il n'était resté stationné dans un endroit prohibé que quelques minutes, le temps d'entrer et de sortir. Devant la détermination du policier, le prêtre lui fit alors remarquer que les lois de la circulation ne faisaient pas cas de pardon, à l'encontre de celles de l'Eglise. Le policier fut alors ému par cette remarque et remit son calepin dans sa poche après, semble-t-il, avoir pardonné l'offense.

Dans son article le père Boulay désapprouve l'attitude des deux protagonistes de l'événement en faisant remarquer que quoiqu'il en soit, supérieur ou prêtre, doit réparer son offense.

OACI

MONTREAL (P.C.) — Trente-cinq pays membres de l'Organisation de l'aviation civile internationale OACI se sont prononcés à l'endroit des sanctions à l'endroit des pays qui ne signeraient pas l'entente internationale projetée sur la piraterie aérienne.

Au cours du scrutin, qui a eu lieu, mercredi à Montréal, au cours de la réunion du comité juridique de l'OACI, 12 pays se sont votés en faveur de la mesure, mais neuf autres ne se sont pas prononcés. La résolution canado-américaine préconisait de fortes sanctions contre les pays hébergeant des pirates de l'air.

Hydro-Québec

MONTREAL (PC) — L'institut de recherche de l'Hydro-Québec a réalisé jeudi une première mondiale, en obtenant une tension de 2.1 millions de volts. Il s'agit de la tension la plus élevée jamais atteinte en courant alternatif, à fréquence industrielle, dans le monde occidental.

Les échecs

PARTIE DE MAITRES

Robert Huber, de la République fédérale allemande, est une étoile en ascension. Comme il est jeune, on le considère comme le successeur de Fischer. Cette partie du tournoi des Nations à Skopje, donne une idée de son style.

Blanes: Hubner (RFA) Noirs: Jansson (Suède) Partie anglaise

Table with 2 columns: Move number and Move description. Includes moves like 1. e4, 2. c3, 3. c6, 4. c3, 5. c4, 6. f2, 7. d2, 8. d3, 9. f4, 10. 0-0, 11. c6, 12. c5, 13. d4, 14. h3, 15. g4, 16. d4, 17. f3, 18. h4, 19. g5, 20. h5, 21. g6, 22. g7, 23. f5, 24. Tf1, 25. Fh3, 26. Tf1, 27. Ff6, 28. Fd7, 29. b3, 30. cd4, 31. Th4, 32. Rb2, 33. Ra3, 34. Tf4, 35. Fc6, 36. Tg7, 37. Fc8, 38. Td7, 39. Tf7, 40. Rd7, 41. Tf8, 42. Tc8, 43. Rb8, 44. Td8, 45. Tc8, 46. Td8, 47. Rb8, 48. Td8, 49. Tc8, 50. Td8.

Nécrologie

ASSELIN (Emérilda) A l'hôpital Laval, le 18 janvier 1973, à l'âge de 64 ans, est décédée Dame Emérilda Roy, épouse de M. Louis-Philippe Asselin, ex-employé du C.N.R. Elle demeurait à Ste-Claire, comté de Dorchester.

Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants, gendres et belles-filles, et Mme Gaston Ruel (Louissette), M. et Mme Eric Asselin (Diane Savoie), M. et Mme Jean-Claude Ruel (Anicette), M. et Mme Georges Langlois (Bibiane), M. Richard Asselin, M. Réal Asselin, M. et Mme Normand Asselin (Francine Baillargeon), M. Christian Asselin; ses petits-enfants: Danielle, Claire, André, Clément, Dominique et René Ruel.

Les funérailles auront lieu dimanche le 21 janvier, à 15 h. Départ du salon funéraire Gérard Lehoullier & Fils Enr., Ste-Claire, à 14 heures 45, pour l'église de Ste-Charles, comté de Bellechasse où un service sera chanté en l'église de Ste-Charles. 19-1 (2 fs)

DENIS (Emmanuel) A Québec, le 16 janvier 1973, à l'âge de 61 ans, est décédé subitement M.



Emmanuel Denis, gérant de la Banque Canadienne Nationale (succursale 1806 Chemin de la Canardière, époux de Dame Simone Bérubé. Il demeurait au 1720 rue De Niverville.

Elle laisse dans le deuil, outre sa mère, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Eddy Mailloux (Florence), M. et Mme René Gosselin (Georgette), M. et Mme Maurice Mailloux (Albert), Mlle. Marthe Beaumont, Révérend Père Simon-Pierre Beaumont, o.m.i., Sr Jeanne Beaumont, s.c.s.l., M. et Mme Gaston Beaumont, M. et Mme Jean-Paul Beaumont, ainsi que plusieurs neveux et nièces, oncles et tantes.

Les funérailles auront lieu dimanche le 21 janvier, à 17 h. Départ de la résidence funéraire Cloutier Limitée, 1720, de la Canardière, Québec, à 16 h. 45, pour l'église de Ste-Pierre et l'inhumation se fera lundi le 22 janvier au cimetière Ste-Charles. 19-1 (2 fs)

BLAIS (Anne-Marie) A l'Hôtel-Dieu de Montmagny, le 17 janvier 1973, à l'âge de 69 ans, est décédée Mlle Anne-Marie Blais, fille de feu M. Joseph Blais et de feu Mme Joséphine Blais. Elle demeurait à St-Pierre de Montmagny.

Les funérailles auront lieu samedi le 20 janvier, à 3 heures. Départ de la résidence funéraire Laurent Normand, 115, St-Louis, Montmagny, à 2 heures 30, pour l'église de St-Pierre et de là au cimetière paroissial. 18-1 (2 fs)

BOIVIN (Odilon) A Québec, le 17 janvier 1973, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Odilon Boivin, menuisier à sa retraite, époux en premières noces de feu Dame Diane Rousseau et en secondes noces de Dame Alphonsine Rhéaume. Il demeurait autrefois au 128, Ozar.

Les funérailles auront lieu lundi le 22 janvier, à 9 heures 30. Départ du foyer funéraire J. Bouchard & Fils Ltée, 1290, 1ère Avenue, à 9 heures 15, pour l'église de St-François-d'Assise et de là au cimetière St-Charles (rue St-Vallier ouest). Le salon sera ouvert de 14 h. à 17 h. et de 19 h. à 22 h. 18-1 (3 fs)

BOUCHER (Georgette) A Berthier-sur-Mer, le 17 janvier 1973, à l'âge de 62 ans et 10 mois, est décédée Dame Georgette Biloiseau, épouse de M. Ovide Boucher. Elle demeurait à Berthier-sur-Mer.

Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants, gendres et belles-filles: Lucien, M. et Mme Raymond Boucher (Francoise Bouffard), M. et Mme Ovide Boucher (Lise Quétel), M. et Mme Roger Talbot (Yolande De Bané), Louise, M. et Mme Denis Deschamps (Hélène), M. et Mme Jacques Boucher (Thérèse Marois); sa sœur: Mme Delphis Biloiseau; son frère: M. Paul-Emile Biloiseau.

Les funérailles auront lieu samedi le 20 janvier, à 2 heures 30. Départ de la résidence funéraire Marcel Ruelland, 31 avenue de la Fabrique, Montmagny, à 2 heures, pour l'église de Berthier-sur-Mer et de là au cimetière paroissial. 19-1 (1 fs)

Alcool

TRIOIS-RIVIERES (PC) — L'annulation des permis d'alcool de trois hôtels et d'un bar-restaurant de Trois-Rivières a été réclamée jeudi devant la Commission de contrôle de la Société des alcools du Québec. On y fait plus que simplement vendre des alcools et moins que se conformer aux règles de salubrité et de propriété.

Les établissements ont été décrits comme des centres de prostitution et d'homosexualité, des dangers pour la sécurité du public et des endroits insalubres.

La requête du ministère de la Justice fait suite à une immense opération de ratissage et de descentes planifiées. Le cas de l'hôtel Saint-Louis a été particulièrement mis en relief. Un inspecteur du ministère du Travail a indiqué qu'au mois de novembre dernier, il avait fait fermer cet établissement à la suite du trop grand nombre d'infractions aux règlements de sécurité, mais qu'à la suite de certaines interventions, l'hôtel était toujours ouvert.

Le premier membre du nouveau groupe de crédit-bail, Orion Leasing Holdings Limited sera constitué à Londres sous la présidence du Dr Heinz Sippel, membre du conseil de direction de la Westdeutsche Landesbank et sous la direction générale de M. Roy D. Buckle, spécialiste en crédit-bail.

"Au cours des dernières années, explique M. Buckle, le crédit-bail est devenu progressivement une méthode très importante pour le financement des entreprises dans les pays industrialisés et elle s'impose constamment dans les pays en voie de développement, où les filiales de sociétés multinationales l'utilisent de plus en plus.

"Actuellement, les sociétés multinationales doivent le plus souvent louer des équipements par le truchement d'entreprises différentes dans chaque pays.

"Le groupe multinational de crédit-bail que nous avons constitué remédiera à cet inconvénient en louant n'importe où, n'importe quel, depuis un immeuble à bureaux jusqu'à un navire pétrolier."

L'ITALIEN (Pauline) A l'hôpital St-François-d'Assise, le 17 janvier 1973, à l'âge de 40 ans, est décédée Mlle Pauline L'Italien, membre de l'Institut des Oblates Missionnaires de Marie-Immaculée, fille de M. Prosper L'Italien et de Dame Delia Gagnon. Elle demeurait au 19 rue de l'Hôpital, Loretteville.

Elle laisse dans le deuil, outre ses parents, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Orise (Mme Conrad Bois), Joachim (Gordine Dubreuil), Lucille (Mme Vve J-Emile Bélanger), Clothilde (Mme Adrien Dancause), M. Corentin L'Italien, Mlle Julianna L'Italien, Patrice (Annette Gamache), Adrianna (Mme Roland Gagnon), Mlle Raymond L'Italien.

Une messe sera chantée vendredi le 19 janvier, à 10 heures.

Départ des salons funéraires Falardé Inc., 30, St-Joseph, Loretteville, pour l'église de Ste-Marie-Médiatrice, Loretteville. La dépouille sera inhumée au salon funéraire Claudius Lavoie, de St-Pamphile de l'Islet, où un service sera chanté samedi, à 3 heures. Prière de ne pas envoyer de fleurs, mais faire offrir à l'Administration de la Maison des Oblates (Mlle Louise Bouchard, Loretteville), qui la remettra à l'Association du Cancer (colostomie - iléostomie) Québec. 18-1 (2 fs)

MICHAUD (Georges) A l'Annie-Lorette, le 17 janvier 1973, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Georges Michaud, menuisier, époux de Dame Yvonne Gagné. Il demeurait au 1451, Napoéon.

Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants et sa belle-fille: M. et Mme Laurent Michaud (Nicole Pépin), Marie-Rene, Fernand, André, René, Jeannine; ses frères et sa sœur, ses beaux-frères et ses belles-sœurs: Elie, Edouard, M. et Mme Omer Lévesque, (Marie), M. et Mme Armand Gagné, M. et Mme Hilaire Gagné, M. et Mme Albert Gagné, Sr Germaine Gagné, Dominicaine; ses petits-enfants: Nathalie et Patrick Michaud.

Les funérailles auront lieu samedi le 20 janvier, à 3 heures. Départ de la résidence funéraire J.-Léo Bédard, 1547, Notre-Dame, Ancienne-Lorette, à 2 h. 50 pour l'église de l'Ancienne-Lorette et de là au cimetière paroissial. 18-1 (2 fs)

PAGE (Joseph) Au Domaine du Souvenir, Donnacona, le 18 janvier 1973, à l'âge de 85 ans et 6 mois, est décédé M. Joseph Page, époux de feu Dame Blanche Gingras. Il demeurait au Domaine du Souvenir, Donnacona.

Il laisse dans le deuil ses enfants: Gérard (Noëlla Godin), Jean-Baptiste (Germaine Leclerc), Gilles (Thérèse Plamondon), René (Marie), ses beaux-frères et ses belles-sœurs: M. Ulric Gingras, M. et Mme Joseph Gingras, M. et Mme Jean-Baptiste Gingras, M. David Godin, Mme Omer Morissette, M. et Mme Henri Robitaille, M. et Mme Téléphone Pagé, ainsi que plusieurs petits-enfants.

Les funérailles auront lieu dimanche le 21 janvier, à 3 heures. Départ de la résidence funéraire D. Denis Inc., 324, Notre-Dame, Donnacona, à 2 heures 45, pour l'église St-Jean-Baptiste et de là au cimetière paroissial. 19-1 (2 fs)

PAQUET (Cécile) A Québec, le 16 janvier 1973, à l'âge de 66 ans, est décédée Dame Cécile Gagné, épouse de M. J.-Albert Paquet. Elle demeurait au 1834 rue Bergemont.

Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants, son gendre et sa belle-fille: M. et Mme Claude Paquet (Moira Quinn), M. Jacques Paquet, Mlle Françoise Paquet, M. et Mme Raymond Vézina (Jacqueline Paquet) de Champs; ses sœurs, ses beaux-frères et ses belles-sœurs: Mme W.-J. Guérin (Lucienne Gagné), M. et Mme Gérard Fecteau (Aline Gagné), Mme Maurice Gagné, Mme Georges Paquet, M. et Mme Paul-Henri Paquet, M. et Mme Cyrille Deschamps, M. et Mme Roland Morin de Lauzon, M. et Mme Paul Bérubé de Lévis.

Les funérailles auront lieu samedi le 20 janvier, à 10 heures. Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltée, 990, 1ère Avenue, à 9 heures 45, pour l'église de St-Paul-Apôtre et de là au cimetière Belmont. 18-1 (2 fs)

PARÉ (Sr Eva) Au Pavillon St-Dominique, le 17 janvier 1973, à l'âge de 71 ans, est décédée Sr Eva Paré (Marie-de-la-Visitation), des Soeurs Dominicaines de la Trinité. Elle demeurait au 1045 ouest, St-Cyville, Québec 6.

Elle laisse dans le deuil ses frères et ses sœurs, ses beaux-frères et ses belles-sœurs: M. et Mme Edmond Paré, M. et Mme Joseph Paré, M. et Mme Georges-Emile Paré, M. et Mme Paul-Henri Paré, Mme Rosario Paré.

Les funérailles auront lieu samedi le 20 janvier, à 14 h. 30, en la chapelle de l'Institut. L'inhumation se fera au cimetière de la communauté, sous la direction de la maison J. Bouchard & Fils Ltée. 18-1 (2 fs)

PLAMONDON (Germaine) A St-Raymond, le 18 janvier 1973, à l'âge de 63 ans et 6 mois, est décédée Dame Germaine Beaupré, épouse de M. Emilien Plamondon. Elle demeurait au 193 rue St-Hubert, St-Raymond.

Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants: Jean-Marc (Mariette Lavallée de Montréal), Solange (Mme Robert Leduc) de Loretteville, Lisette (Mme Paul Claveau) de Bagotville et Pierre; ses frères et ses sœurs: Jeanne (Mme Maxime Frézeau), Georges-Edouard (Murielle Plamondon), Henri (Eva Robitaille), Blanche, Bernadette (Mme Lucien Angers), Berthe (Mme Léo Robitaille), Roger (Noëlla Boivin), Robert (Irène Julien), Pauline, Jean-Paul (Pauline Godin), Françoise (Mme Lionel Langlois).

Les funérailles auront lieu lundi le 22 janvier, à 10 heures. Départ du foyer funéraire Roland-C. Cantin, 390 rue St-Joseph, St-Raymond, à 9 heures 45, pour l'église de St-Raymond et de là au cimetière paroissial. 19-1 (2 fs)

Services anniversaires

BRault. — Samedi le 20 janvier 1973, à 4 heures p.m., en l'église de St-Thomas-d'Aquin, sera chanté le service anniversaire de M. Paul-Emile Brault, époux de Dame Emilienne Côté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 3 34067 18-1 (2 fs) S.A.

REPONDEZ A L'APPEL! DEVENEZ ENGAGÉ VOLONTAIRE

Services spéciaux

OURRURES VENTE REPARATION TRANSFORMATION ENTREPOSAGE

Jos Robitaille 700, RICHELIEU 522-3258 1 33880 3-1 (24 fs) S.S.

Tarif de publication

Avis de décès, Services anniversaires: Formule régulière (sans photo): \$3.50 Mots additionnels chacun: 0.05 Photo: \$10.00 additionnel par parution

Remerciements pour sympathies Formule régulière: \$3.50 Mots additionnels chacun: 0.05 Compte rendu de funérailles Sans photo: \$20.00 Photo: \$10.00 additionnel par parution

SERVICE 24 HEURES PAR JOUR 522-4771

L'horoscope

SAMEDI, 20 JANVIER 1973

21 mars au 20 avril (Bélier) — N'entreprenez pas trop de choses à la fois. On mettra votre endurance à l'épreuve. Journée mouvementée.

21 avril au 21 mai (Taureau) — Ne vous laissez pas influencer par des apparences. Prenez le temps de souligner, entre deux périodes de travail.

22 mai au 21 juin (Gémeaux) — Évitez les extrêmes. Votre flair donnera une bonne indication. On vous prédit une agréable surprise.

22 juin au 23 juillet (Cancer) — Vous rompez avec une vieille habitude. Vos relations amicales et sociales prendront une importance accrue dans votre existence.

24 juillet au 23 août (Lion) — N'oubliez pas que vos intérêts financiers sont liés à ceux de vos associés. Vous faites une acquisition avantageuse.

24 août au 23 septembre (Vierge) — La soirée sera agréablement par un succès personnel, mais il viendra au terme d'une journée méritante.

24 septembre au 23 octobre (Balance) — Réglez vos problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent. On se mettra en frais d'amabilité pour vous être agréable.

24 octobre au 23 novembre (Scorpion) — Vous ne devez négliger aucune de vos occupations domestiques. Votre entourage sera particulièrement sympathique.

23 novembre au 21 décembre (Sagittaire) — Vous ferez des progrès remarquables dans votre domaine professionnel. Vos sentiments généraux sont bienveillants.

22 décembre au 20 janvier (Capricorne) — Vous vous trouvez dans une situation embarrassante. Agissez avec diplomatie, tact et générosité.

21 janvier au 19 février (Verseau) — Ne vous écarterez pas de votre régime alimentaire. Des possibilités nouvelles se dessinent pour les artistes de la publicité.

20 février au 20 mars (Poissons) — On appréciera vos initiatives. Un contre-temps vous oblige à faire "contre mauvaise fortune, bon cœur".

LE FANTÔME

Comic strip 'Le Fantôme' by Lee Falk and Ray Moore. Panel 1: 'Oh là, avec-tout va le réant tu le lion?' Panel 2: 'Non, mais nous avons vu le lion... éré d'un seul coup.' Panel 3: 'Tu as dit que t'as vu une voix de tonnerre?' Panel 4: 'Où, une voix de tonnerre?' Panel 5: 'Très difficile à croire.' Panel 6: 'Vous doutez à croire.'

PHILOMENE

Comic strip 'Philomène' by Par Ernie Bushmiller. Panel 1: 'DISPERSEZ-VOUS... DISPERSEZ-VOUS...' Panel 2: 'Plus tard.' Panel 3: 'DISPERSEZ-VOUS... DISPERSEZ-VOUS...'

LA FAMILLE TEBEBECHE

Comic strip 'La Famille Tebebeche' by Chic Young. Panel 1: 'Blondinette, vite, viens voir ce que Herbert m'a acheté.' Panel 2: 'Dis allô à Blondinette... Allô.' Panel 3: 'Herb Woodley considère beaucoup plus sa femme que toi, Rose Tebebeche.' Panel 4: 'Il a acheté un perroquet à sa femme pour la regarder les jolies à la télévision.'

Paix au Vietnam

Les entretiens de Paris reprendront mardi

KEY BISCANE, Floride (Reuter) — M. Henry Kissinger reprendra ses entretiens avec les négociateurs nord-vietnamiens Le Duc Tho et Xuan Thuy mardi, à Paris, afin d'achever la mise au point de l'accord de paix au Vietnam, a annoncé jeudi la Maison Blanche.

M. Ronald Ziegler, porte-parole de la Maison Blanche, a précisé que le conseiller du président Nixon partirait lundi pour Paris. Il n'a pas été en mesure de dire combien de temps M. Kissinger passerait à Paris.

M. Ziegler a donné lecture d'une déclaration dont le texte avait été convenu avec les Nord-Vietnamiens: "Le Dr Kissinger reprendra les entretiens privés avec le conseiller spécial Le Duc Tho et le ministre Xuan Thuy le 23 janvier, dans le but de compléter le texte d'un accord."

Aux journalistes qui lui demandaient "Annoncez-vous la paix?", M. Ziegler a répondu: "J'annonce que le Dr Kissinger retourne à Paris pour compléter le texte... Je pense que

la déclaration parlera d'elle-même. Je ne peux vous fournir aucune autre information."

Il a été demandé à M. Ziegler si un cessez-le-feu pourrait intervenir avant la conclusion de l'accord. Réponse du porte-parole de la Maison Blanche: "Il y a eu beaucoup de spéculations dans ce sens. Je n'entends pas faire de ces spéculations, comme de toute autre spéculation, juste ou fausse."

M. Ziegler a annoncé que le général Alexander Haig, envoyé spécial du président Nixon, retournerait samedi à Saigon où il a déjà eu plusieurs heures d'entretiens avec le président Nguyen Van Thieu.

Le général Haig

Le général Haig se trouve actuellement à Bangkok où il est arrivé jeudi, après avoir rencontré à Phnom Penh et Vientiane le maréchal Lon Nol et le prince Souvanna Phouma.

Le porte-parole de la Maison Blanche a déclaré que le président Nixon avait reçu des rapports du général Haig et s'était entretenu pendant en-

viron quarante minutes, jeudi, avec le Dr Kissinger.

M. Ziegler a déclaré ne pas savoir si le général Haig regagnerait Washington avant le départ de M. Kissinger pour Paris, lundi. Il n'est pas envisagé que le général Haig se rende lui-même à Paris.

Comme il l'a fait ces six derniers jours, M. Ziegler a étudié toutes les questions portant sur le contenu de l'accord, se refusant à préciser quels points demeuraient encore en suspens.

"Comme nous l'avons dit, a ajouté M. Ziegler, nous avons réalisé des progrès lors des entretiens et nous sommes également d'accord pour ne pas faire de commentaire avant la fin des entretiens et la conclusion d'un accord..."

"L'objectif des négociations est d'arrêter les combats, de mettre fin à la guerre et de rétablir la paix. Tel est le but de la visite du Dr Kissinger à Paris."

Le président Nixon devait lui-même regagner Washington dans la soirée. Il a continué,

jeudi, à travailler à la rédaction du discours qu'il prononcera samedi lors de sa prestation de serment pour un deuxième mandat et à celle de son message sur l'état de l'Union, qu'il adressera au Congrès la semaine prochaine.

De son côté, la délégation du Nord-Vietnam aux pourparlers de paix de Paris, a confirmé que les entretiens entre M. Henry Kissinger, conseiller du président Nixon, et les délégués de Hanoi repren-

dront mardi à Paris.

Une demi-heure après la déclaration de la Maison Blanche, la délégation a publié la brève déclaration suivante:

"Les contacts privés entre le conseiller spécial Le Duc Tho, le ministre Xuan Thuy et le docteur Henry Kissinger, assistant du président des Etats-Unis, reprendront à Paris le 23 janvier 1973 pour achever l'accord sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Vietnam".

Aucune troupe du Nord sur notre territoire

— Tran Van Lam

SAIGON (AFP) — M. Tran Van Lam, ministre sud-vietnamien des Affaires étrangères, a déclaré ce matin que le règlement du conflit vietnamien "est très près de sa conclusion". Je maintiens aujourd'hui, a-t-il dit, ces propos que j'ai déjà tenus récemment.

Le ministre, qui répondait à des journalistes dans un salon du ministère des Affaires étrangères, a refusé de donner une date, tout en laissant entendre que celle du Têt nouvel lunaire, le 3 février prochain, n'était pas à rejeter. Il a, par contre, formellement démenti à nouveau l'éventualité d'une signature cette nuit, avant l'inauguration du second mandat du président Richard Nixon.

"Je ne peux vous donner de date, car nous avons demandé des éclaircissements à l'autre

partie et nous attendons une réponse. De notre côté, il n'y a pas d'objection majeure à l'acceptation d'un cessez-le-feu que nous avons proposé depuis 1969. Mais certaines conditions ne sont pas claires et elles doivent être éclaircies".

A la question de savoir si ces éclaircissements portent sur le retrait des troupes nord-vietnamiennes hors du Sud-Vietnam, le ministre a dit: "Nous n'accepterons jamais la présence des troupes nord-vietnamiennes sur notre territoire. Comme ils ont demandé le retrait des forces "alliées", les Nord-Vietnamiens devraient également retirer les leurs".

"Le problème du retrait des troupes est une question très complexe, notamment en ce qui concerne les modalités et les dé-

tails techniques", a poursuivi M. Tran Van Lam.

"Nous souhaitons également des précisions sur les modalités d'application du cessez-le-feu", a-t-il ajouté.

"Est-ce que les objections soulevées par le président Thieu devant le général Haig vont paralyser les négociations secrètes à Paris la semaine prochaine?" a demandé un journaliste.

"Vous utilisez toujours le terme "objection", quant à moi, je préfère celui d'éclaircissement. Et nous ne connaissons pas encore la réponse à ceux que nous avons soulevés.

"Nous sommes préoccupés de la conclusion depuis quelques jours", a répété M. Lam. "Quant à dire que cette conclusion rendra tout le monde heureux, c'est autre chose", a-t-il ajouté.

L'Égypte fait grande confiance à la Russie et à la Chine

LE CAIRE Reuter — L'Égypte s'appête à lancer une offensive diplomatique et à dépêcher des émissaires de haut rang à Moscou et Pékin, déclarait-on de source informée, jeudi, au Caire.

Il est probable que le premier à partir pour Moscou sera le problème de sécurité nationale, auquel reviendra la tâche de faire le point des relations soviéto-égyptiennes.

Puis, ajoute-t-on de même source, le vice-président égyptien Mahmoud Fawzi se rendra à Pékin. L'Égypte attache une importance grandissante au poids de l'Asie dans les affaires mondiales mais la Chine, tout en soutenant la cause arabe et la résistance palestinienne, n'a pas caché qu'elle n'était pas en mesure de remplacer l'Union soviétique, principal fournisseur de l'Égypte en aide et son premier partenaire commercial.

Le président Sadate envoie un troisième émissaire à Khar-toum. M. Sayed Marci, secrétaire général de l'Union socialiste arabe, sera chargé de préparer la réconciliation entre

l'Égypte et le Soudan après les frictions de ces derniers mois. Le Soudan avait retiré la force symbolique qu'il stationnait sur le front de Suez, fermé l'Académie militaire égyptienne ainsi que plusieurs compagnies égyptiennes installées à Khar-toum.

Selon certaines informations, enfin, le président Sadate a

dépêché un émissaire en Jordanie pour sonder le roi Hussein et savoir s'il serait disposé à participer à un sommet arabe au Caire, où il n'est pas venu depuis 1960. De l'éventuelle convocation de ce sommet, M. Mahmoud Riad, secrétaire général de la Ligue arabe s'est déjà entretenu avec les dirigeants des pays arabes.

Un diplomate brésilien dans une affaire de drogue

RIO DE JANEIRO (AFP) — Un groupe de trafiquants français et un diplomate brésilien ont été accusés mercredi, par un agent du FBI américain, d'avoir transporté, en juin 1971, trente kilos d'héroïne d'une valeur de \$330,000 de la côte d'Azur française au Texas, via le Mexique.

L'accusation a été portée par l'agent Joseph Coleman, du Bureau des Narcotiques, au cours

d'une déposition faite devant la police fédérale brésilienne à la suite d'une enquête ouverte sur les agissements de la mafia au Brésil.

Selon l'agent américain, c'est un repris de justice français, Claude-André Pastou, récemment expulsé du Brésil vers les Etats-Unis qui a fait ces révélations au cours d'un interrogatoire à New York.

La petite actualité

Tempêtes

AMMAN (Reuter) — Les violentes tempêtes de neige qui se sont abattues cette semaine, sur la Jordanie, ont fait neuf morts — parmi lesquels six personnes qui ont été ensevelies sous des toits qui s'étaient effondrés — apprend-on jeudi, de source officielle à Amman.

Toutes les routes principales qui avaient été bloquées par la neige, ont été rouvertes à la circulation, et les communications téléphoniques et télégraphiques entre la Jordanie et le monde extérieur, ont été rétablies.

Tremblement de terre

ASCOLI-PICENO, Italie (Reuter) — Deux secousses telluriques ont ébranlé jeudi, Ascoli Piceno, ville de 50,000 habitants, située dans l'est de l'Italie et où se produisit, il y a deux mois, un violent tremblement de terre.

On ne signale ni victimes, ni dégâts.

Prévention

WASHINGTON (Reuter) — Des soldats américains font route vers Washington, pour prévenir tous incidents, samedi, durant la cérémonie de prestation de serment du président Nixon, pour son second mandat à la Maison Blanche.

Le porte-parole du Pentagone, M. Jerry Friedheim, a déclaré que les troupes seront réunies dans des casernes gouvernementales. Elles ne sortiront dans les rues, qu'en cas de troubles, a-t-il dit.

Néo-fascisme

ROME Reuter — Quelque 5,000 étudiants gauchistes ont défilé jeudi dans le centre de Rome, pour manifester contre le congrès de quatre jours du mouvement néo-fasciste social italien, débutant dans la capitale.

Les étudiants ont défilé, au son du drapeau rouge et de l'Internationale, de la piazza Esedra à la cour centrale de l'université, elle-même un monument de l'ère fasciste.

Les trois centrales syndicales ont invité leurs membres de la région de Rome à léposer aujourd'hui leurs outils pendant deux heures, en signe de protestation.

Anniversaire

TUNIS Reuter — La Tunisie commémore vendredi le 21ème anniversaire du déclenchement de la lutte armée, provoqué par

l'arrestation d'Habib Bourguiba, qui devait conduire le pays à l'indépendance.

Recevant à cette occasion au palais de Carthage les vœux des membres du bureau politique et du gouvernement conduits par M. Hedi Nouria premier ministre et le docteur Sadok Mokaddem, président de l'Assemblée nationale, le chef de l'Etat a rappelé, dans une brève allocution, certaines circonstances de la lutte nationale, insistant surtout sur "le dernier quart d'heure" en 1954, qui a décidé de l'issue de la bataille de tout un peuple pour la dignité et l'indépendance.

Les quotidiens consacrent leurs éditoriaux à cet anniversaire qui est marqué, en province, par des réunions populaires présidées par des ministres ou des responsables du Parti tunisien.

Safari pour enfants

MORGES, Suisse (Reuter) — Vingt-six enfants, de sept pays européens, qui ont apporté leur aide pour la collecte d'un fonds de plus de 2 millions de francs suisses, destinés à l'Afrique afin de prendre part au premier safari international pour enfants, annonce-t-on jeudi à Morges.

Le fonds sert à l'achat de terres autour du lac Nakuru où vivent un million de flamants. Les enfants, âgés de 11 à 15 ans, seront les invités d'enfants kenyans pendant un safari de deux semaines. La collecte du fonds avait été organisée par le World Wildlife Fund.

Qui est fou ?

STANFORD, Californie (PA) — Qui est fou? Qui ne l'est pas? Les psychiatres et le personnel des institutions psychiatriques peuvent en maintes occasions ne pas voir la différence entre une personne saine sur le plan mental et une autre qui ne l'est pas. C'est du moins ce qu'affirme un psychologue de l'université de Stanford en Californie, M. David L. Rosenham.

M. Rosenham a déclaré avoir subi des examens avec sept autres personnes, reconnues saines d'esprit, dans 12 différents hôpitaux psychiatriques et aucun des sept "pseudo-patients" n'a été déclaré normal selon les examens.

M. Rosenham a de plus précisé que les patients des hôpitaux psychiatriques reconnaissent les "pseudo-patients" avec beaucoup plus de facilité que les membres du personnel.

M. Rosenham donne les résultats de son enquête dans un article publié dans le numéro du 19 janvier de la revue Science Magazine.

Québec

66e année, No 418

Vendredi,

19 janvier 1973

15 cents



L'Action Québec

Chauffeurs de taxi intimidés

ENQUÊTE ?

— détails p. 1



Incroyable...

Lors de la période de surtemps, hier soir au Colisée, Alain Caron et Michel Parizeau des Nordiques, ont raté, à tour de rôle, le "but victorieux". "Plus près que ça... ça s'peut pas"... ont lancé plusieurs spectateurs qui n'en croyaient pas leurs yeux. Dans cette photo du photographe François Boulay, de l'Action-Québec, nous voyons Caron en plein action. (Autres photos et détails du match en page 9) ■

Les empreintes de Collins dans la maison de Kelly

— détails p. 3

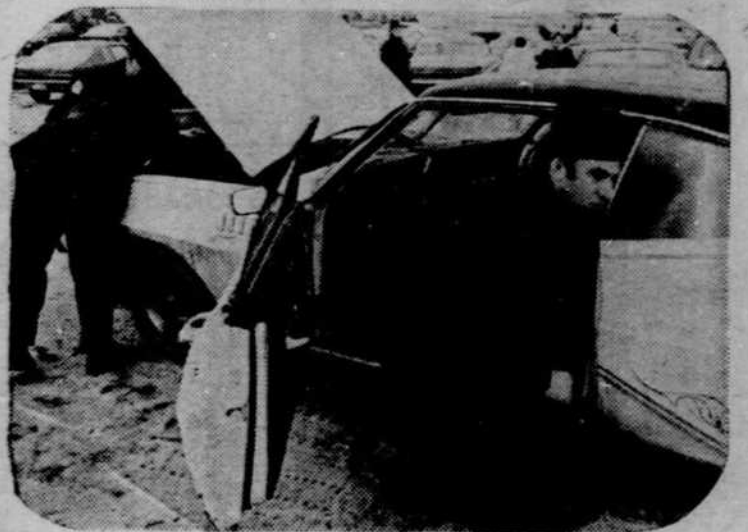
Courville connaît une majoration de taxes de 32 pour cent

— Détails en p. 3

Saisie d'un arsenal

Les agents de la Sûreté de Sainte-Foy ont effectué, hier soir, une perquisition dans un logis portant le numéro civique 3315 du chemin Saint-Louis, et y ont saisi un véritable arsenal comprenant des mitraillettes, des carabines, des revolvers, des munitions, des cagoules, des masques, des gants, enfin tout l'attirail nécessaire pour commettre un hold-up d'envergure.

La police cherche à relier ces armes avec certains membres de la pègre présentement dans la région de Québec. ■



Quand la police suit une piste...

Nos photos montrent les gendarmes municipaux de Québec en train d'effectuer une fouille en règle dans un véhicule suspect dans lequel se trouvaient des jeunes gens aux allures louches. Les policiers n'ayant rien trouvé d'insolite ni dans la valise arrière ni sous les banquettes ou entre celles-ci, les passagers ont été libérés après les interrogatoires de routine.

(Photos: l'Action-Québec, par François Boulay) ■